

DELECROIX (HENRI, JULIEN, JOSEPH), né le 27 octobre 1861 à Hem (Nord), mort le 12 juin 1933 à Hem.

Député du Nord de 1906 à 1910.

Fils d'un cultivateur, brasseur lui-même, élu conseiller municipal d'Hem en 1896, Henri Delecroix fut maire de 1900 à 1925. A l'issue de ce long mandat, il ne sollicitera pas les suffrages de ses concitoyens et renoncera à la politique active.

En 1902, « cédant aux sollicitations de ses amis », il fait acte de candidature aux élections générales législatives de 1902 dans la sixième circonscription de Lille. Il obtient 5.686 voix sur 23.200 inscrits mais est battu par le comte de Montalembert qui recueille 10.111 voix.

Aux élections suivantes, des 6 et 20 mai 1906, il obtient au premier tour 5.864 voix sur 24.426 inscrits, contre 10.390 voix à M. Dehau, et est élu, au deuxième tour, avec 11.030 voix, contre M. Dehau qui n'en réunit plus que 6.171 sur 21.279 votants. Il s'inscrit au groupe Radical-socialiste.

En 1910, au premier tour de scrutin, Henri Delecroix groupe sur son nom 4.493 suffrages alors que son concurrent le plus dangereux, M. Ducrocq-Boutmy, obtient 9.644 voix et M. Dubled, 8.183 voix. Henri Delecroix se retire et M. Dubled est élu au deuxième tour avec 11.575 voix, M. Ducrocq-Boutmy n'en obtenant que 10.777.

Au cours de la guerre 1914-1918, Henri Delecroix fut fait prisonnier et transféré en Allemagne.

Il se présentera une nouvelle fois en 1924 sur la liste conduite par Louis Loucheur et réunira, sans être élu, 101.386 suffrages sur son nom.

Très attaché à sa commune, il consacrera une bonne part de son activité à la solution des problèmes locaux. C'est ainsi qu'il fut président du Syndicat intercommunal des eaux potables et vice-président de la Commission sanitaire de l'arrondissement de Lille.

Président de la Fédération des amicales laïques du canton de Lannoy, il ne s'intéressait pas moins aux conflits idéologiques majeurs qui ont si fortement marqué la vie politique du début de ce siècle. Il était naturel qu'il songeât à solliciter un mandat de député pour soutenir, à Paris, ses idées.

Républicain, « fils de la Révolution française », Henri Delecroix préconise une politique d'« économie raisonnée » qui ménage l'avenir du progrès social. Pour dégager les ressources nécessaires à l'application de la loi sur les retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes, en instance, en 1906, devant le Sénat, il propose l'institution de l'impôt progressif sur le revenu et l'établissement de monopoles pour la production de l'alcool et du sucre, ce qui l'amène — et cette attitude est originale — à condamner le privilège des bouilleurs de

bois contre lequel « on ne saurait protester avec trop d'énergie ». Les chemins de fer devraient être propriété de l'Etat, lequel devrait également monopolier les assurances, de même que l'enseignement. La loi sur la séparation des églises et de l'Etat est un fait. On ne saurait tolérer que, sous des prétextes divers, « les partis de la réaction s'abritent derrière l'idée religieuse pour se révolter contre les lois de l'Etat... ».

Favorable au relèvement des traitements des « petits fonctionnaires », Henri Delecroix considère que les syndicats doivent être ouverts aux membres de la fonction publique comme à tous les Français.

Membre de diverses commissions, il intervint fort rarement en séance publique.

Mort à Hem, sa ville natale, le 12 juin 1933, à 72 ans, Henri Delecroix était Chevalier de la Légion d'honneur.

DELÉGLISE (ANTOINE), né à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) le 11 juin 1856, mort à Paris le 5 septembre 1917.

Député de la Savoie de 1902 à 1917.

Avoué à Saint-Jean-de-Maurienne, membre, depuis peu, du conseil général — dont il fut vice-président — président du comice agricole, Antoine Deléglise, est élu conseiller municipal le 28 juillet 1901, à une écrasante majorité contre M. Jouart, député. Ce dernier entend bien prendre sa revanche aux élections législatives qui ont lieu l'année suivante, le 27 avril 1902. Malgré l'opposition « acharnée » de M. Jouart, député sortant, qui recueille 5.430 suffrages, Antoine Deléglise l'emporte au premier tour de scrutin avec 5.831 voix sur 11.338 votants.

« Ni révolutionnaire ni collectiviste », il s'inscrit au groupe Radical-socialiste.

Membre, au cours de cette huitième législature, de diverses commissions — complexes, définitifs, législation fiscale, emploi des forces hydrauliques, travaux publics et chemins de fer — il abordera à plusieurs reprises la tribune. Lors de la séance du 10 février 1903, il prend part à la discussion de la loi de finances de l'exercice 1903. Député de la montagne, témoin du dépeuplement des villages, du déboisement des pentes, de la peine des hommes de la terre pour semer, récolter, soigner leur bétail, entretenir leurs chemins, il demande un dégrèvement au profit des petits agriculteurs. « Entre ceux qui travaillent, les agriculteurs surtout... et les capitalistes, l'égalité devant l'impôt n'existe pas. » Il propose pour dégager des ressources, la création d'un impôt de 4 % sur les créances privilégiées, hypothécaires et chirographaires, avant l'institution de l'impôt global et progressif sur le revenu qu'il appelle de ses vœux.

Le 29 janvier 1904, il participe à la discussion de l'interpellation de

MM. Arnal et Denys Cochin sur les termes d'un jugement du tribunal correctionnel de Chambéry rendu le 7 décembre 1903.

Les 6 et 20 mai 1906, serré de près au premier tour de scrutin par son concurrent, M. Piot — 5.652 voix contre 5.474 — Antoine Deléglise l'emporte au second tour avec 7.283 voix, écrasant son rival qui ne recueille que 1.144 suffrages, sur 9.650 votants.

Il est membre, cette fois, de deux Commissions, celles des travaux publics et des chemins de fer et de la législation fiscale.

Au cours de la législature, il déposera une proposition de loi tendant à ouvrir au Ministre de l'Agriculture, sur l'exercice 1908, un crédit de 2 millions pour venir en aide aux victimes des orages, de la grêle et des inondations dans l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, ainsi que divers rapports, dont l'un relatif à l'assiette des coupes extraordinaires dans les bois des communes et établissements publics.

Sa formation juridique, son goût pour les questions financières font qu'il intervient très souvent à la tribune au cours des discussions budgétaires. Dans ces débats, moins spectaculaires sans doute que les joutes proprement politiques, mais souvent plus réaliste, il s'applique à la solution des problèmes qui le préoccupèrent pendant toute sa vie politique. Ce sont, dans l'ordre de ses interventions : le doublement de la voie ferrée sur la ligne du Mont-Cenis entre Beaufort et Turin, sujet sur lequel sa ténacité s'exercera année après année; la restauration des terrains en montagne; la situation des postes et des troupes à la frontière des Alpes; la rétribution de la main-d'œuvre militaire en cas de sinistre ou de calamité publique; le maintien des droits sur l'aluminium pour protéger l'industrie de la Maurienne; les encouragements à donner aux améliorations pastorales et forestières; les achats de mulets pour l'armée.

La campagne électorale de 1910 lui donne l'occasion, outre de rendre compte de son mandat, de développer une fois encore les idées générales qui font toujours de lui le candidat républicain de sa circonscription : liberté de conscience et liberté des cultes; défense de la loi sur les associations; anticléricalisme dans la mesure où celui-ci s'abaisse « au rang d'un moyen de propagande électorale »; réduction de la durée du service militaire dans toute la mesure compatible avec les besoins de la Défense nationale; priorité de l'enseignement, en particulier agricole et professionnel; liberté de l'enseignement sous le contrôle de l'Etat; réforme de l'impôt; développement du crédit agricole et de la mutualité; retraites pour la vieillesse.

Cette fois, il est élu au premier tour de scrutin, obtenant 5.316 voix contre 5.019 à son concurrent le plus dangereux, M. Vuillermet, sur 10.973 votants.

Comme les années précédentes, et sur les mêmes sujets, Antoine Deléglise multiplie les interventions. Quelques problèmes nouveaux le sollicitent et il en traite avec beaucoup de netteté et de bon sens : la construction de la route des Alpes de Thonon à Nice; la protection de l'agriculture et de la santé publique contre les méfaits de l'industrialisation; la protection des oiseaux migrateurs; la création d'emplois de professeur titulaire de langues vivantes dans les écoles normales supérieures; l'attribution de subventions aux comices agricoles comme aux syndicats agricoles; l'établissement d'une ligne téléphonique entre Modane et Turin; la création d'une école pratique d'agriculture en Savoie; le transit des émigrants italiens par Modane, etc.

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au premier tour de scrutin, Antoine Deléglise obtient 5.408 voix alors que son concurrent, M. Falcoz, réunit 4.543 suffrages. Il sera élu au second tour avec 6.863 voix contre 857 à M. Falcoz, sur 9.390 votants.

Membre des Commissions de législation fiscale, des travaux publics, de l'agriculture et de l'administration générale, Antoine Deléglise prend part à la discussion du projet de loi, modifié par le Sénat, tendant à assurer, pendant la durée de la guerre, le fonctionnement des conseils municipaux.

C'est la dernière fois que l'on entend sa voix dans l'hémicycle. Son nom retiendra encore sous la voûte mais c'est M. Paul Deschanel, président, qui le rappellera. Antoine Deléglise, dit-il « apportait, dans nos travaux, la fine raison de son pays... C'était un républicain sincère, un démocrate convaincu. Il ne séparait pas la grandeur de la patrie de l'avenir de la République. »

C'était le 18 septembre 1917. Antoine Deléglise était mort à Paris, le 5 septembre de la même année, âgé de 61 ans.

DELÉLIS-FANIEN (PHILÉGÈNE, François), né le 30 mars 1843 à La Couture (Pas-de-Calais), mort à Paris le 21 février 1945.

Député du Pas-de-Calais de 1903 à 1919.

Gendre de M. Achille Fanien, député de Béthune de 1881 à 1902, François Delélis-Fanien, docteur en médecine, membre de la Commission de surveillance de l'asile d'aliénés de Saint-Venant et de la Commission administrative de l'hôpital de Lillers, délégué cantonal, conseiller général, maire de Lillers (Pas-de-Calais), Chevalier de la Légion d'honneur, est candidat, à l'élection partielle du 11 janvier 1903, dans la première circonscription de Béthune au siège laissé vacant par le baron Dard, invalidé le 14 novembre 1902. Le baron Dard obtient 7.084 suffrages sur 17.175 inscrits mais F. Delélis-Fanien est élu avec 7.866 voix.

La campagne électorale a été chaude. Aux assauts du baron Dard, avocat, président de la jeunesse catholique du Pas-de-Calais, F. Delélis-Fanien, désigné à l'unanimité par les comités républicains des trois cantons, a répondu par un appel au calme et à l'union.

Respectueux de la liberté de conscience et de l'enseignement — les établissements d'enseignement libre devant toutefois se soumettre à la surveillance de l'Etat — il est favorable au développement de l'industrie et à la prospérité des travailleurs ; à la loi sur les retraites ouvrières ; à la réduction à deux ans du service militaire ; à une plus juste répartition des impôts ; à la réglementation du privilège des bouilleurs de cru.

Peu disert au cours de la huitième législature, F. Delélis-Fanien est réélu le 6 mai 1906 avec 8.567 voix sur 18.350 inscrits, battant au premier tour de scrutin le baron Dard qui obtient 7.319 voix.

Il participe au Palais-Bourbon aux travaux de la Commission de l'hygiène publique.

Aux élections générales du 24 avril 1910, il l'emporte sur son concurrent, M. Merlin, socialiste uniifié, par 8.665 voix contre 5.725 sur 19.160 inscrits.

Il est alors membre de diverses Commissions et, notamment, de la Commission des mines.

F. Delélis-Fanien briguera son dernier mandat aux élections des 26 avril et 10 mai 1914. Il ne recueillera au premier tour que 6.916 voix et devra, au deuxième tour, livrer bataille à M. Dupont. Celui-ci, qui n'obtiendra que 6.879 voix sur 19.917 inscrits, sera battu par F. Delélis-Fanien qui l'emportera avec 8.867 suffrages.

Inscrit, au cours des huitième, neuvième, dixième et onzième législatures, au groupe de la Gauche démocratique, F. Delélis-Fanien, qui ne s'est pas représenté en 1919, a joué à la Chambre des députés un rôle assez effacé.

Il est mort à Paris le 21 février 1945, âgé de 102 ans.

DELESALLE (CHARLES, ÉMILE, OCTAVE), né le 15 avril 1886 à Lille (Nord).

Député du Nord de 1919 à 1928.

Député du Pas-de-Calais de 1928 à 1934.

Sénateur du Pas-de-Calais de 1934 à 1944.

Député du Pas-de-Calais de 1958 à 1962.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Air du 27 octobre 1933 au 30 janvier 1934.

Charles Delesalle appartient à une vieille famille de filateurs de lin de la

Madeleine-les-Lille (Nord). Son grand-père, Emile Delesalle, fut président du Tribunal de commerce et de la Chambre de commerce de Lille, de 1881 à 1889 ; son père, Charles Delesalle (1850-1929) fut président du Comité linier, maire de Lille de 1904 à 1919 et conseiller général du Nord (canton de Lille Nord-Est) de 1907 à 1913.

Après des études secondaires au collège Saint-Joseph de Lille, Charles Delesalle obtint une licence de sciences à la Faculté.

Dès 1908, à l'âge de 22 ans, il est élu conseiller municipal de la Madeleine sur une liste d'Union républicaine et porté à la mairie le 17 mai 1908 ; il est réélu en 1912.

Aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914, il tente d'arracher le siège de Gustave Delory, qu'il ne parvient qu'à mettre en ballottage, dans la troisième circonscription de Lille.

Ayant accompli son service militaire au 43^e régiment d'Infanterie, il est mobilisé en 1914 comme sergent et prend part aux attaques d'Ypres en 1914 et 1915 ; puis, il est attiré par l'aviation et passe, en avril 1916, dans l'arme nouvelle, où sa conduite est très brillante : promu sous-lieutenant, il est notamment cité le 8 mars 1917 pour avoir accompli plus de 50 opérations de chasse ou de reconnaissance dans les lignes adverses ; il termine la guerre comme capitaine, chef d'escadrille, avec 6 citations dont 4 à l'ordre de l'armée, et la croix de la Légion d'honneur à titre militaire (5 novembre 1917). Il est le premier officier allié à rentrer à Lille atterrissant le 17 octobre 1918 sur l'esplanade, où il retrouve son père, maire de la cité, qu'il n'avait pas revu depuis quatre ans. Il rétablit du même coup les communications postales de la ville libérée avec le reste de la France.

Candidat aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, sur la liste de la Fédération républicaine du Nord, il est élu député du Nord par 136.913 voix sur 374.022 votants, puis réélu sous la même étiquette le 11 mai 1924, ayant obtenu 120.735 voix, sur 451.028 votants.

A la Chambre, où il s'inscrit au groupe de la Gauche républicaine démocratique, il est vice-président de la Commission des douanes et membre de la Commission des régions libérées où il se signale par ses interventions en faveur des sinistrés du Nord, de la Commission des comptes définitifs et des économies, de la Commission du commerce et de l'industrie et de celle des affaires étrangères.

A Lille, il présente aux élections municipales de 1925 une liste d'Union républicaine qui est battue par la liste socialiste.

Il change alors de circonscription législative : le 29 avril 1928 (scrutin de ballottage), c'est dans le Pas-de-Calais (circonscription de Montreuil), qu'il est réélu

député. A ses activités d'industriel, s'ajoutent, en effet, des intérêts agricoles dans le Pas-de-Calais, dont il préside la Fédération des sociétés d'agriculture. Il obtient son siège par 10.114 voix contre 8.171 à M. Dupuich, sur 18.906 votants. La même circonscription le renvoie à la Chambre au premier tour des élections générales du 1^{er} mai 1932, par 11.597 voix, contre 4.939 à M. Delaitre, sur 20.256 votants.

Il est inscrit au groupe de la Gauche radicale, membre des Commissions de l'air et des finances, et rapporteur du budget de l'Air.

Ses brillants états de service et sa compétence le font désigner comme sous-secrétaire d'Etat à l'Air dans le premier Cabinet Albert Sarraut (27 octobre-26 novembre 1933), puis dans le deuxième Cabinet Camille Chautemps (26 novembre 1933-30 janvier 1934).

Son activité parlementaire est intense. Auteur d'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ne prendre aucun décret limitant ou supprimant l'importation ou l'exportation de certains produits sans avoir consulté les corporations intéressées (1920), il est chargé de rapporter la proposition de résolution concernant l'application de l'article 47 de la loi du 17 avril 1919 sur la cession des droits à indemnité pour les sinistres (1920), et d'émettre un avis sur le projet de loi relatif au régime fiscal dans les régions occupées (1920) ainsi que sur le projet de loi, modifié par le Sénat, sur l'établissement d'un régime transitoire pour la perception des impôts dans les régions libérées (1921). Il intervient au cours des discussions des budgets des exercices 1920, 1921, 1922 et 1923, en faveur des régions libérées. Il se fait entendre en outre dans différents débats portant sur : le projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales (1920) ; le projet de loi sur le régime transitoire de perception des impôts dans les régions libérées (1920 et 1921) ; le projet de loi accordant des avantages de carrière aux fonctionnaires mobilisés (1922) ; le projet de loi sur le régime des bouilleurs de cru (1923) ; le projet de loi créant de nouvelles ressources fiscales (1924). Il demanda à interroger le Gouvernement : sur la crise de chômage (1920) ; sur la reprise des relations diplomatiques avec la Russie (1922) ; sur l'augmentation du tarif marchandise des chemins de fer (1924).

Durant son deuxième mandat (1924-1928), il dépose une proposition de loi tendant à appliquer un coefficient de majoration au droit spécifique sur la margarine (1926), qu'il est chargé de rapporter (1927). Il participe à la discussion : du projet de loi instituant une contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique (1926) ; du projet et des propositions de loi tendant au redressement financier, à l'équilibre du budget de l'exercice 1926 et à la réforme du régime

des taxes successoriales (1926) ; il demande en outre à interroger le Gouvernement : sur sa politique douanière et ses conséquences (1924) ; sur les manifestations qui se sont produites lors de l'inauguration de l'ambassade des Soviets (1924) ; sur les mesures à prendre contre la propagande communiste et les incidents qui ont eu lieu dans le Nord (1925).

Au cours de son troisième mandat (1928-1932), il rapporte le budget du Commerce et de l'Industrie de l'exercice 1931-1932 (1930) ainsi que celui de l'Air de l'exercice 1932 (1931). Il intervient dans la discussion : du projet de loi relevant les droits de douane et diminuant les droits de consommation sur les sucre (en qualité de rapporteur pour avis 1929) ; du projet de loi portant dégrèvement d'impôts (1930) ; du projet de loi tendant à l'amélioration du marché des vins (1930) ; du projet de loi portant participation de la France aux expositions d'Anvers et de Liège (1930) ; du projet de loi tendant au renforcement de la protection douanière et à la modification de l'admission temporaire des sucre (1931) ; du projet de loi modifiant le tarif douanier pour certaines catégories de papier (en qualité de rapporteur pour avis, 1931) ; du projet de loi portant ouverture d'un crédit pour élever un monument à Douglas Haig (en qualité de rapporteur pour avis, 1931) ; du projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins (1931) ; du projet de loi sur l'outillage national (1931) ; et il demande à interroger le Gouvernement sur l'orientation de sa politique douanière (1929), il développe cette interpellation en 1930 ; sur l'orientation de sa politique aérienne (1932) ; sur la nouvelle organisation du Ministère de la Défense nationale et la suppression des Ministères de la Marine et de l'Air (1932).

De 1932 à 1934 (date de son élection au Sénat), il rapporte le budget du Ministère de l'Air de l'exercice 1933, et se fait entendre dans la discussion : d'interpellations sur l'aéropostale (1932), du projet et des propositions de loi portant assainissement du marché du blé (1933) ; des interpellations relatives à la régie des tabacs (1933) ; du projet de loi portant programme de travaux concernant la Défense nationale (1934) ; du projet de loi tendant à l'organisation et à la défense du marché du blé (1934) ; du projet de loi tendant à l'assainissement du marché du vin (1934) ; il demande en outre à interroger le Gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer l'application de la loi sur le blé (1933).

A la fin de l'année 1934, il quitte la Chambre pour le Sénat en se faisant élire sénateur du Pas-de-Calais, à la faveur d'une élection partielle, le 23 décembre 1934. Il obtient au deuxième tour de scrutin 1.220 voix sur 2.097 votants ; il s'inscrit à la gauche démocratique et radicale. Il est réélu lors du renouvellement

ment du 20 octobre 1935 par 1.148 voix sur 2.134 votants, au premier tour de scrutin. Membre de la Commission de l'air, de celle de la marine, il intervient dans la discussion de la loi de finances de l'exercice 1936 (culture du lin) et sur le budget du Ministère de l'Air.

Le 10 juillet 1940 à Vichy, il fait partie de la majorité qui vote les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.

Après la guerre, le renouvellement politique du 23 novembre 1958 le ramène à la vie publique. Il se présente comme candidat de concentration républicaine dans la quatrième circonscription du Pas-de-Calais. Il vient en tête au premier tour de scrutin avec 11.575 voix (dont 4.110 proviennent du seul canton de Montreuil, où il écrase ses adversaires) devant le candidat démocrate-chrétien M. Cateau (8.514 voix) et le candidat U.N.R. M. Béraud (6.448 voix), deux candidats socialistes et un candidat communiste qui réunissent chacun quelque 5.000 voix.

Au second tour, le communiste et l'U.N.R. s'étant désistés, Charles Delesalle est élu par 14.520 voix contre 13.500 à M. Cateau et respectivement 7.513 et 6.372 aux deux candidats socialistes (30 novembre 1958).

D'abord non-inscrit, il s'affilie au groupe de l'Entente démocratique.

Aux élections législatives suivantes, celles de 1962, Charles Delesalle a annoncé sa retraite par la déclaration suivante : « Après une longue carrière politique consacrée à la défense des intérêts nationaux, mon âge et ma raison me condamnent à me retirer de la vie publique. Ma reconnaissance, je dois la marquer à tous ceux et à toutes celles qui me sont toujours restés fidèles ; n'est-il permis d'espérer que je garde aussi l'estime de mes adversaires ? »

DELESTRAC (GUSTAVE), né le 8 mai 1844 à Cucuron (Vaucluse), mort à La Tour-d'Aigues (Vaucluse) le 25 octobre 1938.

Député du Vaucluse de 1898 à 1902.

Après avoir fait ses études au lycée d'Avignon et son droit à la faculté d'Aix-en-Provence, il fut avoué puis avocat à Apt dont il devint conseiller municipal en 1870-1871. A ce titre, il contribua à la laïcisation des écoles et fonda une loge maçonnique. Dès 1869, il avait soutenu contre le candidat officiel de l'Empire, la candidature de Taxile-Delord.

Entré dans la magistrature, il est successivement juge d'instruction à Carpentras pendant neuf ans puis juge au Tribunal civil d'Avignon pendant cinq ans et ce n'est qu'en 1898 qu'il se présente à la députation, sous l'étiquette de la gauche-démocratique.

Il est élu député de l'arrondissement de Carpentras le 22 mai 1898 au scrutin

de ballottage par 6.904 voix contre 5.396 à M. Georges Thiebaut, nationaliste sur 12.373 votants en remplacement de M. Naquet député sortant qui ne se représentait pas. Il avait obtenu au premier tour 3.395 voix contre 4.476 à M. Georges Thiebaut sur 11.424 votants.

Il fit partie de diverses Commissions et notamment de la Commission de législation criminelle et présenta un rapport sur la proposition de loi tendant à modifier la majorité nécessaire pour l'obtention des circonstances atténuantes (1901).

A la fin de son mandat, il ne se représenta pas aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 ; il rentra dans la vie privée et mourut à La Tour-d'Aigues (Vaucluse) le 25 octobre 1939 à l'âge de 89 ans.

DELHON (CASIMIR, EDOUARD, DENIS), né le 22 décembre 1861 à Montpellier (Hérault), mort le 29 décembre 1941 à Puissalicon (Hérault).

Sénateur de l'Hérault de 1906 à 1920.

Propriétaire viticulleur à Puissalicon, village proche de Béziers et où sa famille possédait le château de Bassac, Casimir Delhon en devint conseiller municipal à l'âge de 27 ans, de 1888 à 1890, et de nouveau en 1902, date à laquelle il est élu maire ; il le restera plus d'un quart de siècle, jusqu'en 1929. Il est, en outre, président du syndicat agricole et de la Caisse de crédit mutuel.

Sa connaissance des intérêts locaux le porte au conseil général du département, où il représente le canton de Servian de 1904 à 1922. Ce succès l'encouragea enfin à briguer un mandat parlementaire.

L'évolution vers la gauche du Midi viticole lui donne à penser, en effet, que la représentation sénatoriale de l'Hérault ne reflète plus exactement l'opinion. Aux élections sénatoriales du 7 janvier 1906, et sans, pour autant, être strictement rattaché à l'un des partis de gauche de l'époque, il se présente comme candidat socialiste. Des trois sénateurs sortants, l'un, le sénateur Perréal, ne se représente pas ; le second, le sénateur Razimbaud, est réélu au premier tour ; un siège est remporté aussi au premier tour par le candidat radical-socialiste Nègre ; reste un siège que se disputent Casimir Delhon et le sénateur sortant Deandris, radical. Au premier tour ils obtiennent respectivement 390 et 371 voix, et au second tour Casimir Delhon l'emporte par 508 voix contre 341, sur 868 votants.

Au Sénat, il reste indépendant et vote avec la gauche radicale, par exemple lors du vote sur les fondations de messes en 1907, ou, en 1908, au sujet de l'amnistie dans l'affaire des inventaires. En 1909, il vote pour les retraites ouvrières ; en 1910, il vote la confiance à Briand

Très attentif aux affaires locales, il dépose en 1911 une interpellation dirigée contre le Préfet de l'Hérault ; prévue pour la séance du 13 avril, elle est ajournée sans suite. Il est l'un des signataires de l'ordre du jour adopté le 19 mai 1911 au sujet de la consommation des piquelettes et râpés de famille.

En 1912, il vote contre les accords du Maroc. Le 30 janvier 1913, en séance, il prend la défense des syndicalistes des postes et des douanes. En 1917, il rapporte, au nom de la Commission de la marine, un projet tendant à accorder des décosations militaires au personnel de la marine marchande. En 1919 enfin, on le trouve, fidèle à ses préoccupations sociales, membre de la Commission de la journée de huit heures.

Il se retire alors, peu à peu, de la vie publique. Au renouvellement sénatorial du 11 janvier 1920 — le premier depuis 1906 — il ne se représente pas. En 1922, il abandonne son mandat au conseil général. Enfin, en 1929, il renonce à ses fonctions communales à Puissalicon.

En 1931, son dévouement à la chose publique est récompensé par la Croix de la Légion d'honneur.

Paisiblement retiré dans son domaine de Puissalicon, il s'éteint à 80 ans, le 23 septembre 1941.

DELHOUUME (Louis), né le 10 novembre 1855 à Aigre (Charente), mort le 22 novembre 1942 à Aigre.

Sénateur de la Charente de 1928 à 1939.

Né le 10 novembre 1855 à Aigre, en Charente, Louis Delhouume était agriculteur et viticulteur. Pendant la première partie de sa vie, il se consacra uniquement à sa propriété et aux affaires locales.

Élu maire de la commune de Villenôve, en Charente, il devient bientôt conseiller général, puis vice-président du Conseil général.

Ce n'est qu'en 1928, à l'âge de 73 ans, qu'il entra dans la vie parlementaire. Il se présenta en effet à cette date aux élections sénatoriales qui eurent lieu dans son département à la suite du décès du sénateur Limouzain-Laplanche, mort le 24 mai 1928. Louis Delhouume fut élu au troisième tour de scrutin, par 451 voix contre 336 à M. Carnot, et se représenta au renouvellement du 20 octobre 1929. Il fut alors élu au second tour de scrutin, par 484 voix, contre son concurrent, M. Hennessy, qui n'en obtint que 393 ; il était le seul à avoir obtenu la majorité absolue.

Au Sénat, son expérience d'agriculteur fit qu'il s'intéressa surtout aux questions rurales. Il était inscrit au groupe de la Gauche démocratique.

En 1929, il déposa, avec MM. Joseph Faure et Babaud-Lacroze, un amendement à l'article 12 d'un projet de loi relatif à la tuberculose des bovidés et à la salubrité des viandes.

Il prit également part à la discussion d'une proposition de loi tendant à supprimer le couchage à la paille et à la discussion d'une proposition de loi relative à la répartition du pourboire.

En 1930, membre de la Commission de l'agriculture et de la Commission des douanes et conventions commerciales, il prit l'initiative, le 7 mars, de proposer une suspension de séance en signe de deuil à l'occasion des inondations du Midi de la France. Il intervint ensuite dans la discussion du projet de loi relatif à la réparation des dommages causés par les inondations, ainsi que dans la discussion des budgets de l'Agriculture et de l'Instruction publique.

En 1931, il déposa une proposition de résolution invitant le Gouvernement à proposer une modification de la loi du 8 avril 1898 relative au régime des eaux, pour faciliter le curage des rivières non navigables et l'assainissement des terres.

Il présente une observation sur le retard avec lequel le budget était présenté au Sénat et intervint dans la discussion de nombreux projets de loi touchant aux établissements dangereux ou insalubres, à l'hydraulique agricole et au génie rural, au renouvellement des conseils généraux et d'arrondissement en particulier.

Il intervint également dans la discussion d'une proposition de résolution relative aux bouilleurs de cru.

Il posa plusieurs questions écrites aux Ministres des Finances, du Travail, et des Postes et Télégraphes.

En 1932, toujours membre des Commissions de l'agriculture et des douanes et conventions commerciales, il signe le contre-projet de M. Damecourt relatif au problème des bouilleurs de cru, et dépose et lit le rapport sur les élections sénatoriales du département de Seine-Inférieure.

En 1933, il déposa un amendement sur le projet de loi portant ouverture de crédits provisoires pour le mois de mars et intervint dans les débats qui eurent lieu concernant le marché du blé.

Il prit part, en 1934, à la discussion d'une proposition de loi ayant pour objet la défense du marché du blé, ainsi qu'aux débats concernant la solde des officiers en disponibilité.

Il déposa, au nom de la Commission de l'agriculture, un rapport sur un projet de loi tendant à la protection des appellations d'origine « cognac et armagnac », et proposa, lors de la discussion du budget de l'Agriculture, que soit opéré un prélevement sur les ressources provenant des jeux et du pari mutuel en vue de faire des travaux d'adduction d'eau potable. Il intervint également dans les débats relatifs à la réforme fiscale et dans la discussion d'un projet de loi concernant le règlement des prix des fonds de commerce et la révision des baux commerciaux.

En 1935, il déposa, toujours au nom de la Commission de l'agriculture, le rapport sur une proposition de loi tendant à étendre au vin « pineau des Charentes », la protection des appellations d'origine, et déposa un amendement sur un projet de loi concernant le marché du lait. Il fut également chargé de déposer et de lire le rapport sur les élections sénatoriales dans le département du Doubs.

En 1936, il intervint dans le débat concernant la coordination rail-route, l'amélioration de la situation des retraites et la semaine de quarante heures. Il déposa un amendement au projet de loi relatif à l'Office national des blés sur les articles concernant l'échange de blé contre de la farine et le titre de mouvement pour la circulation des blés.

Il prit également part à la discussion d'un projet de loi tendant à l'abrogation du décret-loi concernant les pensions de guerre et retraites des combattants.

Il intervint en 1937 dans les débats touchant aux conséquences de l'application de la semaine de quarante heures et dans la discussion du budget de l'Agriculture et d'un projet de loi concernant les conventions collectives dans les professions agricoles.

Il déposa et lut le rapport sur les élections sénatoriales du département de l'Aube.

En 1938, enfin, dernière année de son mandat, on l'entend dans la discussion d'un projet de loi concernant la police de la chasse.

En 1939 il se représenta — mais sans succès — aux élections sénatoriales de son département ; il n'obtint, en effet, que 117 voix au premier tour, la majorité absolue étant de 412 voix, ce qui le mettait en huitième position. Au second tour, il n'obtint encore que 174 voix et se retira au troisième tour de scrutin.

Il devait mourir dans sa propriété d'Aigre, le 22 novembre 1942, à l'âge de 87 ans.

DELIEUX (ANDRÉ, JOSEPH, CHARLES), né à Monferran-Savès (Gers) le 17 septembre 1850, mort le 4 mai 1929 à Monferran-Savès.

Député du Gers de 1898 à 1902.

Propriétaire agricole, conseiller général du canton de l'Isle-Jourdain et maire de sa commune natale, il est — après avoir sans succès été candidat aux élections sénatoriales — élu député de l'arrondissement de Lombez le 22 mai 1898 au scrutin de ballotage sous l'étiquette de radical-socialiste par 3.821 voix contre 3.151 à M. Thoulouze, député sortant républicain et 1.620 voix à M. Fauré, ancien député conservateur, sur 9.645 votants.

Il avait obtenu au premier tour 3.598 voix contre 3.068 à M. Thoulouze et 2.925 voix à M. Fauré sur 9.688 votants.

Il était inscrit au groupe radical-socialiste et au groupe des intérêts de la petite et moyenne culture. Il se déclarait partisan de l'impôt personnel progressif et global sur le revenu, du crédit agricole, de l'assurance des récoltes, de la réduction à 2 ans du service militaire et d'une Caisse de retraite pour les travailleurs. Il n'appartint à aucune Commission.

Le 11 mai 1902, il sollicite le renouvellement de son mandat mais il est battu par le marquis de Pins, par 4.453 voix contre 5.014, sur 9.646 votants, au deuxième tour de scrutin.

Il se représente aux élections législatives du 6 mai 1906 et il est de nouveau battu par le marquis de Pins, au premier tour de scrutin, par 5.314 voix contre 2.471 à lui-même, sur 9.545 votants.

Enfin, il sollicite, toujours sans succès, un mandat de sénateur en 1912.

Devant ces échecs successifs, il abandonne la politique et se retire dans son pays natal de Monferran-Savès, où il meurt le 4 mai 1929, à l'âge de 79 ans.

DELIGNE (MAURICE, CHARLES, Désiné), né le 7 octobre 1861 à Clary (Nord), mort à Paris le 11 juin 1939.

Député du Nord de 1928 à 1936.

Sous-secrétaire d'Etat à la Marine du 3 novembre 1929 au 17 février 1930.

Ministre des Travaux-publics du 27 janvier 1931 au 16 février 1932.

Né à Clary dans le département du Nord, le 7 octobre 1861, de Jules Deligne et Angélique-Augustine Piette son épouse, Maurice Deligne fit ses études au collège de Cambrai et à la faculté de droit, où il acquit de solides connaissances juridiques.

Après avoir accompli un stage comme avocat, il entra dans la magistrature, à laquelle il devait appartenir durant plus de vingt ans.

Nommé juge suppléant à Rambouillet le 4 janvier 1887, puis substitut à Senlis en 1891, juge d'instruction à Laon en 1894, procureur à Soissons en septembre 1897, juge à Rouen en 1901 et juge d'instruction dans la même ville en 1903, il fut promu au grade de conseiller à la cour d'appel et maintenu en cette qualité à Rouen en 1905.

Appelé le 14 janvier 1908 au Ministère de la Justice par Aristide Briand, alors Garde des sceaux, qui lui confia les fonctions de directeur de son cabinet, Maurice Deligne fut ensuite nommé directeur du personnel du Ministère de la Justice le 9 mai 1908, directeur des Affaires criminelles et des grâces le 29 juillet 1909, directeur des Affaires

civiles et du sceau le 24 mai 1910. Il occupa ainsi successivement tous les postes de directeur de ce Ministère, avant d'être promu conseiller d'Etat en service extraordinaire le 24 mai 1910.

Nommé directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre au Ministère des Finances le 12 avril 1912, Maurice Deligne se trouva chargé dans ses hautes fonctions de la préparation et de l'exécution de la plupart des grandes réformes fiscales élaborées pendant et après la première guerre mondiale.

Le 17 septembre 1926, ayant atteint la limite d'âge réglementaire, il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé directeur général honoraire au Ministère des Finances.

Déjà conseiller municipal de Clary, sa ville natale, Maurice Deligne s'apprêta à briguer les suffrages des électeurs du Nord. Mais, bien avant son élection à la Chambre des députés en 1928, il avait accédé au Palais-Bourbon dès 1908 en qualité de Commissaire du Gouvernement.

Ses fonctions au Ministère de la Justice lui avaient valu en effet d'assister le Garde des sceaux dans la discussion d'un projet de loi relatif à l'augmentation du nombre des magistrats et lors de la discussion des budgets de 1909 à 1912.

Devenu directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, il fut à nouveau nommé Commissaire du Gouvernement et à ce titre, jusqu'en 1926, ses grandes qualités d'administrateur le conduisirent à participer aux travaux législatifs et à prendre la parole à la tribune de la Chambre des députés, soit à l'occasion des discussions budgétaires, soit pour le vote de différents projets.

Après avoir fréquenté pendant près de vingt ans le Palais-Bourbon en spécialiste des questions juridiques et financières, Maurice Deligne se présenta aux élections générales législatives de 1928 dans la deuxième circonscription de Cambrai, où il fut élu le 29 avril, au deuxième tour de scrutin, par 11.076 suffrages sur 22.448 votants contre 9.279 à son concurrent immédiat M. Plet.

Dans la profession de foi qu'il adressait à ses électeurs en 1928, Maurice Deligne déclarait notamment : « Une seule politique peut être suivie dans les circonstances actuelles : la politique de M. Raymond Poincaré. » Et, « pour continuer l'œuvre de réforme monétaire, de redressement financier et d'assainissement économique poursuivie avec fruit depuis 1926 », il préconisait « des budgets et une balance commerciale en équilibre, la consolidation volontaire de notre dette flottante. »

Tout en manifestant sa sollicitude pour les anciens combattants, pour les fonctionnaires « qui ont droit à un statut », et pour l'élite des écoles primaires qui doit se voir accorder « des bourses plus nombreuses », Maurice Deligne se déclarait partisan de l'appli-

cation intégrale du traité de Versailles et du plan Dawes, ainsi que de l'occupation de la Rhénanie.

Franchement républicain, il se déclarait favorable à un « gouvernement d'autorité ».

Enfin, dans le domaine social, il préconisait l'accession du plus grand nombre à la propriété individuelle.

Tels étaient les principes qu'il entendait défendre à la Chambre des députés, où il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale.

L'expérience qu'il avait des questions juridiques et financières lui fit franchir rapidement les échelons. Membre de la Commission de la législation civile et criminelle, puis de celle du travail, il fut bientôt appelé à siéger à la Commission des finances, honneur insigne pour un nouveau parlementaire. Durant la même législature, il fit aussi partie de la Commission du commerce et de l'industrie, de la Commission des mines et de la force motrice et de la Commission des régions libérées.

Il rapporta une proposition de loi dont il était l'auteur avec plusieurs de ses collègues et qui tendait à accorder des avances remboursables aux propriétaires se trouvant dans l'impossibilité de procéder aux réparations de leurs immeubles. Il prit part à la discussion de différents projets, notamment d'un projet de loi approuvant l'accord conclu à Washington pour le remboursement des dettes envers les Etats-Unis d'Amérique.

Le 3 novembre 1929, Maurice Deligne est nommé, dans le premier Cabinet Tardieu, Sous-secrétaire d'Etat au Ministère de la Marine, où toutes les directions techniques et l'ensemble des services administratifs sont placés sous son autorité.

Après la démission du Cabinet Tardieu, il participe à nouveau d'une façon très active aux travaux parlementaires et devient président du groupe de la gauche radicale. Il intervient dans la discussion du budget général de l'exercice 1930 (Marine).

Il abandonne la présidence de son groupe pour entrer, le 27 janvier 1931, dans le premier Cabinet Laval, comme Ministre des Travaux publics, important portefeuille qu'il conserve sous les second et troisième Ministères Laval, jusqu'au 16 février 1932.

Durant les douze mois qu'il passe à la tête de ce Département ministériel, Maurice Deligne demande la prorogation des conventions passées entre l'Etat et les Compagnies de chemin de fer, il s'intéresse à l'aménagement de l'estuaire de la Seine et se préoccupe d'introduire la législation minière française dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Aux élections générales de 1932, il est à nouveau candidat. Il reprend strictement dans sa profession de foi les principes qu'il défendait déjà en 1928, ajoutant simplement : « Le désarmement ne sera obtenu que si, comme l'a pro-

clamé à plusieurs reprises Aristide Briand, la sécurité est assurée par l'arbitrage dans le cadre et le respect des traités.»

Il est réélu au second tour de scrutin le 8 mai 1932, par 11.275 suffrages sur 25.647 votants contre 10.811 à son concurrent M. Carlier.

Revenu au Palais-Bourbon, il siège aux mêmes Commissions que sous la législature précédente, notamment à la Commission des finances, et intervient à plusieurs reprises, sur des sanctions disciplinaires infligées à des fonctionnaires des contributions indirectes, sur le licenciement d'ouvriers de divers établissements militaires.

Mais sa carrière ministérielle est terminée et, jusqu'à la fin de cette législature, il ne fait plus partie d'aucun Cabinet.

En 1936, âgé de 75 ans, il ne demande pas le renouvellement de son mandat et se retire de la vie publique. Il meurt à Paris le 11 juin 1939 à l'âge de 78 ans.

Le 11 septembre 1926, le jour où le Gouvernement avait décidé d'élever ce haut fonctionnaire au grade de Grand officier de la Légion d'honneur, Raymond Poincaré, président du Conseil des Ministres, avait tenu à rédiger de sa main la citation qui accompagnait cette distinction. L'ancien Président de la République, sévère pour lui-même et pour ses collaborateurs, n'était pas prodigue de ce genre de manifestations. En donnant à Maurice Delligne ce témoignage de sympathie exceptionnel, il s'était acquitté d'un devoir, car il aimait passionnément la France et savait rendre justice à ceux qui l'avaient passionnément servie.

Après avoir rendu à l'Etat «d'éminents services» et fait apprécier sa «clairvoyance et ses exceptionnelles qualités administratives», selon les propres termes de Raymond Poincaré, Maurice Delligne ne put s'accommoder d'une retraite pourtant bien méritée et, pendant deux législatures, il mit au service du pays son amour du travail et sa haute compétence.

DELLAC (JEAN), né le 3 mai 1876 à Floirac (Lot), mort le 5 août 1937 à Cahors (Lot).

Député de la Gironde de 1924 à 1928.

Jean Dellac naquit le 3 mai 1876 à Floirac où son père était cultivateur. Il fit carrière d'instituteur avant de devenir propriétaire viticulteur à Fargues-Saint-Hilaire (Gironde). Sa conduite pendant la Grande Guerre lui valut la Croix de guerre. Il milita dans les rangs du parti radical et était, en 1924, vice-président de la Fédération radicale et radicale-socialiste.

Il tenta pour la première fois sa chance aux élections générales législatives du 16 novembre 1910, mais sans succès;

quatrième et dernier de la liste républicaine radicale, qui n'eut d'ailleurs aucun élu, il rassembla 12.566 suffrages sur 159.336 votants. Lors du renouvellement des 11 et 25 mai 1924, il est placé en sixième position sur la liste du bloc des gauches, conduite par Adrien Marquet, qui compia sept élus ; Jean Dellac passa à la plus forte moyenne avec 73.700 voix sur 187.689 votants. Le retour au scrutin uninominal lors des élections des 22 et 29 avril 1928 ne lui fut pas favorable ; il se présenta dans la circonscription de La Réole, mais, en troisième position avec 2.119 voix sur 12.629 votants au premier tour de scrutin, il ne totalisa que 3.822 voix sur 12.741 votants au scrutin de balottage, contre Faget qui fut élu. En 1932, il tenta sa chance dans la deuxième circonscription de Libourne mais n'y fut pas plus heureux : en troisième position lors du premier tour de scrutin, le 1^{er} mai, il obtint 3.657 voix sur 14.269 votants et se désista au second tour le 8 mai. Fidèle à la deuxième circonscription de Libourne lors du renouvellement des 26 avril et 3 mai 1936, il ne fut pas plus favorisé que quatre ans auparavant ; en quatrième position au premier tour de scrutin avec 2.197 voix sur 13.977 votants, il abandonna avant le second tour de scrutin.

Il avait été élu en 1924 sur un programme dressé contre l'action du bloc national et la politique suivie par la Chambre dite «bleu horizon» ; il était contre l'impôt sur le chiffre d'affaires et contre l'impôt sur les salaires.

Il s'inscrivit à la Chambre au groupe radical et radical-socialiste et fut vice-président du groupe de défense des planeteurs de tabac, ainsi que du groupe parlementaire de l'éducation nationale. Il appartint à la Commission de l'agriculture, dont il fut le secrétaire, et à celle de la marine militaire.

Jean Dellac fut un spécialiste des questions agricoles ainsi que des questions relatives à l'instruction publique, à peu près exclusivement de toutes autres. Il fut l'auteur de plusieurs propositions de résolution ou de loi relatives à l'assurance agricole contre la grêle et les ouragans (1924), à l'exonération de l'impôt sur le chiffre d'affaires pour les opérations des coopératives et des syndicats agricoles (1926), à l'exonération fiscale en faveur des Caisses de crédit agricole mutuel (1927) ou à la vulgarisation de la réception radiophonique dans les communes rurales (1928). Il rapporta une proposition de loi, dont il était l'un des co-auteurs, autorisant la Caisse nationale de crédit agricole à effectuer des opérations immobilières facilitant l'accès à la petite propriété paysanne. La discussion des budgets des exercices 1925 à 1928 retint chaque année assez longuement son attention en matière agricole (mutuels, syndicats, électrification) et en matière d'instruction publique (institutrices en couches, caisses des écoles, bourses, etc.). Il intervint à propos de mesures concernant l'amortissement de la dette publique (1925), de la politique agricole

du Gouvernement, de la création d'une caisse de gestion des bons de la Défense nationale (1926) et de l'appellation d'origine des vins (1927).

Après son échec aux élections de 1928, il n'abandonna pas totalement la vie publique, puisqu'il se présenta en 1932 et en 1936. Il fut conseiller municipal de Floirac où il était né, et mourut à Cahors (Lot) le 5 août 1937, à l'âge de 61 ans.

DELLESTABLE (ANTOINE, FRANÇOIS), né le 31 décembre 1851 à Neuviac (Corrèze), mort le 30 janvier 1922 à Ussel (Corrèze).

*Député de la Corrèze de 1885 à 1894.
Sénateur de la Corrèze de 1894 à 1921.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 321.)

Né à Neuviac, en Corrèze, le 31 décembre 1851, François Dellestable était le fils d'un avocat, issu d'une famille de notaires.

Docteur en médecine et exerçant à Neuviac, François Dellestable fut conseiller d'arrondissement puis, à partir de 1888, conseiller général d'Egletons.

Il entra dans la vie parlementaire en 1885, date à laquelle il fut élu député de la Corrèze, et s'inscrivit au groupe de la gauche radicale.

Son mandat lui fut renouvelé aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, par 7.396 voix contre 2.816 à M. Lachaze et 2.231 à M. de Selve de Sarran, sur 12.102 votants, et à celles du 20 août 1893, toujours au premier tour de scrutin, par 9.214 voix contre 278 à M. Salesse, sur 10.256 votants. Il devait quitter la Chambre des Députés en 1894, date à laquelle il se présenta, avec succès, aux élections sénatoriales.

A la Chambre des Députés, où il fut membre de diverses Commissions, il rédigea une proposition de loi tendant à autoriser certaines villes du département à contracter des emprunts, ou à créer des ressources extraordinaires. Il prit part aux débats budgétaires, et à la discussion de la loi d'amnistie.

Le 7 janvier 1894, il se présenta aux élections sénatoriales. Il fut élu au premier tour de scrutin par 359 voix sur 711 suffrages exprimés.

Il se représenta aux élections de 1903, et fut réélu, toujours au premier tour, le 4 janvier, par 551 voix sur 712 votants.

Le 7 janvier 1912, enfin, il fut encore réélu, mais au second tour seulement, par 406 voix sur 711 votants.

Au premier tour, en effet, il n'avait obtenu que 355 voix sur 712 votants, la majorité absolue étant de 357 voix ; à ce premier tour de scrutin, ce fut son

ami Rondy — qui était d'ailleurs un de ses parents — qui fut élu, avec 373 voix.

François Dellestable ne se représenta pas aux élections de 1921, et abandonna alors toute carrière parlementaire.

Au Sénat, pendant les longues années où il y exerça un mandat, il fut membre de nombreuses Commissions et intervint assez souvent dans les débats.

Il appartenait au groupe de la gauche démocratique.

En 1894, à son arrivée au Sénat, il fut désigné secrétaire provisoire du bureau du Sénat, en tant qu'un des six plus jeunes sénateurs.

La même année, il fut membre de diverses Commissions et secrétaire de la première, puis de la troisième Commission d'initiative parlementaire.

En 1895, il fut secrétaire d'une Commission chargée de l'examen d'une proposition de loi relative au service militaire des sénateurs et des députés, membre d'une Commission chargée d'examiner une proposition de loi ayant pour objet de prévenir les conflits entre le Sénat et la Chambre des Députés, et secrétaire d'une des Commissions d'intérêt local.

Il déposa en outre quatre rapports sur des projets de loi tendant à autoriser quatre départements à s'imposer extraordinairement pour organiser le service de l'assistance médicale gratuite. Il déposa en outre, avec son parent et ami politique M. Labrousse, une pétition de la Chambre des Notaires des arrondissements de Brive et Ussel.

En 1896, secrétaire de la seconde, puis de la troisième Commission d'intérêt local, il déposa plusieurs rapports sur des projets de loi tendant à autoriser certains départements à contracter des emprunts.

En 1897, secrétaire de la seconde Commission d'intérêt local, il intervint dans la discussion d'un projet de loi ayant pour but la protection de la santé publique, ainsi que dans la discussion des budgets de la Marine et de l'Agriculture.

En 1898, il déposa une pétition des greffiers des justices de paix et des tribunaux de simple police de l'arrondissement d'Ussel en Corrèze, et intervint dans les débats budgétaires, ainsi que dans la discussion d'une proposition de loi ayant pour objet de modifier le tarif général des douanes en ce qui concerne les porcs, charcuteries et saindoux.

En 1899, après avoir demandé un bref congé, il déposa, avec MM. Léonce de Sal et Labrousse, une pétition des industriels et entrepreneurs de la Corrèze.

Au nom de la sixième Commission d'intérêt local, dont il est le secrétaire, il déposa 28 rapports sur des projets de loi autorisant certains départements à percevoir des surtaxes.

En 1900, secrétaire de la seconde Commission d'intérêt local, il déposa plusieurs rapports, en particulier sur un

projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement, dans le département du Finistère, d'un chemin de fer d'intérêt local.

Il intervient également dans la discussion d'un projet de loi ayant pour objet la protection de la santé publique. En 1901, il prend part à la discussion du budget des Travaux publics, et dépose, en son nom propre et au nom de certains collègues, une proposition de loi tendant à régler la situation des pensions militaires des contrôleurs d'armes. Il dépose aussi une pétition des professeurs du lycée de Tulle et du collège de Brive. Secrétaire de la quatrième, puis de la cinquième Commission d'intérêt local, il dépose des rapports sur trois projets de loi tendant à autoriser les villes de Périgueux, Tulle et Bayonne à lancer des emprunts.

En 1903, année de sa première réélection au Sénat, il dépose, avec MM. Labrousse et de Sal, une proposition de loi tendant à accorder à la Chambre de Commerce de la Corrèze la concession de la construction et de l'exploitation d'un canal de la Loire à la Garonne.

En 1904, membre, entre autres Commissions, de celle des chemins de fer, il dépose et lit les rapports de cette Commission sur divers projets de loi.

En 1905, il intervient dans les débats budgétaires et dépose un rapport sur un projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local en Meurthe-et-Moselle.

En 1906, il dépose un rapport sur un projet de loi autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi d'Epernay, et intervient dans la discussion d'une proposition de loi tendant à assurer la liberté et le secret du vote.

En 1907, il dépose et lit le rapport sur les élections du département de la Sarthe et, en 1908, dépose plusieurs rapports sur des projets de loi intéressant des chemins de fer d'intérêt local.

En 1909, il dépose et lit le rapport sur les élections d'Oran, et intervient dans de nombreux débats concernant les chemins de fer.

Il prend part, en 1910, à la discussion d'un projet de loi portant révision du tarif général des douanes et d'un projet de loi relatif au recrutement de l'armée, et intervient fréquemment dans les débats budgétaires.

En 1911, il participe à la discussion du budget du Ministère de la Guerre et dépose une pétition du personnel enseignant des fermes-écoles.

En 1912, réélu dans son département, il dépose une pétition des greffiers des justices de paix de Tulle et d'Ussel, et dépose plusieurs rapports concernant les chemins de fer.

En 1913, il intervient dans la discussion d'un projet de loi relatif à l'organisation de l'assistance aux familles nombreuses, et dans la discussion d'une

proposition de loi touchant au régime des aliénés.

Il dépose ensuite, en 1914, plusieurs rapports sur des projets de loi concernant le réseau Paris—Lyon—Méditerranée. Les années suivantes, s'il reste membre de nombreuses Commissions, il intervient moins souvent en séance publique. En 1917, néanmoins, il prend part à la discussion d'un projet de loi concernant les exemptés et les réformés.

En 1919, membre de la Commission des congés, il prend part à la discussion d'un projet de loi relatif à l'indemnité temporaire des petits retraités de l'Etat. En même temps, il est membre de nombreuses Commissions : Commission des ruines, des régions dévastées ; Commission des pétitions ; Commission des frais occasionnés par les malades admis d'urgence dans les hôpitaux, etc.

En 1920, dernière année de son mandat, il est membre de la Commission des chemins de fer et de la Commission des établissements d'enseignement pour les aveugles et sourds-muets.

François Dellestable ne se représenta pas aux élections sénatoriales du 9 janvier 1921.

Il avait consacré les dernières années de sa vie à l'œuvre des pupilles de la nation, et mourut à Ussel le 30 janvier 1922, à l'âge de 71 ans.

Il était membre du Conseil supérieur de l'agriculture.

DELLISSE (GUSTAVE, PAUL, TIBURCE), né à Béthune (Pas-de-Calais) le 31 mars 1840, mort le 17 février 1894 à Béthune.

Député du Pas-de-Calais de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 322.)

Non réélu aux élections législatives du 22 septembre 1889, où il n'obtient, au premier tour de scrutin, que 6.709 voix contre 11.816 à son concurrent M. Georges Graux, sur 19.040 votants. Gustave Dellisse est mort prématurément, à l'âge de 54 ans, le 17 février 1894, à Béthune.

Déjà président du comité de secours aux blessés militaires et membre du conseil de la Société des agriculteurs de France, il avait été nommé en 1891 président du conseil d'administration des mines de Meusches. Il était par ailleurs membre du conseil de fabrique.

DELMAS (ARTHUR - VINCENT), né le 27 juillet 1853 à Ambrugeat (Corrèze), mort à Saint-Angel (Corrèze), le 25 janvier 1929.

Député de la Corrèze de 1894 à 1914.

Arthur-Vincent Delmas naquit le 27 juillet 1853 à Ambrugeat, petite com-

mune située aux confins du Limousin et de l'Auvergne.

Sa famille, de souche auvergnate et de vieille tradition républicaine, était originaire de Mauriac (Cantal). Son grand-père, Joseph Delmas, notaire en cette ville, avait été élu à l'unanimité par ses concitoyens, au moment de la Révolution de 1848, commandant des grenadiers de la Garde nationale.

Après avoir fait ses premières études au collège de Servières (Corrèze), Arthur-Vincent Delmas les poursuivit à Paris, où il suivit les cours de l'école de pharmacie.

Exempté du service militaire suivant la loi en vigueur, ses deux frères, Joseph l'aîné et Marius le cadet, étant déjà sous les drapeaux, il accomplit cependant une période de vingt-huit jours à l'hôpital du Val-de-Grâce, à Paris, ce qui lui valut par la suite d'être nommé adjudant de réserve du service de Santé militaire.

Il s'installa alors comme pharmacien à Meymac (Corrèze), mais, en butte à une coalition réactionnaire qui favorisa l'installation de deux pharmacies destinées à concurrencer la sienne, jusqu'alors seule dans le canton, il dut renoncer à exercer son activité et s'orienta vers la distillation de liqueurs.

Le 20 novembre 1883, à Bordeaux, Arthur-Vincent Delmas épousait Marie-Catherine Delpeut dont il devait avoir quatre fils, Gabriel, Henri, Paul et Marcel.

Suivant une tradition familiale et républicaine, il s'intéresse de bonne heure aux affaires publiques et, en 1883, à peine âgé de 30 ans, il accède aux fonctions municipales. Conseiller d'arrondissement de 1883 à 1886, puis conseiller général du canton de Meymac de 1886 à 1919, il sera également sans interruption de 1886 à 1919 maire de Meymac.

Fort de l'expérience acquise depuis dix ans comme administrateur municipal et député, il aspire à mettre au service du pays le dévouement dont il a déjà fait preuve et qu'il ne cessera de manifester envers ses concitoyens.

Le 18 février 1894, lors d'une élection partielle, il est élu député de la Corrèze (arrondissement d'Ussel), en remplacement de M. Dellestable, élu sénateur et démissionnaire de son mandat de député. L'élection est acquise au deuxième tour de scrutin par 6.239 voix sur 12.048 votants contre 6.762 à son concurrent immédiat M. Coudert.

Dans la profession de foi qu'il adresse à ses électeurs et où il s'affirme « républicain radical », il se prononçait pour « une politique de progrès et de liberté dans une République vraiment réformatrice ». Soucieux de se présenter devant le corps électoral avec un programme nettement défini, il se déclarait partisan de la réduction du service militaire, de l'octroi de bourses plus nombreuses aux enfants des familles pauvres et de l'impôt sur le

revenu. Il voulait d'autre part que l'impôt fût progressif au lieu d'être proportionnel, que les prêts du Crédit agricole n'excédaient pas 3 % et que les grandes compagnies de chemins de fer fussent soumises au contrôle effectif de l'Etat. Il s'affirmait enfin partisan de la dénonciation du Concordat et de la rupture du lien qui unissait les églises à l'Etat.

Tels sont les principes qu'il défendra à la Chambre des Députés, où l'ont envoyé ses électeurs et où il s'inscrit au groupe de la gauche radicale.

Le 8 mai 1898, il est réélu par 8.097 voix sur 12.243 votants contre 4.034 au candidat qui lui était déjà opposé en 1894.

Le 27 avril 1902, il l'emporte sur M. Brindel par 6.671 voix contre 5.106 sur 12.173 votants.

Le 6 mai 1906, il obtient 7.809 voix sur 13.087 votants contre 4.909 à M. Calamé de Lamazière.

Enfin, le 24 avril 1910, c'est par 6.646 voix contre 2.083 seulement à M. Ungauer sur 11.111 votants que ses électeurs, toujours fidèles, le renvoient au Palais-Bourbon.

Dans les professions de foi qu'il adresse successivement à ses électeurs de 1898 à 1910, il reprend les principes généraux auxquels il avait souscrit en 1894. Toutefois, en 1898, il réclame une révision de la Constitution en ce qui concerne le rôle du Sénat et, en 1910, il souhaite voir se développer les institutions de mutualité, de prévoyance et d'assistance.

A la veille de la Première Guerre mondiale, après quarante années de vie politique, Arthur-Vincent Delmas profita de son premier ballottage aux élections générales législatives du 26 avril 1914 pour renoncer à son mandat de député et se désista en faveur de son jeune petit-neveu, le docteur Henri Queuille, qu'il désigna comme son successeur et qui devait à son tour bénéficier de la confiance constamment renouvelée de ses électeurs.

Dans l'exercice de son mandat parlementaire, Arthur-Vincent Delmas semble de prime abord avoir joué un rôle assez effacé. Mais c'est au sein des Commissions qu'il manifesta une vive activité. Il fut notamment partie de la Commission de l'hygiène publique, de la Commission des boissons et de la Commission du commerce et de l'industrie.

Il déposa en 1897 et en 1910 deux propositions de loi tendant à accorder des secours aux victimes des calamités atmosphériques dans le département de la Corrèze. En 1906, il déposa une proposition de loi concernant le chemin de fer à voie étroite de Treignac à Bugeat.

Sur le plan départemental, il déploya une activité inlassable pour développer l'économie de la Corrèze, dont il était devenu vice-président du conseil général. On lui doit la création du service des eaux potables et courantes à Mey-

mac, la création et le classement du premier concours officiel de la race ovine limousine, la construction de la première usine hydro-électrique sur la Dordogne, qui devait d'abord alimenter Meymac, Neuvic et Saint-Angel et dont la ville de Meymac était propriétaire. Il s'occupa également du reboisement du plateau de Millevaches, pour lequel il obtint la nomination d'un garde général des Eaux et Forêts.

Ayant renoncé à toute activité parlementaire, Arthur-Vincent Delmas n'en conserva pas moins jusqu'en 1919 ses fonctions de conseiller général et de maire de Meymac. Dès lors, il se retira dans sa propriété du Rigouneix, à Saint-Angel (Corrèze) où il mourut le 25 janvier 1929 à l'âge de 75 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur et Officier d'Académie.

DELMAS (CHARLES, EMILE). né le 27 mars 1834 à La Rochelle (Charente-Inférieure), mort le 19 octobre 1893 à La Rochelle.

Député de la Charente-Inférieure de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 322.)

Lors des élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, Emile Delmas se présente dans la circonscription de La Rochelle et fut élu au second tour de scrutin ; arrivé derrière le conservateur Beaussant, qui avait rassemblé 9.724 voix au premier tour alors qu'il n'en totalisait lui-même que 9.182 sur 19.758 votants, il passa au second tour avec 10.450 voix contre 9.694 à son adversaire, sur 20.286 votants.

Au renouvellement de 1893, il fut battu dès le premier tour, le 20 août, avec un millier de voix de moins (8.605) que l'ingénieur Charruyer qui passa avec 9.700 voix sur 18.598 votants. Il ne fut pas plus heureux quatre ans plus tard, lors des élections des 8 et 25 mai 1898, où le député sortant Charruyer fut élu dès le premier tour de scrutin, avec 10.025 voix sur 19.048 votants, alors qu'il n'en avait totalisé lui-même que 8.702.

A la Chambre, où il siégea à gauche, il appartint à diverses Commissions, dont celle qui fut chargée d'examiner le projet de loi relatif à la navigation intérieure (1890) et celle qui devait examiner le projet de loi sur la marine marchande (1892). Il fut l'auteur d'une proposition de loi tendant à restituer au Code pénal la répression des délits de presse (1889) ainsi que d'une proposition de résolution tendant à inviter la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama à déposer son rapport dans les plus brefs délais (1893).

Il se fit entendre dans la discussion d'une proposition de loi, voisine de la sienne, adoptée par le Sénat, rendant aux tribunaux correctionnels la connaissance des délits de presse (1890), dans celle d'un projet, déjà adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie, dans celle du tarif général des douanes (1891) ainsi que dans celles d'interpellations sur la situation au Tonkin (1892) et sur le rétablissement de l'ordre dans Paris à la suite des manifestations d'étudiants et de la fermeture de la Bourse du travail (1893). Il participa aussi à la discussion des budgets de 1891 et de 1893 à propos du régime des boissons.

Après son échec aux élections générales de 1893, il conserva son mandat au conseil général de la Charente-Inférieure, dont il était le vice-président, lorsqu'il mourut, à La Rochelle, le 19 octobre 1893, à l'âge de 64 ans. Son fils, Marcel, était le gendre de Waddington, sénateur de la Seine-Inférieure.

DELMAS (JEAN, EMILE). né à Saint-Cirq-la-Popie (Lot), le 26 juillet 1865, mort à Marcilhac-sur-Célé (Lot), le 6 septembre 1948.

Député du Lot de 1919 à 1924.

Emile Delmas fit ses études secondaires au lycée de Cahors, puis obtint le diplôme de bachelier en droit à la Faculté de Toulouse. Il se consacra ensuite à l'exploitation de ses propriétés de Marcilhac et de Saint-Sulpice, dans le Lot, et devint, en 1913, secrétaire général de la Fédération des planteurs de tabac de France : il devait occuper ce poste jusqu'en 1945.

Pendant la Grande Guerre, qu'il termina comme sous-lieutenant au 207^e R.I., il est grièvement blessé. Sa très brillante conduite lui vaut la Croix de Guerre avec trois citations et la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur. Il sera nommé vice-président des Anciens de la 33^e Division.

En 1919, il est élu conseiller municipal de Marcilhac. Aux élections législatives du 16 novembre, il est candidat sur la liste républicaine de défense agricole et économique conduite par le prince Joachim Murat et il est élu avec 22.604 voix, sur 43.768. votants.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique et membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la Commission des pensions militaires, de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, il déposa une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire pour venir en aide aux victimes des cyclones qui avaient ravagé le département du Lot (1921), une proposition de loi tendant à modifier l'article 69 de la loi du 30 juillet 1913 relative à l'assistance

aux femmes en couches (1923), une position de résolution invitant le Gouvernement à prescrire d'urgence et à développer l'enseignement de l'histoire locale à l'école primaire (1924). Il fut chargé des rapports sur les projets de loi tendant à rattacher au Ministère des Pensions le Service des victimes civiles de la guerre et l'Office national des mutilés et réformés de guerre précédemment rattachés le premier au Ministère de l'Intérieur et le second au Ministère du Travail (1920), ainsi que du rapport sur la proposition de loi de M. Taurines tendant à accorder aux mutilés, réformés et pensionnés de guerre, employés au titre d'auxiliaires dans les administrations de l'Etat, les droits qu'ils ont acquis (1922).

Il intervint à plusieurs reprises à la tribune. Ainsi, au cours de la discussion du budget de l'exercice 1920, il demanda que fût encouragée en France la culture du tabac indigène (1920). Lors des débats sur le projet de loi d'amnistie, il fut adopter un amendement accordant amnistie pleine et entière aux faits d'indiscrétion d'ordre militaire commis dans les correspondances privées (1920). Il fut entendu dans la discussion d'une interpellation concernant les anciens combattants et victimes de la guerre (1921). Il demanda à interroger le Gouvernement sur les conditions de la catastrophe de chemin de fer de la Bachelerie et intervint sur ce même sujet au cours de la discussion du budget de l'exercice 1922 (1921).

En 1923, il fut nommé membre du Conseil national de l'Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il se représenta sur la liste républicaine de défense agricole et économique et obtint 22.382 voix, mais ce fut la liste du bloc des gauches, sur laquelle figurait Jean-Louis Malvy, qui enleva les trois sièges du département.

Il s'adonna alors, jusqu'à son décès, à la profession d'assureur, comme inspecteur et comme agent général, à Figeac, de la Compagnie l'Urbaine et la Seine. Il posa à nouveau sa candidature aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 et des 1^{er} et 8 mai 1932, dans l'arrondissement de Figeac ; en 1928, il vint en tête au premier tour avec 7.110 voix contre 6.395 à Bouat et 2.478 à Charpentier, mais, au second tour, Bouat fut élu avec 8.577 voix contre 7.595 à Delmas ; en 1932, il obtint au premier tour 5.846 voix, mais fut battu par de Monzie qui en avait obtenu 8.070.

Dès lors, il renonça à la vie politique. Il mourut à l'âge de 63 ans, le 6 septembre 1948, à Marcilhac-sur-Célé (Lot).

DELMONT (ALCIDE), né le 2 octobre 1874 à Saint-Pierre de la Martinique,

mort le 14 octobre 1959 à Brannay (Yonne).

Député de la Martinique de 1924 à 1936.

Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies du 3 novembre 1929 au 21 février 1930 et du 2 mars 1930 au 30 décembre 1930.

Fils d'un agriculteur exploitant une propriété rurale au Prêcheur, près de Saint-Pierre de la Martinique, Jean-Baptiste, Saint-Ange, Alcide Delmont fit ses études à Paris. Docteur en droit à 25 ans, il s'installe comme avocat à Saint-Pierre de la Martinique, puis, en 1904, cède son étude à M^e Lagrosilière.

Revenu en France, Alcide Delmont s'inscrivit comme avocat près la Cour d'Appel de Paris. Malgré sa grande activité au Palais, il trouvait le temps de s'intéresser à ses compatriotes. C'est ainsi qu'il fonda le « Diner de la canne à sucre » où les Martiniquais de Paris pouvaient venir chaque mois faire une cure d'air natal. Lorsqu'éclata la guerre, il créa le Comité d'aide et d'assistance coloniale. Mobilisé, il fut décoré de la Croix de guerre 1914-1918.

Mais il se sentait attiré par la politique et la bataille des idées. Devenu membre du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, Alcide Delmont fut d'abord candidat au conseil municipal de Paris dans le V^e arrondissement, puis aux élections générales législatives du 16 novembre 1919. A cette époque, il créa l'Institut colonial français, organisme devant servir de porte-parole aux aspirations des Français d'outre-mer. Sa compétence dans les questions coloniales s'affirmait peu à peu.

C'est aux élections législatives du 11 mai 1924 qu'Alcide Delmont est élu pour la première fois sur la liste de l'Union républicaine avec 24.441 voix sur 39.994 votants, la liste du Parti de l'entente républicaine ne recueillant que 15.514 et 15.509 voix. A la Chambre, il s'inscrivit au groupe républicain socialiste et socialiste français et devint membre de la Commission de l'Algérie des colonies et des protectorats et de la Commission de la législation civile et criminelle.

Il s'intéressa dès lors plus particulièrement aux questions juridiques qu'il connaissait bien et aux problèmes économiques d'outre-mer.

Il déposa (1927) une proposition de loi tendant à admettre l'incompatibilité entre le mandat parlementaire et la qualité de gérant d'une publication périodique.

Il présente : un rapport sur le projet de loi maintenant pendant un délai de trois ans 12 postes de juge assesseur au tribunal de la Seine (1924) ; un rapport sur la proposition de loi tendant à admettre l'appel incident en matière répressive (1925) ; un avis sur diverses propositions relatives au redressement financier (1926) ; un rapport sur une autorisation de poursuites concernant un membre de la Chambre ;

un rapport sur le projet de loi concernant la réhabilitation en temps de guerre des condamnés et un rapport sur le projet de loi rendant applicable aux Antilles et à la Réunion la loi du 27 mars 1928 modifiant l'article 317 du Code pénal sur l'avortement (1927).

Il prend part à la discussion du projet de loi ayant pour objet de compléter la législation sur les loyers et d'éviter les expulsions (1924), des projets portant fixation du budget général (1925) et se fait également entendre lors de la discussion de la proposition de loi sur la révision des baux à longue durée (1926).

En 1927, il demande à interroger le Gouvernement sur les conditions dans lesquelles a été pris le décret du 25 janvier modifiant pour la Martinique le contingentement des rhums et sur les conditions de la réglementation nouvelle qui bouleverse la vie économique d'une région. Mais il retire cette demande d'interrogation.

Il intervient (1927) dans la discussion des projets de loi portant modification aux tarifs douaniers et dépose des amendements pour protéger la production de bananes et d'ananas.

Il est élu député de la première circonscription de la Martinique aux élections générales du 22 avril 1928 (retour au scrutin uninominal) avec 9.930 voix, son principal concurrent M^e Lagrosillière, en obtenant 5.994 sur 16.074 votants. Il s'inscrit au groupe des indépendants de gauche et devient membre de la Commission de la législation et de la Commission de la marine marchande ; puis, en 1931, de la Commission de l'Algérie et des colonies et de la Commission des boissons et, en 1932, de la Commission de la législation et de la Commission des boissons.

Il dépose en 1929 deux propositions de loi, l'une tendant à préciser que les opérations en entrepôt de douane sont exonérées de la taxe sur le chiffre d'affaires, l'autre portant augmentation de droits de douane sur les bananes d'origine étrangère, à leur importation en France.

Il présente : un rapport sur la proposition de loi tendant à l'ajournement de l'échéance de la prorogation prévue au 1^{er} juillet 1928 par la loi du 1^{er} avril 1926 sur les loyers (1928) ; un rapport sur le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi de 1926 déterminant les rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation (1929) ; un rapport sur le projet de loi modifiant la loi de 1884 sur l'organisation municipale à la Guadeloupe et ses dépendances, à la Martinique et à la Réunion (1931) ; un rapport sur le projet de loi portant attribution d'un contingent spécial de eroix dans l'ordre national de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition coloniale internationale de Paris (1932).

Il demande à interroger le Gouvernement sur la fréquence des incidents dont le Rio del Oro est le théâtre (1928) et intervient dans la discussion des interrogations sur la politique coloniale (1929). Il participe à la discussion du projet de loi tendant à établir une taxe spéciale sur certains produits français et étrangers, du projet de loi tendant à modifier le taux de la taxe à l'importation et du projet de loi tendant à assurer la sauvegarde de la production des bananes dans les colonies et protectorats français (1931). Il demande aussi à interroger sur les raisons pour lesquelles les bourses, dont l'attribution a été proposée par le Conseil d'administration en faveur des élèves de l'Ecole coloniale, n'ont pas été versées à ces jeunes étudiants (1932).

C'est au cours de cette législature qu'Alcide Delmont fut nommé Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies dans le premier Cabinet Tardieu, du 3 novembre 1929 au 21 février 1930 ; puis dans le deuxième Cabinet Tardieu, du 2 mars 1930 au 30 décembre 1930.

Il prend part, en cette qualité, à la discussion du budget des Colonies (1929), à la discussion des interrogations relatives à la politique générale du Gouvernement et à la composition du Cabinet (1930) et lors de l'examen du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1931-1932, pour défendre la réorganisation du Ministère des Colonies.

Au sein du Gouvernement, il intervient pour faire voter rapidement en faveur de la Martinique, une contribution nationale pour tâcher d'atténuer un peu les désastres causés par l'éruption du Mont Pelé. On doit aussi souligner ses initiatives pour la création du poste de radiodiffusion coloniale. C'est lui qui signa la décision permettant la construction du poste de Pontoise qu'il utilisa ensuite souvent pour envoyer ses pensées cordiales à tous ses amis de la Martinique.

Il retrouve son siège de député le 1^{er} mai 1932, obtenant 7.086 voix, alors que son principal concurrent, M. Auzé, n'en obtient que 2.809 sur 9.945 votants. Tout naturellement, il retrouve sa place à la Commission de la législation, à la Commission de l'Algérie et des protectorats et à la Commission des boissons.

Il dépose plusieurs propositions de loi : tendant à établir une taxe spéciale sur le rizin français et étranger et sur le coprah français et étranger (1933), tendant à compléter la loi de 1895 sur les Caisses d'épargne (1933), tendant à unifier les services de police judiciaire et administrative (1935) ; tendant à la création d'une Cour d'appel à Tunis (1935). Il présente aussi divers rapports : sur la proposition de loi déterminant les rapports entre bailleurs et locataires (1932), sur les opérations électorales de la circonscription de Montpellier (1932), sur le projet de loi relatif à la limite d'âge du premier président de la Cour d'appel de Paris

(1933), sur le projet de loi tendant à modifier le Code d'instruction criminelle (1935), sur les propositions de loi tendant à réglementer les interventions des intermédiaires en matière d'accidents de droit commun (1936).

Il demande à interroger le Gouvernement sur les conditions dans lesquelles a été instituée dans l'Afrique occidentale française « une législation douanière qui ne constitue qu'une mesure fragmentaire et inefficace » (1932), sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour empêcher le renouvellement d'incidents dans le Rio del Oro (1933) et, d'une façon générale, sur la politique générale que le Gouvernement entend suivre (1933).

Il prend part à la discussion du projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire (1933) et à la discussion du projet interdisant certaines opérations immobilières aux auteurs d'infractions préjudiciales à l'épargne publique (1934).

Il pose au Ministre des Colonies une question sur le fonctionnement de la Caisse intercoloniale de retraite (1934), participe à la discussion du projet de loi relatif aux ventes de fonds de commerce et à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1935 (colonies).

Alcide Delmont ne se représente pas aux élections générales de 1936, mais il continue d'animer les divers organismes qu'il avait créés, notamment : le Comité de défense des intérêts généraux de la Martinique et le groupe de défense des rhums coloniaux. A Paris, malgré ses occupations professionnelles, il se penche sur le sort des Antillais sans ressources, aidé par sa seconde épouse qui se dévoue à leur chevet. Ayant été boursier de la Martinique, il aspirait toujours à se rendre digne de l'aide reçue et à s'acquitter de sa dette en secondant à son tour ses compatriotes.

Avocat honoraire en 1948, il se retire dans son domaine de Plénoches, dans l'Yonne, où il mourut le 14 octobre 1959, âgé de 85 ans.

Il avait écrit deux ouvrages : *De l'utilité d'une Constitution coloniale et Les droits des enfants naturels en France*.

Alcide Delmont était Officier de la Légion d'honneur.

DELMOTTE (GABRIEL, EUGÈNE, LOUIS, ALFRED), né le 5 février 1876 à Masnières (Nord), mort le 10 mars 1950 à Masnières.

Député du Nord de 1928 à 1932.

Ancien élève de l'Ecole centrale, promotion de 1893, Gabriel Delmotte était industriel à Masnières où il possédait une fabrique d'aliments et de tourteaux mélassés pour le bétail. Ses produits obtinrent d'ailleurs à plusieurs

reprises des médailles d'Or aux expositions d'Anvers, Béziers, Reims, Lille, Nantes, Nevers.

Ancien juge au tribunal de commerce de Cambrai, maire de Masnières depuis le 15 mai 1912, il se présente aux élections générales législatives du 29 avril 1928 comme candidat d'union nationale. Arrivé en tête au premier tour de scrutin, il emporte le siège de la circonscription de Cambrai au deuxième tour avec 12.254 voix sur 25.602 votants, son principal concurrent, M. Beauvillain n'obtenant que 10.854 voix.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il appartient à la Commission des mines et de la force motrice et à la Commission des régions libérées. Il dépose une proposition de loi tendant au rétablissement du tribunal de Cambrai comme section du tribunal départemental du Nord (1929) et une proposition de loi tendant à réprimer les abus dans la vente des tissus de lin dits « batistes » et « linons » (1930).

Il se fait entendre dans la discussion du projet de loi relatif aux droits de douane sur les sucrex (1929) et sur le projet de loi autorisant la réalisation immédiate de certains travaux tendant au perfectionnement de l'outillage national (1930) et dépose un amendement concernant l'observatoire de Paris.

Il se représente aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, mais est battu au deuxième tour de scrutin par le militant socialiste Camier qui obtient 12.503 voix, alors qu'il n'en recueille que 11.540, sur 25.647 votants.

Gabriel Delmotte demeurera toutefois maire de Masnières jusqu'au 13 août 1941. Il mourra à Masnières le 10 mars 1950, âgé de 74 ans.

Il était président de la Société d'astronomie du Nord.

DELOBEAU (LOUIS, ARTHUR), né le 2 septembre 1834 à Brest (Finistère), mort le 22 mai 1912 à Paris.

Sénateur du Finistère de 1893 à 1912.

Né le 2 septembre 1834 à Brest, Louis, Arthur Delobeau fit ses études de droit à Paris, puis revint à Brest comme avoué.

D'opinions fermement républicaines, il fit une vive opposition au Gouvernement du 2 décembre, et fut notamment un des fondateurs du Comité antiplébiscitaire de Brest, dont l'active propagande infligea au régime impérial un échec qui eut, en son temps, un énorme retentissement : les votes de la ville de Brest au plébiscite du 8 mai 1870 furent en effet formés de 5.597 non contre 2.347 oui.

Élu conseiller municipal en 1871, Louis Delobeau fut, la même année, nommé conseiller d'arrondissement du troisième canton de Brest.

En 1884, il devint en même temps conseiller général du Finistère et maire de

Brest. Il le resta jusqu'en 1900. Il abandonnera alors l'administration de la ville, pour la reprendre en 1908 sur les pressantes sollicitations de ses concitoyens. Il ne se représenta pas lors du renouvellement de 1912, pour des raisons de santé.

Sous son administration intelligente, les travaux d'assainissement de la ville de Brest furent activement poussés. Il prit de nombreuses mesures d'hygiène, s'occupa de l'amélioration de la voirie et de la construction d'écoles, et contribua à la création de plusieurs chemins de fer d'intérêt local.

En même temps, partisan convaincu de l'alliance franco-russe, il s'attacha à donner un éclat particulier aux fêtes organisées à Brest en octobre 1891, à l'occasion de la visite des maires russes et de l'amiral Gervais revenant de Cronstadt. Louis Delobœuf présida ces fêtes et fit décerner le titre de citoyen brestois au commandant russe de Birikoff, devenu amiral depuis.

En 1895, à l'occasion d'une nouvelle réception de bateaux russes, il offre à l'amiral russe Kalojueras une photographie du Président Félix Faure, dans un cadre sculpté orné de rubans aux couleurs nationales et accompagné de cette lettre : « Amiral, la ville de Brest ne sera jamais aussi heureuse que lorsqu'elle pourra réaliser vos désirs... Permettez-moi de vous offrir, au nom de notre cité, ce portrait du très aimé Président de la République française, M. Félix Faure. Vous pouvez le placer à votre bord auprès de celui de votre vénéré Empereur, Sa Majesté Nicolas II... ».

Louis, Arthur Delobœuf entra dans la vie parlementaire le 28 juillet 1893 lorsqu'il remplaça au Sénat, comme républicain, le contre-amiral Halna du Fretay, monarchiste décédé. Il obtint alors 709 voix, contre 525 à M. Chancerelle, candidat de la droite. Au renouvellement du 7 janvier 1894, qui décida de la défaite dans le Finistère du parti monarchiste, il fut réélu sur un programme nettement républicain, par 678 voix sur 1.223 votants.

Lors de son élection, il se prononce pour un gouvernement fort, assurant l'ordre dans la liberté, pour le maintien des lois qui sont les meilleures conquêtes de la République et qui, pour cette raison, sont le plus violemment attaquées ; pour le respect de la liberté de conscience ; pour la protection agricole et commerciale ; pour l'affermissement de l'alliance franco-russe... »

Républicain progressiste, il appartint, au Sénat, au groupe de la gauche républicaine et de l'Union républicaine.

Il fut membre, en particulier, de la Commission de la Marine et de la Commission extra-parlementaire instituée auprès du Ministère de la Marine, de 1894 à 1898, et en 1904.

Il participa activement aux travaux du Sénat.

Il intervint en 1894 dans la discussion d'une interpellation adressée au Ministre de la Marine sur la situation de l'armée coloniale et fut membre de la huitième Commission d'initiative parlementaire ainsi que de la Commission de la Marine.

En 1895, membre de la Commission des congés, il intervint dans la discussion du budget du Ministère de la Marine et dans la discussion d'une proposition de loi ayant pour objet soit de compléter le règlement des abattoirs publics autorisés, soit d'en faciliter la création, surtout dans les petites localités. Il présenta un amendement, qui fut repoussé, à cette proposition de loi.

En 1896, il déposa le rapport sur une proposition de loi tendant à rendre applicable en matière de presse l'article 368 du Code d'Instruction criminelle, et intervint dans la discussion du projet de loi relatif à l'inscription maritime ; il proposa quatre amendements à ce texte, mais les retira.

Il prononça en 1897 un discours s'élevant contre les menées cléricales dans l'Ouest.

En 1898, il prit part au débat auquel donna lieu l'interpellation du Ministre de la Justice au sujet de la suppression des traitements ecclésiastiques dans le Finistère. Il intervint également dans la discussion du projet de loi portant modification du décret-loi disciplinaire et pénal du 24 mars 1852, relatif à la marine marchande.

Cette même année, il présenta un projet de loi portant approbation de la convention passée avec la Compagnie Générale Transatlantique pour l'exploitation du service maritime postal du Havre à New York, un projet de résolution invitant les Ministres du Commerce et de la Marine à préparer un projet de mise en adjudication de ce service, avec autorisation de proroger le traité en cours, de manière à permettre la construction des navires du nouvel adjudicataire sur des chantiers français. Mais ce projet fut repoussé par 207 voix contre 16.

En 1899, il fut nommé membre de la Commission de la marine et de la seconde Commission d'initiative parlementaire ; il fut également élu vice-président de la Commission de la Haute-Cour de Justice, par 115 voix contre 29 à M. Baduel. Il intervint dans la discussion des budgets des Ministères de la Marine, des Travaux publics et de la Guerre.

Il prononça en 1900 un discours sur l'armée coloniale, et intervint dans les débats qui eurent lieu au sujet de l'amnistie et du régime des boissons.

En 1901, vice-président de la Commission de la marine, il déposa le rapport sommaire sur une proposition de loi tendant à interdire toute vente d'îles, d'îlots, châteaux forts, batteries, ou forts du littoral déclassés, sans avis favorable du Conseil supérieur de la Marine, et sans approbation de la Chambre des Députés et du Sénat.

Il déposa également une pétition des grefliers des justices de paix et tribunaux de simple police de l'arrondissement de Brest.

Président de la Commission chargée de l'examen d'un projet de loi tendant à l'adjonction d'un paragraphe à l'article 354 du Code pénal, il dépose le rapport sur une proposition de loi relative aux délits et contraventions en matière de pêche maritime et de navigation.

Il déposa enfin le rapport sur un projet de loi portant création d'un cadre d'officiers de marine en résidence fixe.

En 1902, il prend part à la discussion d'un projet de loi portant organisation du corps du contrôle de la marine, et pose une question au Ministre de la Guerre au sujet des candidats à Saint-Cyr.

En 1903, il est réélu au premier tour, par 706 voix sur 1.273 votants. Il dépose un rapport sur les élections dans le département de l'Eure, et un second sur la proposition de loi tendant à créer un corps de marins indigènes ou Baharia en Algérie et en Tunisie. Il participa à la discussion des budgets de la Guerre et de la Marine.

En 1904, il prit part à la discussion d'une interpellation relative aux troubles de Lorient et de Brest, et déposa et lut le rapport sur les élections dans le département de l'Aisne.

En 1906, il déposa le rapport de la Commission des finances sur une proposition de loi relative aux veuves des inscrits maritimes titulaires de pensions de demi-solde réglées antérieurement à la loi du 11 avril 1881.

Il déposa et lut un avis de la Commission des finances sur une proposition de loi relative aux pensions de retraite des guetteurs des électro-sémaphores de la marine et déposa un rapport sur un projet de loi relatif à la création de sociétés de crédit maritime.

En 1908, il prit part à la discussion des budgets de la Guerre et de la Marine et déposa un rapport sur un projet de loi tendant à appliquer à l'élection des conseils généraux et d'arrondissement le décret du 1^{er} mars 1869 relatif à l'élection des députés.

Il participa en 1911 à la discussion d'un projet de loi autorisant la mise en chantier de bâtiments dans le courant de l'année.

En 1912, il se représente aux élections sénatoriales et est élu au premier tour par 700 voix, sur 1.315 votants. Il prend part à la discussion du budget du Ministère de la Marine et dépose une pétition des grefliers de justice de paix de l'arrondissement de Quimperlé.

Mais, malade depuis un moment déjà, il meurt à Paris le 22 mai 1912, âgé de 78 ans.

Dans l'éloge funèbre qu'il prononça le 23 mai, le Président Antonin Dubost dit de Louis-Arthur Delobéau : « Il connaissait toutes les ardeurs des luttes des

partis, où il apportait les qualités d'un homme d'expérience, mais il se faisait une haute idée des nécessités permanentes d'une bonne administration et des intérêts généraux du pays... Nous l'avons connu et apprécié pendant de longues années, fidèle à ses doctrines, actif à les défendre, et en même temps attentif et laborieux sur toute affaire dans les Commissions et les débats.

Il intervenait fréquemment à la tribune dans des affaires variées, avec l'aisance et la simplicité que lui donnait sa grande habitude des affaires.

L'homme privé n'était pas moins estimable que l'homme public ; ses manières étaient courtoises, sa familiarité sans détour et son amitié, une fois donnée, l'était sûrement. »

Chevalier de la Légion d'honneur, Louis, Arthur Delobéau avait reçu en 1894 la médaille d'honneur des épidémies, à l'occasion d'une de ces calamités qui s'était abattue sur Brest. Il était en outre Commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie.

DELOMBRE (PAUL), né à Maubeuge (Nord) le 18 mars 1848, mort à Paris le 8 novembre 1933.

Député des Basses-Alpes de 1893 à 1906. Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes du 1^{er} novembre 1898 au 22 juin 1899.

Paul Delombre fit ses études classiques au lycée de Versailles puis s'inscrivit à la Faculté de droit de Paris en 1867.

Dès 1868 il collaborait à de nombreux journaux techniques tels que *Le Journal des travaux publics* et *Le Conseiller-Gazette des chemins de fer* où il publia une *Histoire des chemins de fer français* et une *Histoire des sociétés de crédit*.

A la même époque, déjà membre des conférences Tocqueville et Molé-Tocqueville, il participa à la fondation de la conférence Henrion de Pansey.

Licencié en droit en 1869, il se fit inscrire au barreau de Paris en 1871 après avoir pris part, avec le 8^e bataillon des mobiles de la Seine, aux combats sous Paris.

De 1878 à 1932, il fut chargé de la partie économique et sociale du journal *Le Temps* où il publia presque quotidiennement des articles très remarqués.

Il fut l'un des fondateurs, au lendemain des élections de 1885, de l'Association républicaine du centenaire de 1789 qui fusionna depuis lors avec l'Association nationale républicaine.

Candidat républicain dans le 5^e arrondissement de Paris, aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, il obtint 2.113 voix contre 4.586 à M. Alfred Naquet, candidat boulangiste

élu au deuxième tour, sur 10.097 votants.

Elu le 3 septembre 1893 député de Barcelonnette au deuxième tour de scrutin, en remplacement de M. Fouquier, par 1.500 voix contre 1.482 à M. Liotard, révisionniste sur 2.965 votants. Il s'inscrivit aux groupes de l'union progressiste et de l'union démocratique.

Membre des Commissions des crédits, du budget des chemins de fer et des douanes, il fut rapporteur du budget des Finances (1894-1895), rapporteur général du budget en 1896 et prit part, en qualité de président de la Commission du budget, à la discussion budgétaire des exercices 1897 et 1898.

Il présenta des rapports sur la question des relations monétaires avec la Belgique, la Grèce, l'Italie, la Suisse. En qualité de rapporteur général de la Commission du budget, il conclut au rejet du projet d'impôt sur le revenu global et progressif présenté par M. Paul Doumer, alors Ministre des Finances.

Réélu député de Barcelonnette, le 8 mai 1898, par 2.500 suffrages, sans concurrent sur 2.688 votants, Paul Delombre accepta le portefeuille du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, dans le Cabinet de Charles Dupuy (1^{er} novembre 1898-22 juin 1899). Il fut l'un des promoteurs de l'Exposition universelle de 1900, collabora à l'arrangement commercial franco-italien et permit, par une série d'arrêtés ministériels, de règlements d'administration publique et par l'élaboration de la loi du 25 mai 1899, le fonctionnement des assurances contre les accidents du travail.

Réélu le 27 avril 1902, par 2.010 suffrages contre 697 à M. Ricaud, socialiste sur 2.782 votants, il fut membre des Commissions des crédits, du budget, du commerce et de l'industrie. Il prit une part active à toutes les discussions financières et demanda, comme président de la Commission du budget, la déclARATION de l'urgence de la proposition de loi de M. Léon Janet sur les distributions d'énergie.

Aux élections générales du 6 mai 1906, il n'obtint que 1.036 voix contre 1.747 à M. Guyot de Villeneuve, conservateur libéral, élu, sur 3.016 votants.

Conseiller général des Basses-Alpes pour le canton d'Allos, de 1898 à 1910, il participa activement aux travaux de l'assemblée départementale qu'il présida du 22 août 1899 au 20 août 1906.

Candidat le 24 avril 1910, dans la première circonscription de Limoges, il n'obtint que 9.118 voix contre 15.414 à M. Beteulle, réélu, sur 24.896 votants.

Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *La législation des chemins de fer d'intérêt local ; l'Etat et les compagnies de chemins de fer ; L'affaire Philippart (1878) ; Une sanction ; La Patrie française ; Eloge du président Carnot ; La Banque de France (1914) ; Une page d'histoire financière : La*

Contribution patriotique sous la Révolution (1918) ; En Alsace et en Lorraine libérées (1919) ; Le 4 Septembre.

Grand Officier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole, Grand-Croix de la couronne d'Italie, Paul Delombre appartint au conseil supérieur de l'agriculture, au comité monétaire, au conseil supérieur de statistique, à la Société d'économie politique de Paris, au Cobden Club de Londres, au comité central de l'Alliance française, au conseil général de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité, à la création de laquelle il collabora avec M. Hippolyte Maze, au conseil général de l'Alliance républicaine démocratique. Il fut président de comités aux Expositions universelles de Paris, Liège, Milan, vice-président de l'Exposition franco-britannique de Londres, président de la Société de participation aux bénéfices.

Il mourut à Paris, le 8 novembre 1933, à l'âge de 85 ans.

DELOM-SORBÉ (JOSEPH, PIERRE, PAUL, MARIE), né le 12 janvier 1860 à Séméacq (Basses-Pyrénées), mort le 17 février 1921 à Séméacq.

Député des Basses-Pyrénées de 1914 à 1921.

Fils d'un médecin, Joseph Delom-Sorbé était descendant de Jean Delom-Sorbé, avocat, qui fut élu le 16 mai 1789 député aux Etats généraux du Béarn par le district de Corbierres.

Entré au lycée de Pau en 1871, il y fit de brillantes études et obtint de nombreux prix. Après avoir passé la licence de droit, il entreprit des études de médecine et fit une brillante carrière de médecin militaire, la terminant comme médecin-major de première classe et médecin-chef de l'hôpital militaire de Pau.

Il se présente aux élections générales législatives du 26 avril 1914 dans la deuxième circonscription des Basses-Pyrénées, comme membre du groupe de la gauche républicaine et il est élu au premier tour de scrutin, en remplacement de M. de Gontaut-Biron, par 9.508 voix contre 3.180 à M. Boué, sur 13.174 votants. Mais, la guerre étant survenue, il reprend alors l'uniforme comme médecin principal aux armées et prodigue ses soins attentifs aux blessés.

Réélu aux élections générales du 16 novembre 1919 sur la liste de concentration républicaine, par 26.946 voix sur 51.963 votants, il s'intéresse surtout aux questions agricoles et aux œuvres de prévoyance, déclarant dans sa profession de foi « vouloir se faire le champion des justes revendications de nos agriculteurs, être favorable aux mutualités ainsi qu'aux œuvres de charité et de prévoyance et être partisan de la suppression de tous les impôts qui grèvent injustement le petit

agriculteur pour les remplacer par un impôt progressif sur le revenu ».

Il fut partie des Commissions des boissons, d'assurance et de prévoyance sociale, d'hygiène publique. Il déposa plusieurs propositions de loi tendant à ouvrir au Ministre de l'Intérieur des crédits pour venir en aide aux agriculteurs de son arrondissement victimes de la grêle, présente un avis, au nom de la Commission de l'hygiène publique, sur le projet de loi relatif à l'examen des ajournées des classes 1913, 1914, 1915, 1916, 1917 et des exemptés des classes 1915, 1916, 1917, un rapport d'élections et un rapport sur des pétitions.

Il mourut en cours de mandat, le 17 février 1921, dans son pays natal de Sémeacq (Basses-Pyrénées). A la séance du même jour, le Président Raoul Peret prononça son éloge funèbre en ces termes : «... il laisse parmi nous le souvenir d'un homme bienveillant, d'une parfaite courtoisie, et la médecine perd un praticien distingué, qui, durant la guerre, prodigua ses soins attentifs à nos glorieux blessés. » Il n'avait que 61 ans.

Joseph Delom-Sorbé était Chevalier de la Légion d'honneur.

DELOM-SORBÉ (MAURICE), né à Mont-de-Marsan (Landes) le 17 septembre 1898.

Député des Basses-Pyrénées de 1932 à 1942.

Député des Basses-Pyrénées à l'Assemblée Nationale Constituante de 1945.

Sous-secrétaire d'Etat à la Marine militaire du 18 janvier au 13 mars 1938.

Troisième fils de Joseph Delom-Sorbé qui fut député des Basses-Pyrénées de 1914 à 1921 comme membre du groupe de la gauche républicaine, Maurice Delom-Sorbé est un descendant de Jean Delom-Sorbé, avocat, qui fut élu député le 16 mai 1789 par le district de Biarritz aux Etats Généraux du Béarn.

Après des études au lycée de Pau, Maurice Delom-Sorbé fit brillamment la guerre de 1914-1918 et obtint en 1918 la Croix de guerre et la Croix du combattant.

Propriétaire agriculteur, il était maire de Sémeacq-Blachon lors de son élection à la Chambre des députés, le 8 mai 1932, dans la deuxième circonscription de Pau, par 8.047 voix, au deuxième tour de scrutin, sur 12.625 votants, contre 4.438 voix à M. Lamazou-Betbeder. Il était alors membre du groupe de la Jeune République.

Aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, il fut réélu au deuxième tour par 6.760 voix sur 12.766 votants comme membre de la gauche indépendante, contre 5.777 voix à son concurrent, M. Dumas, démocrate populaire.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche indépendante.

Membre de la Commission de l'agriculture, de celle des postes, télégraphes et téléphones et de celle des pensions civiles et militaires, il fut chargé de rapporter la proposition de résolution tendant à faire organiser par le Gouvernement l'assurance contre la mortalité du bétail, la grêle, la gelée, l'inondation et louragan (1935); il participa à la discussion : des budgets de l'Education nationale et de l'Agriculture de l'exercice 1935 (1934), du projet de loi tendant à l'organisation et à l'assainissement des marchés de la viande et du lait (1935), du projet de loi sur le recrutement de l'armée (1935), et interpella le Gouvernement sur sa politique agricole et sur les mesures envisagées pour remédier au découragement du paysan (1936).

Sous sa deuxième législature (1936-1942), il conserva son siège à la Commission de l'agriculture et à celle des pensions civiles et militaires. Il fut nommé Sous-secrétaire d'Etat à la Marine militaire dans le quatrième Cabinet Camille Chautemps, qui ne vécut que quelques semaines, du 18 janvier au 13 mars 1938.

Élu le 20 mars 1938 au conseil général des Basses-Pyrénées — dont il devint par la suite l'un des vice-présidents — il fut l'un des quatre-vingts parlementaires qui votèrent à Vichy contre le Gouvernement Pétain-Laval, le 10 juillet 1940.

Après la Libération, il fut désigné le 8 novembre 1944 comme membre de l'Assemblée Consultative provisoire siégeant à Paris et fut partie de la Commission de la jeunesse et des sports et de celle de l'agriculture et du ravitaillement.

Élu, le 21 octobre 1945, député à la première Assemblée Nationale Constituante, sur la liste du rassemblement socialiste qui obtint 36.256 voix sur 199.921 votants, il s'inscrivit au groupe de la résistance démocratique et socialiste. Membre de la Commission du règlement, de celle des finances et du contrôle budgétaire, de celle des pensions civiles et militaires et de la Commission de comptabilité, il déposa : une proposition de loi tendant à assimiler les veuves de guerre non remariées et sans enfant aux ménages sans enfant dans le calcul des abattements prévus par l'ordonnance du 15 août 1945 instituant un impôt de solidarité nationale (1946), et une proposition de loi tendant à permettre à certains fonctionnaires et agents de l'Etat, titulaires de la carte du combattant, d'obtenir leur maintien dans les cadres de l'Administration au-delà des nouvelles limites d'âge de la retraite (1946); il rapporta le projet de loi sur la révision des crédits ouverts au titre du budget de l'exercice 1946 (services civils 1946). Il intervint au cours de la discussion : du budget des Postes, Télégraphes et Téléphones (en qualité de rapporteur) (1945), du projet

de loi relatif aux effectifs, au recrutement et aux limites d'âge des fonctionnaires (1946), des propositions de loi sur la constitution et la déclaration des Droits de l'Homme (1946), du projet de loi sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre (en qualité de président de la Commission des pensions civiles et militaires, (1946), du budget du Ministère des Anciens combattants de l'exercice 1946 (1946).

Depuis cette époque, il n'a pas réussi, malgré ses tentatives, à se faire réélire à l'Assemblée Nationale.

DELONCLE (JEAN-BENOIT, Charles), né le 27 janvier 1866 à Montauban (Tarn-et-Garonne), mort à Saint-Mandé (Seine) le 28 janvier 1938.

Député de la Seine de 1904 à 1914.

Sénateur de la Seine de 1914 à 1936.

Né le 27 janvier 1866 à Montauban, Charles Deloncle était le fils de M. Eugène Deloncle, préfet, condisciple et ami de Gambetta, qui fut frappé par l'Empire en 1852 pour avoir refusé de prêter serment, alors qu'il était professeur de collège.

Charles Deloncle était le frère de Louis Deloncle qui fut commandant du vaisseau « La Bourgogne » et de François Deloncle qui fut député des Basses-Alpes et de la Cochinchine.

Il fit ses études au Lycée de Lyon, puis au Lycée Saint-Louis à Paris.

Elève de l'Institut national agronomique, il reçut, en 1866 le brevet d'ingénieur agronome.

Dès 1887, il entra au Cabinet du Ministre de l'Agriculture et collabora aux périodiques *Le mot d'ordre* et *L'estafette*.

Sa carrière administrative et agricole se poursuivit ensuite dans différents postes. Il fut directeur de l'Ecole d'agriculture d'Avignon (1887), directeur des études à l'Ecole d'agriculture de Roubaix (1888), rédacteur au Ministère de l'Agriculture (1891), inspecteur de l'agriculture (1897), chef de Cabinet du Ministre de l'Agriculture de 1899 à 1902, maître de conférences à l'Institut national agronomique (1901) et, à partir de 1901, membre du Conseil supérieur de l'agriculture.

Entre temps, il fut secrétaire de la classe 38 (agronomie), de l'exposition universelle de 1900.

De 1891 à 1904, il fut rédacteur en chef de la revue *L'Agriculture nouvelle*, fondée par lui. Il fut ensuite rédacteur en chef de la revue *La France active* et ne cessa jamais de collaborer à la presse quotidienne ou périodique ; à partir de 1905, en particulier, il fut directeur politique du *Soir*. Il fut également rédacteur au *Siècle* et au *Petit Parisien*.

C'est en 1904 qu'il entra pour la première fois dans la vie parlementaire.

Il fut élu député de la Seine à une élection partielle, le 7 août 1904, au second tour de scrutin, par 7.689 voix contre 7.671 à M. Hémard, déjà son concurrent, invalidé, sur 15.475 votants. Il s'inscrivit au groupe radical-socialiste et fut, à la Chambre, successivement membre de la Commission du commerce et de la Commission du budget.

Au premier plan de ses préoccupations se trouvent les problèmes de la natalité, de la mise en valeur des colonies, de l'organisation de l'armée noire, de l'accroissement de la production rurale dont il juge les rendements insuffisants, de l'organisation de l'enseignement primaire rural, du développement de l'enseignement agricole et de la lutte contre le dépeuplement des campagnes.

Après avoir été inscrit au groupe radical-socialiste, il fut un des fondateurs du groupe de l'Union démocratique et radicale.

À la Chambre, en 1905, il prononça un discours sur la situation des employés civils des établissements militaires et un discours sur l'exposition de l'automobile et des sports. Il vota la même année pour la politique générale de Combes et de Rouvier et pour la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Il fut réélu le 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 10.118 voix contre 6.737 à M. Marcel Habut, 1.583 à M. Beuchard et 118 à M. Moillinger sur 18.857 votants.

Il prit part, en 1906, aux débats concernant le budget du Ministère des Colonies, vota pour la loi concernant la construction et pour la politique générale de Rouvier.

En 1907 et 1908 il vota contre la loi relative à l'amnistie, mais pour les mesures de dégrèvement familial ; il soutint également la politique marocaine du Gouvernement.

Il vota la confiance à Clemenceau en 1909 et vota pour la loi sur la représentation proportionnelle, il s'opposa à la loi sur l'impôt sur le revenu et à la loi concernant le salaire minimum.

Il fut réélu le 8 mai 1910, au second tour de scrutin, par 10.380 voix contre 7.943 à M. Hémard, sur 25.117 inscrits. Cette année-là, il fut l'auteur d'une proposition de loi ayant pour objet l'attribution de bourses et une réforme complète de l'enseignement secondaire. Il vota la confiance à Briand et Barthou, et soutint le projet d'assurance mutuelle agricole.

Les années suivantes il continua d'apporter son appui aux Gouvernements de Briand et de Caillaux.

En 1914, il abandonna la Chambre des Députés pour se présenter aux élections sénatoriales de la Seine et fut élu au premier tour par 510 voix sur 1.022 votants, la majorité absolue étant de 507 voix. Il fut admis au Sénat malgré une protestation de l'amiral Biennamé, député de la Seine. Il devait conserver son mandat jusqu'en 1936. Il fut membre au Sénat de diverses commissions : de

la Commission de la marine pendant la guerre, puis des Commissions des finances, de l'agriculture, du commerce, des douanes... et intervint très souvent en séance publique sur les nombreux problèmes auxquels il s'intéressait.

En 1915, il prit part à la discussion du projet de loi concernant le remboursement des droits perçus sur les absinthes. Il déposa en 1916 un rapport sur une proposition de loi intéressant les sociétés par actions à participation ouvrière et prit part au débat sur un projet de loi ayant trait aux baux à loyers. En 1917, il posa une question écrite au Ministre du Ravitaillement et des Transports maritimes, intervint dans la discussion d'une proposition de loi fixant une affectation aux unités combattantes des mobilisés : officiers, sous-officiers et soldats, et déposa un rapport sur une proposition de loi attribuant aux tribunaux correctionnels un droit de pardon pour les prévenus n'ayant encore jamais été condamnés.

En 1918, il déposa un rapport sur une proposition de loi tendant à modifier le Code de procédure civile et intervint dans la discussion d'un projet de loi ayant pour objet d'organiser le ravitaillement national.

En même temps, il appartenait à diverses commissions : Commissions d'initiative parlementaire, du recensement industriel, de l'apprentissage et des questions minières.

En 1919, il rapporta deux projets de loi concernant les achats de terrains payables par annuités (question des lotissements) et intervint dans la discussion d'un projet de loi réglant la situation créée par la guerre aux sociétés d'habitations à bon marché, d'un projet de loi réglant le régime des jeux, d'un autre concernant l'utilisation de l'énergie hydraulique et d'un troisième concernant les traitements des fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Etat. C'est en 1919 également qu'il fut élu membre du conseil d'administration de l'Office national du commerce extérieur.

Il fut réélu le 11 janvier 1920, au premier tour de scrutin, par 572 voix sur 1.017 votants, la majorité absolue étant de 599 voix. Il déposa alors un rapport sur un projet de loi relatif à la création et à la transformation des écoles d'agriculture, problème auquel il s'intéressait tout particulièrement, et intervint dans les débats concernant les habitations à bon marché.

En 1921, il fut élu membre du conseil supérieur des retraites ouvrières et paysannes ; il déposa et lut le rapport sur les élections du département de l'Eure et prit part activement aux débats budgétaires. En 1922, au nom de la Commission du commerce, il déposa un avis tendant à modifier l'article 14 de la loi du 18 décembre 1915 sur les sociétés coopératives ouvrières de production et le crédit au travail en France.

Il fut élu membre du conseil supérieur des sociétés de secours mutuel et du conseil supérieur des retraites ouvrières.

En 1923, il fut réélu membre du conseil d'administration de l'Office national du commerce extérieur.

En 1924, il déposa et lut le rapport sur les élections de la Nièvre et demanda l'ajournement de la délibération sur le marché de la Villette. Il fut élu membre du conseil supérieur des sociétés de secours mutuel et du conseil supérieur de défense économique.

Il intervint en 1925 dans la discussion d'une proposition de loi concernant le marché aux bestiaux de la Villette. En 1926, au nom de la Commission des colonies, il déposa un rapport sur le projet de loi relatif à l'Exposition coloniale de Paris.

En 1927, il se représenta aux élections sénatoriales de la Seine et fut réélu au troisième tour de scrutin, avec 519 voix sur 1.059 votants, à la pluralité des voix. Au nom de la Commission des colonies, il déposa un rapport et un avis sur l'Exposition coloniale.

En 1929, il déposa un rapport sur un projet de loi tendant à autoriser un échange de territoires entre les communes de Sartrouville et de Houilles.

Il déposa et lut, en 1930, le rapport sur les élections du département des Alpes-Maritimes et déposa un avis au nom de la Commission du commerce sur une proposition de loi tendant à modifier la loi du 22 novembre 1913 sur le régime des sociétés.

Il était alors vice-président de la Commission du commerce.

En 1931, vice-président de la Commission des colonies, il déposa un avis sur un projet de loi portant ouverture de crédits pour allouer à l'Exposition coloniale une subvention destinée à faire participer l'armée coloniale à cette Exposition.

En 1935, enfin, il déposa, avec un certain nombre de ses collègues, une proposition de résolution concernant le cinquantenaire de la mort de Victor Hugo.

En 1936, fatigué par ses nombreuses occupations, et déjà âgé de 70 ans, il ne se représenta pas aux élections sénatoriales.

Il devait s'éteindre deux ans plus tard, à Saint-Mandé, le 28 janvier 1938, à l'âge de 72 ans.

Il avait, tout au long de sa vie, outre sa collaboration à la presse, publié de nombreux ouvrages : *Capital et Travail*, un *Dictionnaire de sciences agronomiques*, un ouvrage de doctrine sociale *Vers des temps nouveaux* qui fut couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, *l'Ecrevisse et son élevage*, un *Dictionnaire populaire d'agriculture pratique*, écrit sous sa direction et celle de Paul Dubreuil...

Il était ancien inspecteur général de l'agriculture, ancien président de la Société nationale d'agriculture, président de la Fédération des syndicats horticole de France, de la Société régionale d'horticulture de Vincennes, de la Caisse de retraites de la presse agricole.

Secrétaire général de l'Association de la presse agricole, il était également président de la Société d'aviculture de France, président du comité de direction de la Caisse départementale des retraites ouvrières de la Seine, membre du Conseil supérieur des Caisses d'épargne, président de la Ligue de la banlieue.

Depuis 1919, en outre, il était membre du comité consultatif des chemins de fer et, depuis 1921, vice-président du conseil supérieur des prisons.

Il était également membre du conseil supérieur des Sociétés de secours mutuel et président de l'Union mutualiste de la Seine.

Médaille d'or de la Mutualité, il était Commandeur du Mérite agricole, Officier de l'Instruction publique et, dès 1900, Chevalier de la Légion d'honneur.

DELONCLE (ANTOINE, BENOIT, François), né à Cahors (Lot) le 14 août 1856, mort à La Baule (Loire-Inférieure) le 21 octobre 1922.

Député des Basses-Alpes de 1889 à 1898.

Député de Cochinchine de 1902 à 1910.

Député des Basses-Alpes de 1912 à 1914.

Issu d'une vieille famille de robe qui compta de nombreux avocats et juges au parlement de Toulouse, François Deloncle était le petit-neveu d'un député des Côtes-du-Nord, à la Convention, l'arrière-petit-fils d'un député du Lot en 1809, le petit-fils d'un président du tribunal de Cahors. Son père, Eugène Deloncle, mort en 1887, professeur de l'Université démissionnaire au coup d'Etat du 2 décembre 1851, fut déporté à Lambèse (Algérie) pour avoir refusé de prêter serment. Sous la République, après avoir été secrétaire de M. de Freycinet à Tours et à Bordeaux, il fut préfet d'Oran, puis secrétaire général de la mairie de Lyon.

François Deloncle suivit les cours de la Faculté des lettres puis, après avoir conquis le grade de licencié ès-lettres, entra à l'Ecole des langues orientales (1873-1877) où il fut bientôt nommé professeur suppléant du cours d'hindoustanî. Il publia des traductions d'ouvrages persans, collabora aux journaux *Le Courier de France*, *La Paix*, *La Presse* et *La France* pour lesquels il effectua des voyages en Orient et dans divers pays d'Europe, puis à des journaux lyonnais. Nommé secrétaire du comité des gauches, après le 16 mai 1877, il publia un *Manuel de droit électoral*.

Membre du Cabinet de M. de Freycinet, Ministre des Affaires étrangères, le 29 janvier 1880, il fut nommé secrétaire de 3^e classe le 15 mars 1881, puis secrétaire adjoint pour les négociations commerciales avec l'Angleterre, la Suisse et l'Italie.

Le 14 novembre 1881, Léon Gambetta, devenu Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, le nomma chef de Cabinet de M. Jacques Spuller, Sous-secrétaire d'Etat et, le 26 juillet 1883, consul de 1^{re} classe. Attaché à la résidence générale, à Hué, le 10 juillet 1885, et chargé des négociations commerciales avec la Chine, il refusa le poste de consul à Melbourne, le 26 décembre 1885.

Candidat opportuniste dans l'arrondissement de Castellane (Basses-Alpes), aux élections générales du 22 septembre 1889, il fut élu, au premier tour de scrutin, par 2.391 suffrages, contre 587 à M. Arthur Picard, ancien député, républicain, et 1.280 à M. Colleville, candidat conservateur, sur 4.265 votants.

Dans sa profession de foi, il se prononçait pour de sérieuses économies dans les finances, l'équilibre réel du budget, une répartition plus équitable des charges publiques, le remplacement de l'impôt de répartition par l'impôt de quotité, la réforme de l'impôt des boissons, des patentés, des frais de justice, la péréquation de l'impôt foncier ; une politique extérieure sans imprudence et sans faiblesse ; l'extension coloniale par le commerce et les voies pacifiques.

Inscrit à la gauche démocratique, il fut membre de la Commission générale des douanes et de la Commission chargée d'étudier la révision des services administratifs.

Spécialiste des questions étrangères, coloniales et douanières, il prit une part très active aux travaux parlementaires. Ses interventions portèrent notamment sur : l'amélioration des relations commerciales entre la France et la Grèce ; l'Exposition universelle à Paris pour l'année 1900 ; la situation des établissements français de la Côte des Esclaves (Dahomey) ; la position diplomatique de la France en ce qui concerne les anciens traités avec la Porte ottomane ; le régime douanier des maïs et des riz ; le sultanat de Zanzibar ; la convention commerciale signée, en juin 1890, entre la Chine et l'Angleterre ; l'établissement du tarif général des douanes ; l'approbation de l'acte général de la conférence de Bruxelles du 2 juillet 1890 ; la politique française à Madagascar ; les événements du Dahomey ; la nécessité de dénoncer la convention monétaire de 1885 avec la Grèce, la Suisse, l'Italie et la Belgique ; la création d'un vice-consulat à Mascate ; la liquidation de la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama ; la création d'un vice-consulat à Fez et l'érection en consulats des vice-consulats de Sierra-Leone et Han-Kieou ; la création d'une résidence à Fort-Dauphin. Il participa également activement aux discussions budgétaires.

Il prit en 1890 la direction du journal *Le Siècle* où il publia des articles consacrés principalement aux questions de politique étrangère.

Consul général depuis 1889, il fut élevé le 30 juin 1893 au grade de ministre plénipotentiaire.

Seul candidat aux élections générales du 20 août 1893, il fut réélu, au premier tour de scrutin, par 3.939 suffrages sur 4.039 votants. Membre de diverses Commissions, il proposa de rétablir le service militaire de deux ans, intervint principalement dans les questions intéressant les colonies, interpella le Gouvernement sur la politique française en Afrique et prit part à la discussion des différents budgets. Il fut rapporteur notamment des projets de loi portant approbation : du traité conclu le 3 octobre 1893 entre la France et le Siam ; de l'arrangement conclu à Paris le 14 août 1894 entre la France et l'Etat indépendant du Congo pour la délimitation des territoires du haut Oubangui ; de la convention commerciale signée le 4 juin 1897 entre la France et la Bulgarie ; de la convention signée à Paris le 23 juillet 1897 pour la délimitation des possessions allemandes du Togo ; de la convention conclue le 10 avril 1897 entre la France et les Etats-Unis du Brésil, en vue de fixer définitivement, par la voie de l'arbitrage, les frontières de la Guyane française et du Brésil.

Aux élections générales du 8 mai 1898, il n'obtint que 1.575 suffrages contre 2.786 au comte Boni de Castellane, élu, sur 4.398 votants.

Il fut élu député de Cochinchine, le 11 mai 1902, au deuxième tour de scrutin, en remplacement de M. Le Myre de Vilers, républicain, député sortant, non candidat, par 836 voix contre 606 à M. Jourdan, sur 1.489 votants. Membre de la Commission des associations et congrégations, de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, de la Commission de révision de la loi de 1853 sur les pensions civiles, de la commission des travaux publics, il manifesta une grande activité, prenant part à maints débats. Il se fit entendre sur l'approbation de la convention commerciale relative aux colonies néerlandaises, signée le 19 août 1902, entre la France et la Hollande ; la subvention à l'expédition scientifique du Pôle Sud ; la protection des intérêts français dans l'entreprise du chemin de fer de Bagdad ; la défense de l'Indochine. Il rapporta les projets de loi portant approbation : d'une convention signée, le 11 janvier 1902, entre la France et le Monténégro pour la protection des œuvres littéraires et artistiques ; de la convention signée à La Haye, le 6 avril 1904, entre la France et les Pays-Bas, concernant l'établissement de câbles sous-marins atterrissant dans les Indes néerlandaises ; de la convention conclue le 13 février 1904 entre la France et le Siam ; d'une convention concernant Terre-Neuve et l'Afrique occidentale et centrale ; de la convention signée le 15 février 1904 avec la compagnie *Eastern Extension Australasia and China Telegraph*, pour la vente au Gouvernement français du câble de Saïgon à Haiphong.

Il prit part à la discussion de diverses interpellations relatives à la politique extérieure de la France et aux mesures

à prendre pour compléter la défense maritime de l'Indochine, et intervint dans les discussions budgétaires.

Réélu le 6 mai 1906 par 1.026 suffrages contre 708 à M. Cuniac, sur 1.858 votants, il fut membre de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies et de la Commission chargée d'examiner les documents saisis à la nonciature. Il fut rapporteur des projets de loi portant approbation : d'une convention conclue le 15 février 1907 entre le Gouvernement et la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yu-Nan ; du traité conclu le 23 mars 1907 entre la France et le Siam ; de la convention signée à Berlin le 18 avril 1908 pour préciser la frontière entre le Congo français et le Cameroun. Il prit part aux discussions budgétaires.

Aux élections générales du 24 avril 1910, il n'obtint que 962 voix contre 1.097 à M. Pâris, élu, sur 2.131 votants.

De nouveau candidat dans les Basses-Alpes le 28 avril 1912, il fut élu député de Castellane, au deuxième tour de scrutin, par 1.774 voix contre 1.433 à M. Escande et 178 à M. Jean Roch, sur 3.545 votants, en remplacement de M. Perchet devenu sénateur. Membre de la Commission des affaires extérieures, il rapporta le projet de loi portant approbation de la convention conclue en vue de la concession du chemin de fer de Tanger à Fez. Il prit part à la discussion de diverses interpellations relatives à la politique extérieure de la France, aux événements d'Orient, à la politique de la France dans le conflit balkanique et au rétablissement des relations diplomatiques officielles avec le Saint-Siège. Il participa activement aux discussions budgétaires et déposa un certain nombre de propositions de loi, concernant notamment : la répartition entre les départements et les communes d'un prélèvement progressif sur le produit des jeux (1912) ; l'établissement d'un droit de douane sur le caoutchouc brut ; une promotion spéciale dans la Légion d'honneur en faveur des collaborateurs du Ministère du Travail et de certains services des Ministères de l'Intérieur et du Commerce et de l'Industrie (1914).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, et fut remplacé par M. Jacques Stern.

François Deloncle fut secrétaire de la Société de géographie, de la Société des études maritimes et coloniales, fondateur de nombreuses sociétés philanthropiques, et de l'Association pour la défense des droits individuels. Il fut également secrétaire de la XVI^e section et des Comités d'organisation de l'Exposition universelle de 1889.

Il a publié des brochures, des cartes sur ses missions et des études sur les problèmes orientaux. Nous lui devons les premières études sur le réseau stratégique d'ensemble des frontières italienne et française. Parmi ses publications, nous citerons : Catalogue des livres orientaux de la bibliothèque Garcin de Tassy (1879) ; Discours sur la défense des

Alpes (1893) ; Guide pratique de propagande électrale (1877) ; Carte politique de l'Indochine (1889).

Il mourut le 21 octobre 1922 à La Baule (Loire-Inférieure), à l'âge de 66 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DELON-SOUBEIRAN (JULES), né le 21 novembre 1837 à Nîmes (Gard), mort le 17 décembre 1900 à Nîmes.

Député du Gard de 1898 à 1900.

Issu d'une famille très modeste, Delon-Soubeiran doit se mettre au travail de bonne heure et s'instruire lui-même à ses moments de loisirs.

Mousse à quatorze ans et débarqué aux Indes il vit plusieurs mois au milieu de tribus sauvages. Sa conduite particulièrement courageuse pendant la guerre de 1870 lui vaut les galons de capitaine. Engagé volontaire, il fait campagne dans le corps franc de l'armée des Vosges, commandé par son compatriote, le colonel Bourras. Delon-Soubeiran s'y distingue par sa bravoure, singulièrement le 22 janvier 1871 à Dijon où, à la tête de cent cinquante hommes, il fait prisonniers soixante-quatre Prussiens. Ce fait d'armes a inspiré à Anatole de La Forge quelques pages éloquentes.

Après son retour des armées, Delon-Soubeiran fonde une importante maison de vins à Beaucaire et devient propriétaire d'un vignoble fort renommé du Gard.

Il se lance alors résolument dans l'action militante et prend une part active aux batailles électorales qui animent la vie politique de son département.

D'abord élu conseiller municipal de Nîmes il est, par deux fois, chargé de présider la délégation municipale de cette ville.

En 1883, il entre au conseil général du Gard où il siégera jusqu'en 1898. Entre-temps il a été porté à la présidence de la délégation départementale.

Aux élections générales législatives de 1898 les radicaux et radicaux-socialistes le désignent comme leur candidat dans la première circonscription de Nîmes. Partisan de l'abrogation du concordat, de la suppression du budget des cultes, de la séparation des églises et de l'Etat, de la révision constitutionnelle, de l'instruction gratuite à tous les degrés et de l'instauration de l'impôt sur le revenu, il affronte de Bernis, monarchiste, député sortant. Il ne lui manque que quelques dizaines de voix pour triompher de son concurrent.

Mais Delon-Soubeiran prendra sa revanche aux élections générales des 8 et 22 mai 1898. En effet, il est alors élu député, au deuxième tour de scrutin, par 8.827 voix contre 7.426 à de Bernis, sur 16.488 votants.

A la Chambre des députés il est inscrit au groupe radical-socialiste. Il participe aux travaux de diverses commissions et préside notamment celle qui est chargée d'examiner une proposition de loi tendant à établir le monopole de la ratification de l'alcool et à en employer le produit à la création d'une caisse nationale de retraite en faveur des vieux travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Il dépose enfin une proposition de loi tendant à ériger un monument au général Garibaldi à Dijon.

Delon-Soubeiran meurt en cours de mandat, le 17 décembre 1900 à l'âge de 63 ans.

En prononçant son éloge funèbre, Paul Deschanel dira de lui à la séance du lendemain :

« Il semblait que l'ardent soleil du Midi et la sève généreuse de la vigne colorassent son esprit et sa parole.

« Ceux-là mêmes qui voyaient dans son idéal démocratique une part d'exasération rendaient hommage à ses sentiments et à la bonhomie sincère avec laquelle il les exprimait car ils savent, eux aussi, qu'à la politique d'une grande démocratie et surtout de la démocratie française, la froide raison ne saurait suffire. Il y faut autre chose encore : la flamme. »

Delon-Soubeiran était Chevalier de la Légion d'honneur.

DELORME (JEAN-BAPTISTE), né le 9 mars 1865 à Mornant (Rhône), mort le 4 décembre 1950 à Mornant.

Député du Rhône de 1928 à 1932.

Fils de cultivateur et viticulteur lui-même, Jean-Baptiste Delorme était conseiller général et conseiller municipal de Mornant — dont il devait plus tard devenir maire — lorsque l'Union des comités républicains de la XI^e circonscription de Lyon, dans son congrès de Givors, décida à l'unanimité de le présenter comme candidat d'Union républicaine aux élections générales législatives de 1928, avec un programme conforme à la politique du Président Poincaré et opposé à celle du cartel des gauches.

Le 29 avril 1928, il fut élu député de la XI^e circonscription de Lyon au deuxième tour de scrutin, par 11.718 voix contre 11.271 à M. Fillon, radical-socialiste, sur 24.864 votants et s'inscrivit au groupe de la Fédération républicaine.

Il fut membre de la Commission des régions libérées, de la Commission des pensions civiles et militaires, de la Commission de l'aéronautique civile, commerciale, militaire, maritime et coloniale (1928), de la Commission d'Alsace-Lorraine (1930).

Il intervint, lors de la discussion des budgets des exercices de 1930 et 1931, pour demander la reconstruction du pont

de Vienne à Sainte-Colombe-les-Vienne et la réfection du pont de Givors-Nulhasse.

Il demanda à interroger le Gouvernement sur les décrets du 28 juillet 1930 concernant la circulation des vins en France (1930).

Il prit part à la discussion d'un projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins (1931), d'une proposition de loi modifiée par le Sénat, relative aux baux et loyers d'immeubles à usage commercial ou industriel (1931), de propositions de loi et de propositions de résolutions tendant à venir en aide aux victimes de calamités publiques (1932).

De nouveau candidat à la députation en 1932, il fut battu au deuxième tour de scrutin, le 8 mai, par 10.585 voix contre 14.582 à M. Fillon, radical-socialiste, sur 25.956 votants.

Retiré à Mornant, Jean-Baptiste Delorme y est décédé le 4 décembre 1950, à l'âge de 85 ans.

DELORY (GUSTAVE, EMILE), né le 10 avril 1857 à Lille (Nord), mort le 17 août 1925 à Lille.

Député du Nord de 1902 à 1925.

Humble fils de pauvres gens, Gustave Delory fit lui-même son éducation, épargnant sur son maigre salaire de quoi acheter un alphabet. Il travaille dès l'âge de 10 ans à une époque où la classe ouvrière connaît de dures conditions d'existence. Décidé à lutter contre la misère des travailleurs il se lance très vite dans l'action militante. Il est à l'origine du mouvement syndical dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, créant des syndicats dans tous les centres textiles de sa région.

Il est, avec Jules Guesde, l'un des fondateurs du parti ouvrier français dont il crée la fédération du Nord en 1881. Il prend part à toutes les luttes politiques et sociales d'alors et devra, pour vivre, exercer plus de dix métiers différents, les patrons le chassant à cause de ses opinions. En 1890, à la suite d'une grève, il est arrêté et emprisonné.

Il est conseiller d'arrondissement en 1890, conseiller municipal et maire de Lille en 1896, conseiller général en 1898, il se présente aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902, dans la troisième circonscription de Lille, et emporte le siège au deuxième tour de scrutin avec 8.908 voix contre 8.219 voix à M. Franchomme, sur 17.406 votants.

A la Chambre des députés il est inscrit au groupe socialiste, membre de la Commission des économies administratives, il participe également aux travaux de la Commission d'enquête sur les industries textiles.

Il dépose plusieurs propositions de loi concernant : la sincérité des opérations électorales (1902), le prix des tabacs de

zones et la création d'un tabac spécial dit tabac de pipe, les expropriations pour travaux d'utilité communale (1903), la répression des fraudes dans le commerce du lait (1904).

Il intervient sur : l'assistance aux vieillards, aux infirmes, aux incurables (1904), la politique générale du Cabinet, la grève d'Armentières, le recrutement de l'armée et le service de deux ans, les commis auxiliaires des postes, le déclassement des fortifications de Lille (budget de l'exercice 1905), la prorogation des surtaxes d'octroi sur l'alcool (1905), la création d'une médaille commémorative du siège de Belfort (budget de l'exercice 1906), le retard dans les adjudications et l'urgence de la création d'un corps de gendarmerie mobile.

Réélu le 6 mai 1906, au premier tour de scrutin par 9.424 voix contre 7.960 à M. Gossart, sur 18.655 votants, il appartient à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. Il est l'auteur de propositions de loi relatives à : l'ouverture d'un crédit destiné à venir en aide aux familles ouvrières de l'industrie textile sans travail dans le département du Nord (1908), la vente en gros à la mesure métrique des boissons hygiéniques (1909).

Il participe à la discussion de différents projets ou propositions de loi concernant : le secret et la liberté de vote (1907), la suppression des économats patronaux (1908), les sociétés de secours mutuel accordant une indemnité aux femmes en couches (budget de l'exercice 1909), l'impôt sur le revenu, la modification du tarif général des douanes, l'inspection du travail (budget de l'exercice 1910), la licence des débitants.

Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il conserve son siège, obtenant au deuxième tour de scrutin 10.650 voix contre 8.824 à M. Dubureq sur 19.714 votants. Membre de la Commission du suffrage universel, il est entendu à la tribune sur : la réintégration des cheminots révoqués (1910), la réforme électorale et l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, le recrutement des experts chargés du classement des tabacs indigènes (budget de l'exercice 1913), la limitation et la réglementation des débits de boissons (1913) ; les caisses des écoles, l'assistance aux familles nombreuses, les surveillantes des prisons départementales (budget de l'exercice 1914).

Les élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 le voient de nouveau triompher au deuxième tour de scrutin avec 11.002 voix contre 10.871 à M. Delesalle, sur 22.087 votants.

Pendant l'occupation allemande, Delory, resté à Lille, est saisi comme otage, interné à la Citadelle puis déporté au camp d'Holzminden.

A son retour à la Chambre des députés en 1918 où il est l'objet d'un chaleureux accueil de la part du Président et de ses collègues, il siège à la Commission des régions libérées et à celle

chargée d'examiner les divers traités de paix.

Il est entendu à la tribune sur : le paiement des bons des pays envahis, la réparation des dommages causés par les faits de guerre, la crise de la vie chère, la réforme électorale, l'utilisation de l'énergie hydraulique, la remise en état des routes, la division de certains départements en circonscriptions électorales pour la nomination de la Chambre des députés, l'impression et la distribution gratuite de bulletins de vote et de circulaires aux élections législatives.

Le 16 novembre 1919, il triomphé encore, aux côtés de Jules Guesde, sur la liste du Parti socialiste qui recueille 154.171 voix contre 136.785 voix à la liste de la fédération républicaine de Loucheur, sur 374.022 votants.

Il dépose une proposition de résolution ayant pour objet de régler la question des dommages subis par les locataires sinistrés pour dépossession de la propriété commerciale (1920), et une proposition de loi mettant à la charge de l'Etat les indemnités dues pour le logement des familles privées d'abri à la suite d'événements de guerre dans tout le territoire envahi (1921).

Il prend part à la discussion du projet de loi portant fixation définitive de la législation sur les loyers.

Au renouvellement du 11 mai 1924 il est réélu, avec Salengro, sur la liste socialiste S.F.I.O. qui obtient 161.822 voix contre 123.158 voix à la liste de la fédération républicaine de Loucheur, sur 451.028 votants.

Il meurt le 17 août 1925, en cours de mandat, à l'âge de 68 ans.

Dans son éloge funèbre le président Edouard Herriot s'exprime ainsi à la séance de rentrée du 29 octobre :

« Au cours des interventions de Delourme se retrouvent sans cesse avec la pensée généreuse qui inspire sa parole, l'expérience qui la rend efficace, une passion de justice qui s'attaque aux plus petits détails comme elle se porte aux plus vastes objets. Ainsi se grave dans nos mémoires avec son relief simple et vigoureux animé par l'intelligente bonhomie du regard une vive et claire figure d'ouvrier français selon la tradition de notre race, l'une des figures les plus expressives de ce régime et de ce pays. »

DELOURME (CLOTAIRE), né le 14 janvier 1877 à Cysoing (Nord), mort le 7 mai 1950 à Hellemmes-Lille (Nord).

Député du Nord de 1924 à 1928.

Fils d'un cabaretier-charcutier, Clotaire Delourme devint instituteur à Hellemmes, où il milita à la section socialiste.

Mutilé de guerre, il crée avec quelques camarades dont Joseph Hentges et Florimond Bonte, un journal, *Le Prolétaire*,

où étaient défendues les idées de Lénine et l'adhésion à la III^e Internationale. Cet hebdomadaire, vendu au début à 600 numéros, s'étendit ensuite d'Hellemmes à deux départements. Un moment interdit par l'occupant allemand, il fut le premier organe de presse communiste et donna naissance par la suite au quotidien *L'Enchaîné*.

Candidat à la députation aux élections générales du 11 mai 1924, Clotaire Delourme fut élu en tête de la liste du bloc ouvrier et paysan par 65.833 voix sur 451.028 votants. Il s'inscrivit au groupe communiste.

Membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la Commission des régions libérées (1924), de la Commission des pensions civiles et militaires (1926), il rédigea au nom de cette dernière deux rapports, l'un sur la proposition de résolution de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues, invitant le Gouvernement à réaliser le rajustement au coût de la vie des pensions accordées en application de la loi du 31 mars 1919, l'autre sur la proposition de loi de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 68 de la loi du 31 mars 1919 sur les pensions des armées de terre et de mer. La Chambre ne statua pas sur ces textes.

Il intervint dans la discussion du projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1924, de crédits provisoires au titre du budget des dépenses recouvrables et applicables aux mois de juillet à novembre 1924, puis dans la discussion d'un projet de loi et de propositions de loi relatifs à l'amnistie (1924).

Il fut nommé membre de la Commission d'enquête sur toutes les opérations concernant les réparations en nature (1924).

Lors de la discussion du budget de l'exercice 1925, il intervint en faveur de la réintégration des instituteurs révoqués et des locaux scolaires, des secours et allocations aux populations des régions libérées et de la révision des pensions de guerre.

Il prit part à la discussion d'interpellations sur la réintégration de cheminots révoqués (1924), de la proposition de résolution tendant à accorder une médaille commémorative aux soldats français ayant combattu aux Dardanelles et en Orient (1925), d'interpellations relatives aux opérations militaires marocaines (1925). Il demanda à interroger le Gouvernement sur la visite officielle du roi de Roumanie (1925).

Lors de la discussion du budget de l'exercice 1926, il se fit entendre sur les pensions et l'instruction publique. Il prit part également à la discussion d'un projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de mars 1926 — services du Ministère de la Justice, régions libérées.

Il demanda à interroger le Gouvernement sur la condamnation de Gauch

et de Le Rest par la Cour d'appel de Rennes (1926).

Au cours de la discussion du budget de l'exercice 1927, il intervint en faveur des habitants des régions libérées, des victimes civiles de la guerre et pour le réajustement des pensions. Il prit part à la discussion d'un projet de loi relatif aux victimes de la guerre (1927), puis d'un projet et de propositions de loi portant rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés (1927), au cours de laquelle il demanda notamment, par voie d'amendement, le droit de vote pour les citoyens des deux sexes âgés d'au moins 18 ans et pour les indigènes non naturalisés de toutes les colonies, ainsi que le vote par correspondance. Sur proposition de Léon Blum, cet amendement fut disjoint par la Chambre.

Lors de la discussion du budget de l'exercice 1927, il intervint à nouveau sur les régions libérées et l'instruction publique.

Il prit part enfin à la discussion d'un projet de loi tendant à modifier la loi du 2 mars 1924 relative aux dommages de guerre (1928).

De nouveau candidat à la députation les 22 et 29 avril 1928 dans la circonscription de Douai, il fut battu au deuxième tour de scrutin par 9.899 voix contre 10.594 à M. Jean Debèvre, conseiller général, sur 21.428 votants.

Clotaire Delourme est décédé à Hellennes-Lille, le 7 mai 1950, à l'âge de 73 ans.

DELPECH (AUGUSTE, ANTOINE, GABRIEL), né le 22 décembre 1846 à Bonnac (Ariège), mort le 11 mars 1935 à Toulouse (Haute-Garonne).

Sénateur de l'Ariège de 1894 à 1912.

Né à Bonnac, dans l'Ariège, le 22 décembre 1846, Auguste Delpech appartient à une vieille famille de républicains. Son père, en particulier, s'était vu emprisonner à Pamiers lors du coup d'Etat de décembre 1851.

Après le désastre de Sedan, Auguste Delpech interrompit ses brillantes études et s'engagea chez les zouaves. Fait prisonnier à Lambacourt, près de Pontarlier, il réussit à s'évader.

La paix revenue, il continua ses études et devint professeur de rhétorique à Villefranche-de-Rouergue. Il devint ensuite sous-principal du Collège de Castres ; mais ses opinions républicaines lui attirèrent les rigueurs de l'ordre moral et il fut révoqué de son poste en 1877.

La campagne des 363 le conduisit à Rouen où il dirigea un journal républicain.

Ceux qu'il avait défendus obtinrent sa réintégration et il fut successivement professeur au lycée de Cahors, censeur des études à Bastia, professeur au lycée de Nice, et enfin au lycée de Foix.

De 1888 à 1890, il fut conseiller municipal de cette ville ; de 1898 à 1901, et de 1903 à 1913, alors qu'il était déjà sénateur, il fut conseiller général du canton de Quérigut.

En 1894, Auguste Delpech quitte l'enseignement pour aborder la carrière politique et se présenter comme sénateur de l'Ariège dans l'arrondissement de Foix, sous l'étiquette de républicain-radical. Son talent de conférencier lui permit de combattre très violemment le sénateur sortant, M. Bordes-Pagès, pourtant très influent dans la région. S'il triompha de son adversaire, il ne le dut pourtant qu'au coucours que lui apportèrent M. Delcassé et ses amis politiques. C'est ainsi qu'il fut élu le 7 janvier 1894, par 312 voix sur 605 suffrages exprimés, contre 289 voix à M. Bordes-Pagès.

Il semble que M. Delcassé ait eu un but en soutenant ainsi la candidature de M. Delpech. En effet, lors du renouvellement de 1903, voulant briguer le poste de sénateur et abandonner celui de député, il aurait fait des propositions à M. Delpech pour que celui-ci se désiste en sa faveur.

Auguste Delpech ne l'entendit pas ainsi, et opposa un refus à M. Delcassé qui en fut réduit à se présenter contre lui. Auguste Delpech fut alors réélu, le 4 janvier 1903, par 392 voix sur 594 suffrages exprimés, contre 197 voix à M. Delcassé.

Au Sénat, Auguste Delpech appartint au parti de la gauche démocratique. Violemment anti-clérical, profondément républicain, il « approuve la libre recherche des améliorations légales et pacifiques, mais réprouve toute mesure violente. Il regrette pour l'honneur, pour l'intérêt de sa cause que, dans les assemblées publiques, on ne se montre pas plus sévère à l'égard de certains agitateurs qui ont aussi peu de conscience que de réelles convictions ».

Il fut membre de plusieurs Commissions parlementaires, en particulier de la Commission des travaux publics.

En 1894, l'année de son élection, il fut nommé secrétaire de la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Joseph Fabre en vue de faire une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc. Cette année-là il fut également secrétaire de la sixième Commission d'intérêt local et intervint dans la discussion d'un projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes.

En 1895, il fut secrétaire de la Commission de l'armée et rapporteur de la Commission des congés. Il intervint dans la discussion d'un projet de loi tendant à ouvrir au Ministère de la Guerre un crédit extraordinaire pour les funérailles du maréchal Canrobert, et dans la discussion d'une proposition de loi relative au service militaire des membres des assemblées parlementaires.

Il déposa en outre le rapport sur le projet de loi modifiant l'article 21 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, relativement au service de

deux frères, et prit part à la discussion de ce projet de loi.

Il fut également le secrétaire de la Commission chargée de l'examen d'une proposition de loi tendant à modifier certaines règles de l'instruction préalable en matière de délits et de crimes.

En 1896, il déposa, avec son collègue, M. Gervais Rousseau, un projet de révision tendant à la révision intégrale des lois constitutionnelles. Ce projet fut discuté mais ses auteurs le retirèrent.

Cette même année, M. Delpech fut nommé secrétaire de la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Déandréis, tendant à décider que toute création de faculté nouvelle dans les universités de l'Etat ne pourraient avoir lieu qu'en vertu d'une loi.

En 1897, il prit part à la discussion du rapport sur les élections du département du Jura et à celle du budget du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Postes et Télégraphes.

Il présenta et développa un amendement, qui fut repoussé, tendant à relever les crédits du Ministère de l'Instruction publique. Il demanda également la mise à l'ordre du jour d'une proposition de loi relative à l'enseignement secondaire libre.

En 1898, il fut nommé membre de la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de la loi du 19 juillet 1893 relative au traitement des instituteurs.

Il déposa une proposition de loi portant modification du Code de justice militaire relativement à la désignation du président et du magistrat instructeur. Cette proposition de loi fut rejetée par 125 voix contre 82.

Il fut également nommé membre de la septième Commission d'intérêt local, qui le chargea des rapports sur trois projets de loi concernant l'érection en commune de la section d'Issoudun, dans l'Ardèche.

En 1900, il présenta le rapport sur les élections dans le département de l'Yonne, et prit part au débat sur l'Exposition. Il intervint aussi dans la discussion concernant l'appel des réservistes, et dans le débat sur l'amnistie.

En 1901, il participa à la discussion des budgets du Ministère de la Guerre et du Ministère de l'Instruction publique.

Il fut secrétaire de la Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif au contrat d'association, et posa au Ministère de la Guerre une question sur la situation des généraux maintenus sans limite d'âge dans la première section de l'état-major général.

Il déposa en 1902 une pétition émanant de nombreux instituteurs et institutrices.

En 1903, il déposa un projet de révision tendant à la nomination d'une Commission chargée de rechercher les réformes utiles et les économies réalisables dans le budget de 1904. Il prit

également part à la discussion d'une proposition et d'un projet de loi relatifs à l'enseignement secondaire.

En 1904, il participa aux discussions budgétaires, et intervint en 1905 dans le débat au sujet d'une proposition de loi relative à la compétence des juges de paix ainsi que dans la discussion d'un projet de loi sur l'amnistie.

En 1906, il intervint dans la discussion du projet de loi portant réintégration dans les cadres de l'Armée du capitaine Dreyfus et prit violemment parti en faveur de ce dernier.

Son activité parlementaire semble alors se ralentir. Il continue d'appartenir à diverses Commissions mais n'intervient plus que rarement : en 1907, dans la discussion d'un projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins.

Il lit et dépose, en 1909, le rapport sur les élections dans le département de la Sarthe ; en 1911, il pose au Ministère de la Justice une question au sujet du procès à Foix d'un contrebandier et il prend part à la discussion du budget du Ministère de la Guerre.

Ce fut sa dernière activité parlementaire ; en effet, aux élections du 7 janvier 1912, il n'obtint que 109 voix et se fit battre par M. Georges Reynald, maire de Foix radical-socialiste.

Auguste Delpech mourut le 11 mars 1935, à Toulouse ; il était âgé de 89 ans. Il est inhumé au cimetière de Foix.

Au cours de sa longue existence, Auguste Delpech publia de nombreux ouvrages.

Il fut membre fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme et président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France.

Il collabora à de nombreux journaux et revues : *La Dépêche de Normandie*, *La Dépêche de Toulouse*, *L'Aurore*, *La Raison*.

Il publia un livre anticlérical, *L'Apôtre* qu'il signa Nivode, et fit paraître de nombreux autres ouvrages, en particulier : *Ce qui se passait en France avant 1789* (1889), *L'Eglise romaine et la Civilisation*, *La France sous la troisième République* (1902), *Un monopole à détruire* (1904), *Au Pape Léon XIII*, *La Franc-maçonnerie et l'Eglise* (1892), *Jeanne d'Arc* (1894), *Le syllabus, l'encyclique et la déclaration des Droits de l'Homme* (1901), et enfin, en 1910, *Défendons l'âme française*.

DELPECH (LOUIS, ANTOINE), né le 8 septembre 1834 à La Tour d'Aigues (Vaucluse), mort le 2 avril 1896 à Paris (17^e).

Député du Vaucluse de 1889 à 1893.

Louis Delpech naquit à la Tour d'Aigues le 8 septembre 1834 et fut reçu à l'Ecole des Arts-et-Métiers d'Aix en 1851, mais s'en fit chasser, pour raisons

politiques, après le coup d'Etat du 2 décembre. Il entra dans une maison de commerce à Marseille, puis s'engagea dans l'armée d'Afrique qu'il quitta en 1856. Opposant à l'Empire et ami de Gambetta, il fut, dès le 4 septembre 1870, nommé sous-préfet à Aix-en-Provence, puis préfet des Bouches-du-Rhône ; il démissionna rapidement et rallia l'armée des Vosges, où il fit preuve d'un courage indomptable. La paix revenue, il voyagea en Europe et en Amérique centrale et, en 1875, entra dans une entreprise de travaux publics qui construisit des voies ferrées, tant en France qu'au Portugal. Cette compétence le fit entrer au Conseil d'administration des Chemins de fer de l'Etat en 1890. Bien qu'installé à Paris, il brigua et obtint un siège au Conseil général du Vaucluse.

Dès 1883, il saisit l'occasion d'une élection partielle, dans la circonscription d'Apt, au siège laissé vacant par la nomination au Sénat d'Alfred Naquet, pour tenter sa chance pour la première fois ; la fortune lui fut contraire car il n'obtint que 3.502 voix sur 8.837 votants, contre 4.735 à Laguerre qui fut élu. Lors des élections générales législatives des 4 et 18 octobre 1885 qui se déroulèrent au scrutin de liste, il obtint 10.426 voix au premier tour, sur la liste de l'Union républicaine, mais ne se maintint pas au second tour. Le retour au scrutin uninominal aux élections des 22 septembre et 6 octobre 1889 lui permit d'être élu au second tour de scrutin dans l'arrondissement d'Apt. En seconde position, au premier tour, avec 4.488 suffrages sur 10.735 votants et 4.737 au boulangiste Callier, il l'emporta au scrutin de ballottage avec 6.271 voix sur 11.461 votants, contre 5.076 à son adversaire. Il ne se représenta pas au renouvellement de 1893.

Désigné par le Congrès républicain antiboulangiste, résolument contre « César et ses complices », Louis Delpech se posa surtout devant ses électeurs comme le défenseur de l'agriculture, principale ressource de sa circonscription, pour la liberté du régime commercial et pour une énergique « protection » de cette même agriculture.

A la Chambre, où il siégea dans les rangs des républicains, il appartint à diverses Commissions, dont celles des chemins de fer (1890), celle relative à la réglementation du travail (1890) et celle chargée de l'examen du projet et des propositions de loi concernant la liberté d'association (1892). S'il ne déposa aucune proposition de loi, sa compétence en matière ferroviaire l'amena à rapporter de nombreux projets de loi d'intérêt local concernant l'établissement de chemins de fer à voie étroite, ainsi que le projet de loi relatif au rachat par la Compagnie P.L.M. du chemin de fer d'Arles à Saint-Louis-du-Rhône (1893). Il participa en outre à la discussion d'une interpellation relative au couchage des hommes de troupe, à celle du projet de loi, adopté par le Sénat, concernant le travail des enfants,

des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1890), à celle, la même année, du budget de l'exercice 1891, à celle d'une interpellation sur les manifestations ultramontaines de certains évêques français à propos de laquelle il déposa un ordre du jour motivé (1891) ; l'affaire de Panama retint par deux fois son attention, lorsqu'il fut entendu sur l'urgence de la proposition de loi Pourquery de Boisserin sur les pouvoirs de la Commission d'enquête (1892), ainsi que de la proposition de loi Thellier de Poncheville, tendant à instituer un tribunal spécial pour assurer la répartition des sommes indûment payées au préjudice des porteurs de titres de la Société du canal de Panama (1892).

Louis Delpech ne se représenta pas aux élections générales de 1893 et abandonna la présidence du Conseil général du Vaucluse. Il mourut, après une cruelle maladie, en son domicile parisien, le 2 avril 1896, à l'âge de 62 ans.

DELPECH-CANTALOUP (JEAN-FRANÇOIS, *Jules*), né le 25 février 1848 à Saint-Clar (Gers), mort le 29 octobre 1913 à Auch (Gers).

Député du Gers de 1898 à 1902.

Appartenant à une très ancienne famille catholique du Gers, Jules Delpech-Cantaloup fit au collège de Sorèze (Tarn) de très sérieuses études classiques sous la direction de Lacordaire. Élève de la faculté de Toulouse, puis de celle de Paris, il fut reçu licencié en droit en 1869 et s'inscrivit au barreau d'Auch.

Il se consacra néanmoins à l'exploitation de ses domaines agricoles. Se mêlant de façon très active aux luttes politiques de son département, il devint le lieutenant de M. Paul de Cassagnac avec lequel il mena de nombreuses campagnes électorales. Il fut également de nombreuses conférences, notamment en faveur de la doctrine plébiscitaire de la souveraineté nationale par l'appel au peuple.

Conseiller municipal de Saint-Clar et conseiller d'arrondissement en 1874, il fut élu en 1877 membre du conseil général en remplacement de son père qui avait représenté pendant une période ininterrompue de quarante-une années le canton de Saint-Clar dans cette assemblée départementale. Il fut président du conseil général de 1885 à 1892. En 1897, il devint maire de Saint-Clar, fonction qu'il assuma jusqu'en 1913.

Candidat à la députation en 1881, puis en 1889, dans l'arrondissement de Lectoure, il fut chaque fois battu par M. Descamps, républicain. Porté sur la liste conservatrice avec MM. de Montesquiou-Fezensac et Lacave-Laplagne lors du renouvellement sénatorial de

1897, il partagea l'échec de ses amis politiques tandis que les candidats radicaux étaient élus.

Le 22 mai 1898, il fut élu député de l'arrondissement de Lectoure au deuxième tour de scrutin, par 5.665 voix contre 5.519 à M. Thierry-Cazes, républicain-socialiste, député sortant, sur 11.432 votants.

Plébiscitaire irréductible et très catholique, il se fit inscrire au groupe des antisémites et au groupe d'action libérale. La plupart de ses interventions devaient avoir pour objet la défense des agriculteurs.

Membre de diverses Commissions, en particulier de la Commission de législation criminelle, il présenta au nom de cette dernière un rapport sur le projet de loi adopté par le Sénat, tendant à modifier la loi du 5 août 1899 sur le casier judiciaire et sur la réhabilitation du droit.

Il intervint, dans la discussion du budget de l'exercice 1900, sur la création d'enseignements nouveaux du point de vue agricole, industriel et commercial, l'attribution de secours à d'anciens militaires, à leurs veuves ou orphelins, et pour demander le rétablissement du crédit affecté aux subventions accordées aux propriétaires pour le traitement et la reconstitution des vignobles.

Il prit part à la discussion de diverses propositions et de l'interpellation de MM. Rose et de Pontbriand sur le régime des blés (1900).

Le 14 juin 1901, il adressa au Ministre de l'Agriculture une question relative à la lutte contre la fièvre aphteuse.

Le 24 décembre 1901, il demanda à interroger le Gouvernement sur l'application de la loi de 1899 relative aux Caisses régionales. Cette interpellation fut renvoyée à la suite. Il reprit la question lors de la discussion du budget de l'exercice 1902. Il intervint également dans la discussion du budget de la Guerre, notamment sur les achats directs aux producteurs de denrées agricoles.

De nouveau candidat à la députation en 1902, il n'obtint au deuxième tour de scrutin, le 11 mai, que 4.932 voix contre 6.317 à M. Thierry-Cazes sur 11.399 votants, et rentra dans la vie privée.

Jules Delpech-Cantaloup est décédé dans une clinique d'Auch, des suites d'une opération chirurgicale, le 29 octobre 1913 à l'âge de 64 ans.

DELPEUCH (JEAN-BAPTISTE, EDOUARD). né le 24 juillet 1860 à Bort (Corrèze), mort le 20 septembre 1930 à Paris.

Député de la Corrèze de 1890 à 1898.

Secrétaire d'Etat aux P.T.T.
du 23 mai 1896 au 28 juin 1898.

Jean-Baptiste Delpeuch fit ses études au lycée Charlemagne avant d'entrer à

l'Ecole normale supérieure. Agrégé de lettres, il est nommé professeur de rhétorique au Prytanée militaire, puis aux lycées Charlemagne et Condorcet.

Après avoir été chef de Cabinet du Président de la Chambre des députés en 1885, du Ministre de l'Instruction publique en 1886 et du Ministre des Affaires étrangères en 1889, il se présente, la même année aux élections générales législatives des 20 septembre et 6 octobre, dans la deuxième circonscription de Tulle. Il est battu au deuxième tour par M. Vacher, boulangiste, dont l'élection est invalidée. Delpeuch l'affronte de nouveau à l'élection partielle du 27 avril 1890. Il triomphé au premier tour de scrutin, avec 8.119 voix contre 8.017 voix à son concurrent sur 16.219 votants. Il est également élu conseiller général de Seilhac (Corrèze) et conservera son siège jusqu'en 1898.

A la Chambre, où il siège au groupe républicain, il soutient la politique opportuniste et prend une part active aux travaux parlementaires. Membre de la Commission relative au traitement et au classement du personnel de l'enseignement primaire, il intervient fréquemment sur les questions scolaires. Il rapporte et soutient à la tribune la loi sur le classement et le traitement des instituteurs (1892).

Il est entendu sur : les remises et exemptions accordées dans les lycées de garçons (1890), les bourses nationales (1890), la liberté et le secret du vote (1892), la taxe militaire (1893), les ouvriers des manufactures de tabac (1893).

Réélu au premier tour de scrutin, le 20 août 1893 avec 6.824 voix contre 5.522 à M. Vacher sur 12.530 votants, il siège à la Commission des chemins de fer et à celle du budget.

Il prend part aux discussions budgétaires en qualité de rapporteur des crédits du Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

En 1896, à la formation du Cabinet Méline, il est nommé Sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes. A ce titre il est entendu par la Chambre sur : le budget des Postes et Télégraphes (1896 et 1897), le projet de loi concernant le service des colis postaux (1897), le projet de loi dit du Cadena (1897), la proposition de loi Castelin (1897).

Les élections générales des 8 et 22 mai 1898 mettent fin à sa carrière législative. Il est, en effet, battu au second tour de scrutin, ne recueillant que 5.976 voix contre 8.259 à son concurrent, M. Vacher, sur 14.239 votants.

Il se représente en 1902. Mis en ballotage, il retire sa candidature avant le second tour.

Delpeuch fut en outre un journaliste très actif, apportant sa collaboration à plusieurs journaux. Ayant été président de l'Association des Gambettistes, il écrivit notamment des articles dans *Le Matin* et *La Petite Gironde*.

Il mourut à Paris le 20 septembre 1930, à l'âge de 70 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur, Officier d'Académie et Grand'croix de Sainte-Anne de Russie.

DELPIERRE (CASIMIR, Victor), né le 24 mai 1859 à Béthune (Pas-de-Calais), mort le 7 mai 1933 à Ansauvilliers (Oise).

Député de l'Oise de 1906 à 1920.

Sénateur de l'Oise de 1920 à 1939.

Victor Delpierre, né à Béthune, dans le Pas-de-Calais, le 24 mai 1859, choisit, quand il fut reçu docteur en médecine, de s'installer dans l'Oise, à Ansauvilliers, dont il fut maire depuis 1894 jusqu'à sa mort. Peu après, Breteuil l'envoya siéger au conseil général, lequel le fit président de la délégation cantonale.

C'est en 1906, à 47 ans, que ce médecin, qui a épousé en 1885 Mlle Descatteaux, du Pas-de-Calais comme lui, décide d'entreprendre une carrière parlementaire : elle ne durera pas moins de vingt-sept ans, sans la plus petite interruption.

Les 6 et 20 mai 1906, aux élections générales législatives, il s'agit de battre, dans l'arrondissement de Clermont, le député sortant, Duquesnel, qui peut compter sur les voix conservatrices. Contre cet adversaire, Delpierre se réclame d'un programme des plus achevés et qui se complaint tout à fait au détail.

On sa faveur, y peut-on lire, une armée forte, la propriété individuelle, la réforme électorale (il veut le scrutin de liste et la représentation proportionnelle), l'arbitrage international, l'école laïque, la diminution des frais de justice, l'institution de prud'hommes agricoles, les économies, la retraite des cheminots, le jury ouvrier, de meilleures retraites pour les ouvriers, la réforme fiscale, la réforme de l'administration, etc. En revanche, il juge qu'il y a trop de députés, de sénateurs, de fonctionnaires, et se prononce sans ambages contre les périodes territoriales, contre l'affichage des discours, contre les sinécures, contre les gros traitements, contre les bouilleurs de cru et contre les impôts sur le sucre.

Il faut deux tours de scrutin, mais au second, c'est un triomphe pour Delpierre : 12.475 électeurs lui donnent leur confiance, Duquesnel ne gardant la faveur que de 4.167 sur 18.566 votants.

Dès son arrivée à la Chambre, Delpierre déborde d'activités diverses. Il s'est inscrit au groupe de la gauche radicale. Il est membre de la Commission des économies, membre de la Commission d'enquête de la marine, membre de la Commission extra-parlementaire de la réforme du statut de la Légion d'honneur, rapporteur de la Commission d'enquête sur l'utilisation de l'alcool indus-

triel. Ce dernier point tient évidemment à cœur au représentant d'un département comme l'Oise et il ne faut point s'étonner de le trouver aussi secrétaire du groupe interparlementaire du sucre et de l'alcool ; mais il s'intéresse aussi à mille sujets. La première proposition de loi qu'il dépose, vers 1907, tend à détruire les corbeaux et les pies : il y reviendra incessamment. Par vingt autres propositions il demande, tout en désordre, le secret du vote, la création d'une prud'homie fiscale, le renvoi anticipé de la classe 1903, une solution à la crise viticole, un droit de douane particulier pour le manioc exotique. En 1909, il vote contre l'institution d'un impôt sur le revenu, pour le Ministère Clemenceau, pour la représentation proportionnelle, mais, s'agissant de supprimer les conseils de guerre, il s'abstient. En 1910, il s'oppose au repos hebdomadaire ainsi qu'à la surveillance des liquidateurs ; en revanche, il proclame l'urgence de lois scolaires, voie pour l'assurance mutuelle agricole et accorde à Briand la confiance que celui-ci réclamait du Parlement.

Peu après, il est élu secrétaire du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste.

Aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910, l'adversaire, Aubey, est un nouveau venu, mais dont Delpierre triomphé moins facilement que du chevronné Duquesnel, quatre ans plus tôt : au second tour de scrutin : 11.016 voix contre 7.798, sur 19.525 votants.

Au cours de cette législature, Victor Delpierre sera chaque année des trois mêmes Commissions : du travail, des octrois, de l'agriculture. Outre qu'il prend une part de plus en plus active à la discussion de chaque budget, et dépose plusieurs propositions de loi, dont les deux principales tendent, une à détruire les corbeaux et les pies (la même que la précédente qu'il n'est pas venu à bout de faire voter) et l'autre à unifier les appellations des officiers de tous les corps et services des troupes métropolitaines et coloniales. Il est aussi le rapporteur de divers projets de loi autorisant la prorogation de surtaxes d'octroi sur l'alcool.

Ainsi arrive-t-on au renouvellement des 26 avril et 10 mai 1914. De nouveau, Victor Delpierre doit attendre le second tour de scrutin pour l'emporter sur son adversaire qui a, cette fois, deux visages : de Broglie (5.709 voix), Dumoulin (5.584 voix) ; mais lui, Delpierre, en recueille 8.124 sur 19.651 votants.

A son habitude, il se fait élire membre et de la Commission des douanes et de la Commission de l'agriculture ; en outre, celle de l'hygiène l'accueille et, plus tard, dans les derniers mois de la législature, en 1919, la Commission des régions libérées. Il dépose derechef sa proposition de loi sur les appellations des officiers, qui n'a pas eu un meilleur succès que sa réclamation contre les corbeaux et les pies.

A la discussion des projets et propositions de loi concernant le monopole de l'alcool, il accorde la très riche contribution de l'expérience qu'il a acquise en ce domaine. Enfin, il est l'auteur d'une proposition d'assez d'importance, qui regarde la libération des hommes de l'armée active versés dans le service auxiliaire pour blessures de guerre.

Toutefois, Victor Delpierre ne donne plus à la Chambre autant de son temps : c'est la guerre, il en veut sa part. Médecin-major de première classe, il fait son devoir avec un mépris absolu du danger. Un jour qu'il se rend à l'hôpital, un obus explose près de lui. Il est blessé. On veut l'entraîner. Non : ce n'est pas une plaie si légère, dit-il, qui l'empêchera d'assurer son service. Aussi, est-ce des mains mêmes de Clemenceau qu'il reçoit la Croix de guerre, le 24 mars 1918.

Le 16 novembre 1919 est, pour Victor Delpierre, le jour d'obtenir son quatrième mandat de député, mais, c'en est fini, on le sait, du scrutin uninominal, l'électeur se prononce sur des listes. Celle de Delpierre, dite d'*« Union républicaine nationale »*, avec 34.502 voix, a deux élus sur 80.241 votants : Victor Delpierre est un de ces deux, mais il ne sera pas longtemps de la Chambre « bleu horizon ».

De fait, moins de trois mois plus tard, le 11 janvier 1920, on le voit sénateur de l'Oise, élu au troisième tour de scrutin, par 551 voix sur 1.110 inscrits.

A la Haute Assemblée, où il fait partie, suivant les années, de nombreuses Commissions — armée, hygiène, pétitions, congés, associations des mutilés, assistance et prévoyance sociales, comptes définitifs des colonies, aliénés, enseignement, dépenses administratives du Sénat, etc. — il s'illustre par le dépôt d'assez nombreuses propositions de loi et d'en-core plus nombreuses questions écrites. En 1920, il demande, comme il l'avait déjà fait à la Chambre, qu'on interdise la distillation des boissons hygiéniques. En 1921, la Commission de l'armée le charge de faire connaître son avis sur la proposition de loi tendant à assurer l'emploi obligatoire des mutilés de guerre et il prend également une part importante à la discussion du projet de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer. En 1923, il s'intéresse tout spécialement d'une part au projet de loi sur le recrutement de l'armée, d'autre part à la proposition de loi tendant à assurer le repos hebdomadaire aux clercs des études dans les offices ministériels.

Quand il a retrouvé, sans peine, son siège au renouvellement du 6 janvier 1924, au premier tour de scrutin, par 559 voix sur 1.106 votants, il fait entendre sa voix dans la discussion du projet de loi relatif à l'amnistie, puis, en 1926, il interpelle le Gouvernement sur sa politique en Syrie. Bien entendu, chaque année, il parle longuement sur le budget, s'attachant à dénoncer les gas-

pillages, voulant toujours de nouvelles économies, et il s'intéresse de fort près au projet de loi attribuant un contingent de Croix de la Légion d'honneur aux volontaires de la guerre de 1914-1918.

Une des dernières interventions de Victor Delpierre à la Haute Assemblée a pour occasion la discussion de la proposition de loi tendant à commémorer la création de l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire. « Je suis un partisan convaincu, dit-il, de la laïcité, de l'obligation et de la gratuité de l'école publique ouverte à tous les enfants... Mais je me demande, mes chers collègues, s'il n'y a pas d'autres moyens, pour célébrer la mémoire de Jules Ferry, que d'avoir recours aux ressources du budget (Mouvements divers). Evidemment, deux millions ce n'est pas grand chose, mais c'est l'engrenage. Dans cette période de crise économique, il serait peut-être préférable de verser ces deux millions au Fonds de chômage, où ils serviraient à soulager efficacement bien des misères dans ce monde du travail si fortement éprouvé. On pourrait accorder un ou deux jours de congé à toutes nos écoles, ce qui laisserait, j'en suis sûr, un meilleur souvenir aux élèves et à leurs maîtres. »

Au renouvellement du 10 janvier 1933, c'est le premier échec : Victor Delpierre est battu. Quelques semaines, puis il meurt, le 7 mai de cette même année, à Ansauvilliers (Oise), à l'âge de 74 ans.

DELPORT (AMÉDÉE), né le 4 novembre 1840 à Cahors (Lot), mort le 28 novembre 1900 à Paris.

Sénateur du Lot en 1900.

La carrière sénatoriale d'Amédée Delport fut des plus courtes : à peine neuf mois. Comme il faut retrancher de ce temps le délai de la validation et les vacances parlementaires, on peut compter qu'il ne siégea pas plus de quatre mois, en tout, au Luxembourg. C'était trop peu pour s'y faire un nom ; il n'y laissa guère qu'un éloge funèbre, prononcé à la séance du 30 novembre 1900, par le Président Fallières.

Né le 4 novembre 1840 à Cahors, Amédée Delport se recommandait par « l'élevation de son caractère » et une réserve qui s'alliait tout naturellement à sa modestie.

Quelques temps notaire, puis quelque temps juge de paix, « dans l'une et l'autre de ces situations, nous dit son éloge funèbre, il avait fait preuve d'expérience et de savoir, autant que de probité : personne n'eût songé à mettre en doute son dévouement aux intérêts particuliers confiés à sa garde, non plus que sa haute équité dans la solution des affaires soumises à son examen. »

Il consacra toute sa vie à préparer les voies, dans son département, au parti qu'il s'était choisi, le parti républicain,

mais « toujours en premier rang quand il fallait combattre, il ne manquait jamais de s'effacer après la victoire, lorsqu'il y avait quelque avantage personnel à recueillir ». On rapporte même, dans le Lot, qu'il fallut que ses amis lui fissent positivement violence pour obtenir de lui, en 1886, qu'il se laissât porter au conseil général, où il fut d'ailleurs élu et réélu tout à fait aisément.

De même en 1900, quand on le presse de faire acte de candidature aux élections sénatoriales du 25 mars, longtemps il hésite et si, finalement, il se rend, « c'est dans le but unique de rendre un nouveau service à son parti ». Bien lui en prit, car il eut la bonne fortune de voir l'union de ce parti, sensiblement déchiré dans les années précédentes, s'affirmer sur son nom : 417 voix pour lui, 221 seulement à l'adversaire (Augustin Helhié), sur 655 votants, il est élu au premier tour de scrutin.

Le 23 novembre de la même année, sentant venir sa fin, il demanda un congé, pour mourir le 28, à l'âge de 60 ans, à Paris, à son domicile de la rue Madame.

Il a été inhumé à Cahors le 2 décembre.

DELPORT (LOUIS, MARIE, GÉZELAIN, JOSEPH), né le 24 septembre 1866 à Cahors (Lot), mort le 22 janvier 1940 à Cabessut-Cahors (Lot).

Député du Lot de 1919 à 1924 et de 1928 à 1932.

Propriétaire agriculteur et planteur de tabac, Louis Delport fonda en 1905 le syndicat des planteurs de tabac de la région de Cahors.

Il présida en 1911 à la création de la Fédération du Lot puis, quelques années plus tard, à la constitution de la Confédération générale des planteurs de tabac de France. Il fut également vice-président de la société d'agriculture du Lot.

Le 16 novembre 1919, il fut élu député du Lot, sur la liste républicaine de défense agricole et économique, sous l'étiquette conservateur, par 23.322 voix contre 16.031 à M. de Ménzie, sur 48.768 votants.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique et n'appartenant à aucune commission, il s'intéressa particulièrement aux problèmes agricoles et s'attacha au développement de la culture du tabac. Il se fit le défenseur des intérêts des agriculteurs pour lesquels il souhaitait une prospérité accrue pour qu'ils ne soient plus tentés d'aller à la ville, une aide efficace pour leur permettre d'élever une famille nombreuse, la création de syndicats et de coopératives agricoles et enfin le développement des moyens de transport.

Les questions sociales retinrent également son attention.

Il intervint dans les différents débats budgétaires et présenta des amendements concernant les tabacs indigènes et l'achat

de tabacs exotiques. Il prit part à la discussion des interpellations sur la politique agraire du Gouvernement et sur la hausse du sucre et des denrées de première nécessité. Il demanda à interroger le Gouvernement sur la baisse du prix des blés et les mesures propres à enrayer la spéculation et à protéger les agriculteurs.

Battu aux élections du 11 mai 1924, ainsi que toute sa liste, il fut réélu le 29 avril 1928, au second tour de scrutin, dans la circonscription de Cahors, par 9.734 voix contre 8.283 à M. Calmon, sur 18.597 suffrages exprimés. On venait de rétablir le scrutin uninominal.

Au cours des deux législatures, Louis Delport présida à la Chambre des Députés le groupe de défense des planteurs de tabac.

En 1932, il n'obtint que 1.656 voix contre 4.832 à M. René Besse. Il se désista au second tour en faveur de ce dernier qui, élu par 9.304 suffrages, devait être Ministre des Pensions en 1936 et Ministre des Anciens combattants et pensionnés en 1939.

Louis Delport reprit alors à Cahors ses activités d'agriculteur et, avec l'autorité que lui conférait son titre de président de la Confédération générale des planteurs de tabac de France, il se consacra tout entier à son œuvre de solidarité et de défense en faveur des planteurs de tabac jusqu'au jour où, atteint d'une demi-cécité, il dut se démettre de la présidence de cette importante organisation qui lui décerna à l'unanimité le titre de président honoraire.

Il mourut à Cabessut-Cahors le 22 janvier 1940, à l'âge de 74 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DELPUECH (VINCENT), né le 5 avril 1888 à Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), mort le 9 mars 1936 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1938 à 1945.

Sénateur des Bouches-du-Rhône depuis 1955.

M. Vincent Delpuech a vu le jour dans ce département des Bouches-du-Rhône dont il fut et est encore le représentant écouté au Sénat : à Port-de-Bouc le 5 avril 1888. Sa famille maternelle était d'origine languedocienne, son père un pur provençal, né à Marseille, en 1847. Après ses études primaires, le petit Vincent fréquenta quelque temps les écoles primaires supérieures de la grande cité phocéenne, mais sa vraie vocation n'est pas la chasse aux parchemins ; il donne toute sa pensée aux affaires publiques, à ces controverses locales, à ces débats d'idées à quoi Marseille s'entend à donner un tour si vif. Dès 1913, il est sur le pied de devenir un homme politique. Un député de Marseille, Frédéric Chevillon, qui va

mourir bientôt au champ d'honneur, a remarqué la vivacité du jeune Vincent Delpuech, et en fait cas. Celui-ci l'accompagne partout, travaille pour lui, bref est son « client » dans tout le sens que Rome donnait à ce mot.

Cette amitié qui eut pu être décisive pour la carrière de M. Delpuech, il faut la guerre pour en arrêter le cours, la guerre qui tuera Chevillon et que M. Delpuech fera, du premier jour au dernier comme caporal d'infanterie coloniale. Il sera notamment de la campagne d'Orient et sa santé y subira de si rudes atteintes qu'une pension lui est accordée « pour maladie imputable au service ».

Pas plutôt démobilisé, Vincent Delpuech rencontre Bergeon, alors député (Alliance démocratique) des Bouches-du-Rhône, et plus tard sénateur, qui le prend pour secrétaire et est pour lui comme un second Chevillon. Auprès de M. Bergeon, les qualités de M. Delpuech s'affirment si bien qu'il ne tarde pas à faire quelque figure dans la société politique de Marseille. Dès 1919, lorsque la presse marseillaise doit se donner un président d'honneur, c'est Vincent Delpuech qu'elle choisit.

Heureux choix dont un tout proche avenir allait confirmer le caractère pour ainsi dire prémonitoire car, si éclatante que soit sa réussite comme homme politique et comme homme d'affaires, M. Delpuech fut avant tout et demeure un journaliste.

Dès 1921, le voilà administrateur directeur du journal *Le Radical*, et il va y faire merveille douze ans durant. Au vrai, lorsqu'il prend ses fonctions, les circonstances ne sont rien moins que favorables : rien ne va plus au *Radical*. En peu de mois, M. Delpuech lui redonne vie et sa réputation est telle qu'en 1931, lorsque le journal *Le Bavar* renouvelle ses administrateurs, il n'hésite pas à lui faire place parmi eux. Mais la grande victoire de Vincent Delpuech se place deux ans plus tard, en 1933, année où on lui demande d'être le directeur du Conseil d'administration du *Petit Provençal*. Il ne quittera plus ce journal. Depuis trente ans, il en est le « patron », l'« âme ». De quelle façon ? Ecoutez M. Delpuech nous l'expliquer : « Je puis bien dire avec une légitime fierté, écrivait-il en 1938, que j'ai groupé dans la rédaction du *Petit Provençal* les représentants les plus qualifiés et les plus respectés de l'opinion démocratique du pays. Ils y sont devenus mes amis personnels et certains d'entre eux, appelés dans les conseils du Gouvernement, ont bien voulu me conserver, au pouvoir, aussi sincère et aussi affectueuse, toute leur amitié. »

En outre, Vincent Delpuech sut fort bien donner à ce vieux journal, fondé en 1876, le tour moderne capable d'attirer et de retenir des centaines de mille de lecteurs, multipliant les pages spéciales, consacrées à la mode, au cinéma, à l'agriculture, mais surtout aux

sports, auxquels il a toujours marqué le plus vif intérêt. Sous sa rédaction, il n'est pas exagéré d'affirmer que le *Petit Provençal* est devenu le grand quotidien sportif du Sud-est.

Cependant, la vie publique continue d'exercer son attrait sur M. Delpuech. Aux élections municipales du 4 avril 1934, il se porte dans la commune de Peynier. Il est élu. Quelques jours plus tard, ses collègues conseillers le font maire à l'unanimité et le réélisent l'an d'après. Sur quoi l'Amicale des Maires des Bouches-du-Rhône le choisit comme un de ses vice-présidents.

Dès lors, la voie de Vincent Delpuech semble trouvée. Déjà Chevalier de la Légion d'honneur, le voilà Officier en juillet 1935. Sa réputation de journaliste a déjà largement débordé les limites de sa province : il est membre du Comité de direction de plus d'un grand quotidien : *La Dépêche de Rouen*, *La France du Centre*, *La Montagne de Clermont-Ferrand*, *La Dépêche Dauphinoise*, etc. Enfin, dans sa ville, dans son département, c'est tout à fait une personnalité : vice-président de la foire de Marseille, administrateur du Crédit immobilier des Bouches-du-Rhône, administrateur de l'Office des Mutilés et Combattants, président du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Puits-du-Rousset, pour les cantons de Treis et Roquevaire — et bien d'autres fonctions encore.

En 1938, les élections sénatoriales sont fixées au 23 octobre. Les sortants sont Schrameck, un radical-socialiste, Bon, un socialiste, président du Conseil général, Bergeon, de la gauche démocratique, celui-là même qui fut le mentor de Delpuech, et Puges, un républicain socialiste, maire de Vauvenargues. Autant la réélection des deux premiers paraît assurée, autant celles de Bergeon — et surtout de Puges — semblaient difficiles, d'autant plus que la S.F.I.O. a décidé de présenter derrière Schrameck, Tasso, député-maire de Marseille. Tasso élu, remplaçant (par hypothèse) Puges, resterait un siège à conquérir : celui de Bergeon. Cela vu, M. Delpuech décide de se présenter comme indépendant. Il doit surtout compter sur le prestige que lui valent ses fonctions au *Petit Provençal* et sur les voix « réactionnaires » qu'il pourra prendre à Bergeon, car la gauche ne lui est guère favorable. C'est ainsi que l'hebdomadaire *La Lumière* lui reproche, non sans quelque véhémence, d'avoir pris parti contre les sanctions à infliger en 1935 à l'Italie fasciste et d'avoir soutenu « au cours de la dernière crise, une politique analogue à celle de M. Flandin ».

Au premier tour, ce sont les deux socialistes, Bon et Tasso, qui arrivent en tête avec 248 voix chacun. M. Delpuech est troisième, avec 238 voix, suivi de Schrameck qui en recueille 214. Bergeon, déjà, est loin : 163. Au second tour, les observateurs eurent la surprise de voir Vincent Delpuech arriver tout le premier avec

413 voix, suivi de Schrameck, 403, Tasso 364 et Bon 337, tous quatre élus ; Bergeon était battu et on ne peut plus : 65 voix sur 503 votants.

Admis à siéger au Sénat le 11 janvier 1939, M. Delpuech s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et fut élu membre de deux Commissions, celle des travaux publics et celle de la marine. Sa première contribution importante aux travaux parlementaires fut un rapport, au nom de la Commission des travaux publics, sur le projet de loi tendant à approuver un deuxième avenant à la Convention du 20 mai 1923 entre l'Etat et la ville de Strasbourg, relative à la constitution du port rhénan de Strasbourg en port autonome et à l'exécution des travaux d'extension de ce port.

En 1940, il retrouve sa place dans les deux Commissions de ses débuts, et celle des mines lui ouvre ses portes. Le 10 juillet 1940, à Vichy, le moment venu de dire oui ou non à la révision constitutionnelle que propose Laval au nom du maréchal Pétain il vote pour.

Après la guerre, M. Delpuech, qui est président de la Société du Radical depuis 1942, songe à revenir au Luxembourg, mais le corps électoral ne lui est plus si favorable : aux élections de 1948 pour le Conseil de la République, il est battu. Cependant, sa carrière d'administrateur de journaux se poursuit, toujours des plus brillantes. En 1949, il devient président du Conseil d'administration de ce *Petit Provençal* à qui il a tant donné de lui-même, et deux ans ne sont pas passés que le voilà président-directeur général de *France-Illustration*.

Aux élections municipales du 26 avril 1953, il est réélu conseiller municipal de Peynier, dont il redevient le maire quelques jours plus tard. Il siège également sur les bancs de l'Assemblée de l'Union française, où il représente le Conseil de la République. Cependant, c'est toujours au Luxembourg qu'il songe : les élections sénatoriales du 19 juin 1955 le voient candidat à la tête d'une liste d'Union républicaine et sociale. Plus heureux, cette fois, il est élu sur quotient, conduisant même à la victoire Marignan, son collistier.

Dès son élection validée, le 21 juillet 1955, M. Delpuech est nommé membre titulaire de la Commission de la marine et de la Commission de la presse, de la radio et du cinéma. La Commission de la France d'outre-mer l'accueille aussi, comme membre suppléant, mais il n'y demeure guère et donne sa démission dès le 22 novembre. En 1956, le 15 mars, il présente l'avis de la Commission de la presse sur le deuxième plan de modernisation et d'équipement et intervient dans la discussion, notamment, du projet de loi modifiant le régime des congés payés annuels et de la proposition de résolution tendant à l'indemnisation des travailleurs privés d'un emploi en raison du froid de février. En 1957, membre

des deux mêmes Commissions, il dépose une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à indemniser agriculteurs et viticulteurs victimes des gelées du 7 mai, puis la retire. Au nom de la Commission de la marine, il présente un rapport sur le projet de loi portant interdiction de la pêche dans l'Etang de Berre, mais c'est surtout le journaliste qui trouve à faire entendre sa voix, soit qu'il intervienne dans la discussion du projet de loi portant statut de l'Agence France-Presse, soit qu'il donne l'avis de la Commission de la presse sur le projet de loi relatif aux publications destinées à la jeunesse, soit, enfin, qu'il se passionne pour une proposition tendant à la diffusion de la presse et du livre français à l'étranger — diffusion qui est, et demeure son grand souci. Cette même année 1957, il est nommé trésorier du Parti radical-socialiste dissident (tendance André Morice).

En 1958, après avoir déposé, le 27 mai, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rétablir d'urgence toutes les relations sur la Corse, il est le rapporteur, le 14 novembre, au nom de la Commission de la presse, du projet de loi relatif aux conditions d'application de la loi du 2 août 1954 aux biens de presse sinistrés et aux dommages de guerre y attachés. En 1959, M. Delpuech est nommé membre de la Commission des affaires culturelles, qui en fait son vice-président, le 8 octobre. Il se soucie de la crise de la construction navale, mais surtout prend une large part à la discussion de presque tous les chapitres de la loi de finances. En 1960, il est membre titulaire de la Commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence. Par deux fois il posera une question orale au Ministre des Finances sur les conditions du lancement d'un emprunt public par les Charbonnages de France. Au cours de la discussion budgétaire, il intervient à diverses reprises, en sa qualité de vice-président de la Commission des affaires culturelles, pour rappeler la nécessité d'une meilleure diffusion de la pensée française dans le monde. En 1961, c'est surtout le projet de loi de programme relatif à l'équipement sportif et socio-éducatif, dont il est rapporteur pour avis, qui retient son attention, mais il s'intéresse aussi à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer. En 1962, le 24 juillet, il prononce une intervention remarquée dans la discussion du projet de loi sur le patrimoine historique.

Commandeur de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre de l'Economie nationale, M. Vincent Delpuech est notamment président du Conseil d'administration de la Société d'éditions parisiennes périodiques *Illustration-Bobigny*, président de la Fédération nationale de la presse hebdomadaire et périodique, vice-président de la Confédération de la presse française et vice-président du groupe d'amitié franco-ibérique.

Il est mort à Marseille le 9 mars 1966, à l'âge de 78 ans.

DELSART (LÉON), né le 8 décembre 1883 au Quesnoy (Nord).

Député du Nord de 1932 à 1936.

Léon Delsart poursuivit ses études jusqu'au niveau du brevet.

En 1903, il accomplit son service militaire au 8^e Dragon à Sedan et il est nommé brigadier.

Agriculteur à Nomain (Nord), il y exploite la ferme des Wattinettes (50 hectares) de 1909 à 1945.

Ses activités patriotiques lui valent d'être arrêté par les Allemands au début de 1917. Condamné par le conseil de guerre allemand aux travaux forcés à perpétuité, il est incarcéré en Silésie, mais la défaite allemande provoque sa libération le 20 novembre 1918.

Les affaires communales et départementales l'attirent. Conseiller municipal et maire de Nomain de 1922 à 1944, il fut également maire du Catelet (Aisne) de 1949 à 1958. Entre-temps il est conseiller d'arrondissement du canton d'Orchies (Nord), puis conseiller général.

Membre de la chambre d'agriculture du Nord pendant quinze ans (élu en 1927, réélu en 1933 et en 1939 sur une liste d'union, de défense et de paix paysannes pour l'arrondissement de Douai), il est aussi vice-président de la Société des agriculteurs de l'arrondissement de Douai.

Mais un cadre plus large serait digne aussi de sa grande activité et de ses compétences. Encouragé par ses amis, il se présente en 1932, comme républicain de gauche, aux élections générales législatives dans la première circonscription de Douai. Il se flatte d'avoir réalisé, comme maire de Nomain, l'union de tous les républicains contre « les partisans de la lutte des classes et des théories destructives du collectivisme » et se présente devant les électeurs avec la « volonté de réaliser une large conciliation républicaine qui puisse représenter les intérêts de tous les électeurs sans distinction de classe ni de parti ». C'est donc une politique d'union nationale qu'il s'engage à soutenir, mais il est partisan des réformes les plus hardies, nécessaires eu égard à la lutte économique mondiale, sans sacrifier toutefois les réformes sociales ni les créanciers de l'Etat à un titre quelconque qui ont des « droits sacrés et intangibles ». S'il appuie les idées de paix d'Aristide Briand, il n'est partisan que d'une prudente réduction des dépenses militaires dans une mesure compatible avec la sécurité du pays.

Au premier tour de scrutin le 1^{er} mai, il obtient 9.060 voix, contre 8.001 voix à M. Gonjaux et 6.311 à M. Martel. Il est élu au deuxième tour le 8 mai avec

9.703 voix, contre 9.365 à M. Gonjaux et 4.531 voix à M. Martel (Nombre des votants : 23.788, inscrits : 26.484, absents : 2.696).

A la Chambre des Députés, Léon Delsart va donc pouvoir défendre son idéal d'union républicaine.

Inscrit au groupe des républicains de gauche, il sera membre de plusieurs Commissions : la Commission des mines, dont il devient le secrétaire ; la Commission de l'aéronautique, celle des postes, télégraphes et téléphone et celle de l'agriculture.

Mais ses attaches paysannes, le fait qu'il représente un département non seulement agricole mais aussi houiller, l'incitent à s'occuper tout particulièrement des problèmes agricoles et miniers.

Dans le domaine agricole, il présente deux rapports et un rapport supplémentaire sur une proposition de loi tendant à l'obtention de crédits suffisants pour l'établissement du téléphone rural. Il intervient dans la discussion d'interpellations concernant la politique agricole du Gouvernement, la revalorisation des produits agricoles, la révision des baux ruraux ; dans la discussion d'une proposition de loi ayant pour objet d'autoriser au profit du fermier la réduction des prix des baux à ferme. Il intervient aussi dans les explications de vote du budget général de l'exercice 1936.

Son action pour le soutien des ouvriers mineurs l'amène à interroger sur la nécessité de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour protéger efficacement leur travail et sur les intentions de M. le Ministre des Travaux publics concernant l'achèvement du canal du Nord. Il est entendu sur la date de discussion d'un projet de loi améliorant la retraite des ouvriers mineurs. Il présente un rapport sur une proposition de loi tendant à adapter les conditions exigées par la caisse autonome des ouvriers mineurs pour l'obtention de la retraite ainsi que celles requises pour permettre aux veuves et orphelins de toucher l'allocation prévue en cas de décès du chef de famille aux conditions exceptionnelles et de force majeure qui peuvent naître inopinément sur le marché du travail ; un rapport sur une proposition de loi tendant à faire entrer en ligne de compte dans le calcul du minimum de journées de travail les journées de chômage involontaire.

Il dépose une proposition de résolution tendant à prélever sur le budget des Affaires étrangères (année 1934) la somme de 50.000 francs pour permettre au Gouvernement belge de les distribuer à titre de secours immédiat aux familles de la catastrophe de Paturages.

Par ailleurs, il dépose une proposition de loi relative à la médaille des évadés ; une proposition de résolution au sujet des conditions de vente des dixièmes de billets de la loterie nationale et autres loteries et il participe à la discussion d'interpellations relatives à l'activité des ligues.

L'action de Léon Delsart, tant sur le plan patriotique que sur les plans professionnel et politique lui vaut de nombreuses distinctions : Chevalier de la Légion d'honneur, médaille de la Reconnaissance française, Médaille militaire anglaise (espionnage au profit des armées alliées), Médaille des déportés-internés résistants 1914-1918, Médaille d'or du Mérite civique, Médaille d'honneur des villes de Lille, Cambrai et Saint-Quentin, Officier du Mérite social, Officier du Mérite agricole.

Ses titres aussi sont nombreux : président d'honneur de l'Union nationale des prisonniers civils déportés, internés et otages des deux guerres ; président du groupe interparlementaire de défense des prisonniers civils ; président fondateur (1933) du Comité du souvenir Franco-belge pour honorer la mémoire des fusillés de la citadelle de Tournai ; président de la Caisse de secours mutuels agricoles de Nomain (1930) ; président du syndicat de défense des producteurs de graines de betteraves du canton d'Orchies (1930).

Arrive la campagne électorale pour les élections législatives de 1936. Dès avant l'ouverture de cette campagne le Parti communiste engage, par son hebdomadaire *l'Enchaîné*, une violente campagne de presse contre lui (février 1936). Le tribunal correctionnel de Douai condamne le gérant de *l'Enchaîné* à trois mois de prison, 200 francs d'amende, 10.000 francs de dommages-intérêts, avec insertion du jugement dans *l'Enchaîné* et dans cinq autres journaux.

Léon Delsart sera néanmoins battu, au deuxième tour du scrutin, par Martel, communiste.

Au premier tour, le 26 avril, il obtient 10.021 voix contre 7.490 à Martel. Au deuxième tour, le 3 mai, il a 11.244 voix contre 13.296 à Martel, sur 24.876 votants.

Léon Delsart vit actuellement retiré au Catelet, dans le département de l'Aisne.

Il est Chevalier de la Légion d'honneur.

DELSOL (JEAN, JOSEPH), né le 27 octobre 1827 à Saint-Christophe (Aveyron), mort le 29 janvier 1896 à Paris.

Sénateur de l'Aveyron de 1876 à 1894.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 327).

Au cours de l'année 1889, la grande contribution de Delsol aux travaux parlementaires fut la part qu'il prit à la discussion, devant le Sénat, d'une proposition de loi sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont les victimes dans leur travail. Delsol remontra, non sans vivacité, que ce serait grande injustice de mettre le risque à la charge du patron, celui-ci n'eût-il commis au-

cune faute, puis il déposa un contre-projet tendant à soustraire l'employeur aux effets d'une semblable iniquité, mais il ne parvint pas à se faire entendre : contre-projet rejeté.

En 1890, une Commission spéciale est créée, qui s'occupera des droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédece dé. Delsol en est le rapporteur écoute.

En 1891, il parle assez au long dans la discussion du projet de loi ayant pour objet d'obliger le bailleur qui revendique des bestiaux que le fermier a vendus sur une foire ou un marché, à rembourser aux acheteurs de bonne foi le prix qu'ils ont payé. De même, il fait entendre sa voix lorsque la question est posée au Sénat d'autoriser par une loi le Mont-de-Piété à faire des avances mobilières au porteur.

1892 le verra moins à la tribune : Delsol consacre le meilleur de son temps aux diverses commissions dont il est membre et où il fait valoir sa science juridique. Le résultat de ce travail obscur est, en 1893, son rapport sur le projet de loi relatif à l'acquisition de la nationalité française. Un peu plus tard dans l'année, comme le Sénat discute une proposition de loi qui trouve son origine à la Chambre et traite du séjour des étrangers en France, Delsol dit qu'il importe de protéger le travail national.

Au renouvellement du 7 janvier 1894, l'Aveyron ne lui marque plus la même fidélité que par le passé : il est battu. Moins de deux ans plus tard, le 29 janvier 1896, Delsol meurt à Paris, à l'âge de 69 ans.

DELSOL (Louis), né le 9 mars 1870 à Penne-d'Agenais (Lot-et-Garonne), mort le 19 mars 1956 à Paris.

Député de la Seine de 1928 à 1932.

Louis Delsol devint avocat à la Cour d'appel de Paris et fit ses débuts en politique dans l'entourage de Jules Lemaître. Sous l'étiquette de républicain socialiste patriote, il se présenta sans succès aux élections générales législatives de 1902, dans le quartier des Grandes-Carrières, contre Marcel Sembat. Sa candidature nationaliste échoua dès le premier tour. Au renouvellement de 1910, il subit un nouvel échec dans le Lot, devant Jean-Louis Malvy.

A la déclaration de guerre, en août 1914, il s'engage comme simple soldat. Attaché à la mission militaire française près l'armée américaine, il devient officier. Démobilisé le 1^{er} février 1919, il est élu le 7 décembre suivant conseiller municipal de Paris dans le 14^e arrondissement, pour le quartier du Petit-Montrouge. Nommé vice-président en 1921, il est réélu le 10 mai 1925 et préside le conseil municipal pour l'année 1927-1928.

Aux élections générales législatives de 1928, il est élu au scrutin de ballotage, le 29 avril, député de la première circonscription du 14^e arrondissement de Paris et s'inscrit au groupe d'action démocratique et sociale. Au premier tour de scrutin, le 22 avril, il avait obtenu 5.420 voix contre 4.484 voix à M. Robaglia et 3.869 voix à M. Jean Piot. Au deuxième tour, il est élu avec 8.314 voix contre 7.351 à Jean Piot, sur 18.169 votants.

Au cours de son mandat législatif, il devient membre de diverses commissions de la Chambre des députés : Commission de l'administration générale, départementale et communale, Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, Commission d'Alsace-Lorraine. Il interviendra dans diverses interpellations sur la politique générale du Gouvernement, sur le règlement des dettes interalliées. Il participera à diverses discussions budgétaires. Dans la discussion d'un projet de loi relatif à l'élection des députés, il présente un amendement tendant à la suppression des circonscriptions de Falaise et de Lavaur.

Le 1^{er} mai 1932, il se présente de nouveau devant ses électeurs, mais il échoue. Au premier tour de scrutin, il obtient 5.616 voix, contre 6.255 voix à Jean Piot, rédacteur de *l'Œuvre*. Au deuxième tour, le 8 mai, il totalise 7.973 voix, mais Jean Piot en compte 9.054, sur 18.065 votants.

Il n'a pas renouvelé sa candidature aux élections municipales de mai 1929, et a repris sa place à la barre.

Son décès survint à Paris, le 19 mars 1956, à l'âge de 86 ans.

DELSOR (ABBÉ NICOLAS), né le 5 octobre 1847 à Strasbourg (Bas-Rhin), mort le 20 décembre 1927 à Strasbourg.

Sénateur du Bas-Rhin de 1920 à 1927.

Né le 5 octobre 1847 à Strasbourg, mais d'un père auvergnat, Nicolas Delsor allait être l'exemple même de ces vies déchirées par le malheur du temps. Quand on l'avait vu, au sommet de son âge, député au Reichstag à Berlin, on le verrait sénateur à Paris, au soir de sa vie. Et tel, en France même, qui, vers 1904, ne reconnaissait en Delsor qu'un Alsacien assez content d'être devenu sujet allemand, découvrira en lui, vers 1920, le pur exemple de la résistance alsacienne à l'Allemand. Grande ambiguïté, comme on voit.

En 1858, âgé de 11 ans, Nicolas Delsor entre au petit séminaire de Strasbourg. Il y fait d'excellentes études, montre même tant de dons qu'en 1865, quand on l'ordonne prêtre, on lui demande de demeurer encore quelque temps dans ce séminaire comme professeur. Le jour qu'il en sortira, l'Alsace, française, sera devenue allemande.

Plusieurs paroisses l'ont successivement comme curé, mais Delsor n'est pas de ces prêtres de campagne à qui suffisent les humbles devoirs pastoraux. Deux ans ne se passent pas qu'il ne soit connu, et fort connu, partout comme prédicateur et comme conférencier, parlant, suivant les lieux, suivant les auditeurs, tantôt en français, tantôt en allemand, car il s'exprime avec la même facilité dans l'une et l'autre langue. Aux environs de 1880, il fonde la *Revue catholique d'Alsace*, dont il se nomme aussitôt le directeur. A cette époque, il se consacre par dessus tout à étudier l'histoire du catholicisme en Alsace.

Cependant, c'est trop peu pour cet esprit dont la nature profonde n'est guère contemplative. Delsor a trop soif d'activité pour ne pas se donner à la politique. Il rejoint les rangs du mouvement protestataire, y milite très activement, et ce n'est alors un mystère pour personne, en Alsace, qu'il n'est pas plus farouche adversaire de l'Allemand que l'abbé Delsor. Puis — est-ce véritable résignation ? Est-ce seulement la fougue qui s'attérit ? Il quitte ses amis protestataires pour adhérer au Parti catholique alsacien, dont il n'y a guère à s'étonner, vu son dynamisme, qu'il devienne bientôt, avec Wetterlé et Pfleger, l'un des chefs les plus écoutés. Il trouve même des partisans lorsque, quelque temps encore ayant passé, il déclare que la raison commande la réunion du parti alsacien avec le parti du centre allemand, de façon qu'ils ne soient plus qu'un, par fusion.

Pour tout cela, on comprendra du reste qu'en France le visage de Nicolas Delsor soit demeuré flou assez longtemps, les uns voulant seulement se souvenir qu'il fut protestataire, les autres ne retenant que les bonnes manières faites à la politique allemande.

Quoi qu'il en soit, voilà Nicolas Delsor, déjà membre du Landtag d'Alsace, élu député au Reichstag, au renouvellement de 1898. Eut-il, en cette occasion et en plusieurs autres, comme le soutint en 1904, devant la Chambre des députés, Corrard des Essards, à « lutter à outrance » lui prêtre, contre un catholique allemand qui n'était pas un homme de mince importance, le Prince de Hohenlohe, préfet de la Haute-Alsace ?, ou bien, comme le prétendent les meilleurs « combistes » à cette époque, son élection ne fut-elle pas préconisée par les milieux les plus réactionnaires du Gouvernement allemand ? C'est une question à laquelle il ne sera jamais répondu, chacun continuant de juger selon sa pente. En tout cas, Delsor ne fait point mauvaise figure à Berlin, non seulement comme député, mais polémiste catholique enragé, d'une violence !... En 1900, il a fondé à Strasbourg un quotidien, le *Volksfreund*, et il s'attire une très mauvaise affaire (c'est Combes lui-même qui le rappelle au cours de cette séance de la Chambre des députés, le 22 janvier 1904, où l'on parla beaucoup de Delsor). Il vilipende

les protestants. Un de ses articles, il le conclut de la sorte : « Les souteneurs et les courtisans ne sont pas de mauvais protestants : ils sont des protestants logiques ! » C'est aller un peu loin : trois mois de prison à ce prêtre, pour outrage à un autre culte.

Cependant, c'est le 7 janvier 1904 qu'il éclate ce qu'on peut, à bon droit, nommer « l'affaire Delsor ». Écoutons la version des faits que donne M. Corrard des Essards au cours de la fameuse séance du 22 janvier :

« Les Alsaciens habitant Lunéville — et ils sont nombreux : plus de 1.500 — ayant appris que M. l'abbé Delsor, représentant au Reichstag la circonscription de Rolsheim, devait venir dans cette ville où il a des relations d'amitié anciennes, eurent l'idée de lui demander de profiter de sa présence pour leur parler de l'Alsace. M. Delsor accepta, mais il mit une condition à sa causerie : qu'elle n'aurait aucun caractère politique... » Est-ce bien sûr ? C'est le vrai caractère de cette réunion qui fait problème. Faut-il croire Corrard des Essards quand il affirme : « Il ne devait pas y avoir de conférence politique. C'était une véritable réunion de famille, c'étaient des familles d'ouvriers venues au grand complet ; et des enfants dormaient sur les genoux de leur mère. » Convient-il plutôt de suivre le président du Conseil, Combes, qui dit d'abord que Delsor n'est pas un député protestataire — ce en quoi, assurément, il a raison — et ajoute : « Il résulte de mes informations que la conférence organisée au cercle catholique par le parti réactionnaire devait constituer une protestation contre l'interdiction en France du journal alsacien *Volksfreund* ? » Il n'importe guère : c'est affaire de passions.

Delsor arrive à Lunéville vers quatre heures et demi de l'après-midi. Pas de manifestation. A la gare, deux de ses amis l'attendent, dont l'un est Corrard des Essards. Il se rend dans une famille amie, ne sort de cette maison qu'à l'heure de la réunion. Un commissaire spécial de police le guette au coin de la rue. Il approche de lui. Il lui dit : « Vous êtes bien M. Delsor ? », et, comme il voit une hésitation, il sort son écharpe, se la met autour du corps et déclare : « Je vous somme de me dire si vous êtes bien M. Delsor. J'ai contre vous un arrêté d'expulsion vous enjoignant de quitter le territoire français sans délai ». Cela à huit heures du soir, en pleine rue : attroupement. Delsor refuse de signer la notification d'expulsion.

« Il quitte la France — c'est Corrard des Essards qui raconte — et, à une nouvelle vérification d'identité, il répond : « Je m'appelle Delsor, je suis né à Strasbourg en 1849 (sic), de parents français, mon père a tiré à la conscription... »

Sur quoi la Chambre s'esclasse. L'on crie : « Son père, il était Auvergnat ! ».

Corrard des Essards n'en est point débarrassé, tout au contraire :

« Comme vous le dites, s'exclame-t-il, il est doublement français, puisque sa famille est du cœur de la France et que ses grands-parents étaient d'Auvergne !... Et on le traite de « sujet allemand », on parle de « l'étranger susvisé » : voilà le mot douloureux, voilà ce qui a meurtri nos coeurs et humilié notre patriottisme ! ».

Tout tourne à la confusion. Est-ce donc, comme le prétend un député, Lemire, au'en agissant de la sorte, Combes a voulu affaiblir et déchirer la robe de prêtre de Delsor ? Après un long, furieux débat entre anticléricaux et droite nationaliste, la Chambre répond que non, votant l'ordre du jour pur et simple par 295 voix contre 243.

Cela vu, le mot de la fin appartient assurément à Delsor, lequel, de retour à Strasbourg, écrit au préfet de la Meurthe-et-Moselle, d'une jolie plume : « Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes souhaits bien sincères que la France n'ait jamais à courir de danger plus sérieux que celui dont votre vigilance vient de la sauver en ma modeste personne. »

Après quoi, on ne parle plus guère de l'abbé Delsor, du moins en France, car, sur son activité au Reichstag, nous manquons d'informations. Toujours est-il qu'en 1919, l'Alsace redevenue française, quand on réunit pour la première fois le Conseil national (issu de Landtag) d'Alsace-Lorraine, lequel va sauver avec joie le retour à la France, qui donc le préside ? Nicolas Delsor, devenu chanoine.

Aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920, il se porte. Il est élu dès le premier tour, par 863 voix sur 1.202 votants, mais le cinquième seulement sur cinq. Il quitte son appartement de Strasbourg (5, rue du Général de Castelnau) pour Paris, cette fois, où il prend logement au 15 de la rue Malebranche.

Au Sénat, où il s'inscrit au groupe de la gauche républicaine, il fait partie de plus d'une Commission — des congés, de l'hygiène, de l'assistance obligatoire aux vieillards, de la modification de l'article 67 du Sénat — mais il n'intervient qu'en de très rares occasions en séance publique. Au vrai, il se donne tout entier à la Commission de l'enseignement, à ce point que lorsqu'on apprend sa mort, le 20 décembre 1927, c'est le président de cette Commission, Victor Bérard, qui se charge de son éloge funèbre : « Le souvenir de ce vaillant et fidèle François, dit-il, restera dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu et l'histoire de la patrie restaurée enregistrera son rôle durant le grand demi-siècle où l'Alsace nous fut arrachée. Notre Commission invite le Sénat à adresser à l'Alsace ses plus vives condoléances. » Et c'est le vice-président du Sénat, Hervay, qui conclut sous

les applaudissements : « M. le Chanoine Delsor était un fidèle ami !... » Il était âgé de 80 ans.

Nicolas Delsor était Chevalier de la Légion d'honneur. Il avait la médaille de 1870.

DELTHIL (CAMILLE), né le 30 juin 1834 à Moissac (Tarn-et-Garonne), mort le 14 juillet 1902 à Paris.

Sénateur du Tarn-et-Garonne en 1902.

Publiciste et homme de lettres, sous-préfet, conseiller municipal et maire de Moissac, mais aussi polémiste à la plume vigoureuse autant que poète aux accents délicats, Camille Delthil avait, a dit le président Fallières, « partagé sa vie entre la politique et la littérature, se reposant volontiers des agitations et des fatigues de l'une dans le calme et le charme réparateur de l'autre ».

Héritier d'une longue tradition jacobine (un de ses aïeux avait été disciple de Danton, délégué à la Convention et sauvé juste à temps de l'échafaud), il combattit le Second Empire comme son père avait combattu la Restauration. Il fut le fondateur du parti républicain dans le Tarn et, dans son journal local, se battit ardemment pour la cause de la République. « On le vit mettre au service de la démocratie, dont il a été pendant près de cinquante ans, un des militants les plus résolus et les plus déterminés, tout ce qu'il avait d'énergie dans le caractère et de générosité dans le cœur. Rien ne lassait sa patience. Rien non plus n'altérait sa confiance dans le succès. Pour si hardi que fut le programme, on était sûr qu'il s'y attachait avec force, si la justice y trouvait son compte, la liberté son avantage et la conscience politique sa légitime satisfaction. » (Armand Fallières).

Candidat malheureux aux élections de 1900, Camille Delthil fut élu sénateur, à 68 ans, le 22 juin 1902, en remplacement de Louis Bourgeat, qui avait été son rival heureux deux ans et demi plus tôt, mais était décédé en cours de mandat. Il obtint 253 voix contre 187 à M. Combe. Sa carrière parlementaire fut étonnamment brève : 22 jours. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique, mais il n'eut pas le temps d'être validé. Son éloge funèbre fut prononcé le 14 octobre 1902 par le président Fallières. Les électeurs sénatoriaux du Tarn-et-Garonne désignèrent, pour lui succéder, Pierre Chabrié, député de Moissac, quiacheva le mandat mais ne se représenta pas aux élections de 1909.

L'œuvre poétique de Camille Delthil, dans le style des œuvres primées aux Jeux floraux, comprend plusieurs plaquettes, datées de 1858 à 1890 : *Angé-*

lique, Caprices, Miss Cora, etc. et deux ouvrages plus importants : *Les Lambrusques* et *Les Tentations*.

DELTHIL (JEAN-MARIE Roger), né le 11 mai 1869 à Moissac (Tarn-et-Garonne), mort le 12 décembre 1951 à Moissac.

Député du Tarn-et-Garonne de 1924 à 1927.

Sénateur du Tarn-et-Garonne de 1927 à 1944.

Sénateur, membre du Conseil de la République de 1948 à 1951.

Fils du précédent et, comme lui, doubllement fidèle à son parti et à son territoire, Roger Delthil eut une carrière parlementaire un peu moins tardive et beaucoup plus longue que son père.

Ne moins de deux ans avant le désastre militaire de Sedan, il fut élevé dans le culte de la patrie et de la république, que son père, adversaire acharné de l'Empire et admirateur de Gambetta, lui apprit à révéler également. Erudit et fin lettré, il lui enseigna encore l'amour de sa ville natale, considérée comme le trésor archéologique du Bas-Quercy, célèbre par son abbaye bénédictine, associant presque côté à côté l'extraordinaire portail du « Jugement dernier » et le cloître ogival, aux délicates arcatures, où le rose de la pierre s'allie délicieusement au bleu du ciel et au vert des cèdres et des magnolias.

Trente années durant, Roger Delthil porte l'austère robe de magistrat, avec une égale fierté, quelle fut noire ou rouge. « Il trouvait une joie sereine et profonde, une sorte de plénitude spirituelle et morale à l'exercice de sa profession. Elle lui permettait de voir de plus près les misères ou les vices des hommes, de compatir aux unes et de peser les raisons des autres. Son sens de l'humain trouvait matière à s'employer. « J'ai été un très mauvais procureur », disait-il un jour au Ministre de la Justice, « j'envoyais toujours mes états en retard. Mais j'ai vécu ma vie de procureur et j'allais régulièrement voir mes prisonniers. » Et il ajoutait avec philosophie : « quand je disparaîtrai un jour — le plus tôt sera le mieux — mon meilleur souvenir sera peut-être que, deux ou trois fois dans ma vie, j'aurai pu ramener des hommes au bien qui, sans moi, eussent été perdus... » Substitut du procureur de la République, président de tribunal ou conseiller à la Cour d'appel, il avait surtout gardé, de ce qu'il appelait « sa modeste carrière de magistrat » le sens aigu de l'indépendance, vertu essentielle à l'œuvre de justice et critérium incontestable d'un pays libre. » (Gaston Monnerville).

Son entrée dans l'arène politique, à 55 ans, coïncide sensiblement avec les bouleversements de la première guerre

mondiale. Son état de magistrat ne l'avait pas empêché, prenant la relève de son père, de militier dans les rangs républicains, mais il n'avait jusqu'alors brigué aucun mandat électoral. Il est, pour la première fois, candidat aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 sur la liste de concentration républicaine où, inscrit en troisième position, il obtient, avec 15.609 suffrages, 86 voix de plus que le premier de liste, sur 42.258 votants. Il est néanmoins battu par les trois candidats de la liste républicaine d'union nationale, où figurait Auguste Puis, qui sera plus tard son collistier. Aux élections suivantes du 11 mai 1924, il obtient une éclatante revanche : inscrit numéro deux dans la liste d'union des gauches, après Auguste Puis, il est élu avec 24.523 voix sur 45.665 votants.

Dans l'action de Roger Delthil à la Chambre du Cartel, on sent encore le conseiller de la Cour d'appel de Bordeaux qu'il était peu de temps auparavant. Il siège à la Commission du travail, à la Commission d'Alsace-Lorraine, il suit attentivement les travaux de l'austère et importante Commission de législation civile et criminelle. Mais c'est au sein de la Commission des marchés et des spéculations, dont il est élu président, qu'il révèle pleinement ses qualités de rigueur morale et de droiture, associées à une grande compréhension humaine.

Rapportant l'avis de la Commission sur l'article 181 de la loi de finances pour l'exercice 1925, qui interdit aux anciens fonctionnaires des administrations financières l'exercice de certaines fonctions, il définit ainsi sa doctrine : « Exiger de nos fonctionnaires, des plus élevés comme des plus modestes, quand ils désirent trouver dans une entreprise privée, un emploi plus rémunérateur de leur activité et de leur initiative, qu'ils n'abandonnent leurs fonctions que dans des conditions d'absolue correction, ne donnant prise à aucune critique, laissant ainsi intact à leurs collègues, qui restent au service de l'Etat, le haut renom d'honorabilité qui est comme leur patrimoine collectif. » Dans le même esprit, il stigmatisa les enrichissements scandaleux des profiteurs de guerre et demanda au Gouvernement de déposer un projet de loi ordonnant la révision des marchés passés pour la liquidation des stocks de guerre et de taxer plus vigoureusement les bénéfices des sociétés intéressées à ces marchés.

Entre temps, il consolidait sa situation sur le plan départemental : 1925 voit à la fois son élection comme conseiller général et comme maire de Moissac. Sa carrière locale, dès lors, ne connaîtra aucune interruption, aucun échec, jusqu'aux événements de 1940. Aux élections cantonales de 1931 et de 1937, il passera au premier tour, sans coup férir ; il deviendra président du Conseil général en 1937. Il restera à la

tête de la municipalité de Moissac jusqu'en 1941, date à laquelle le Gouvernement de Vichy prononça sa démission d'office.

La période 1924-1927 fut, pour Roger Delthil, celle des succès les plus éclatants. Son entrée au Luxembourg, en 1927, représente, pour les contemporains, comme une manièvre de coup de théâtre. Le Tarn-et-Garonne était alors représenté à la Haute Assemblée par Henri Poitevin, professeur au Conservatoire des Arts-et-Métiers, président du Conseil général, et surtout par Justin de Selves, ancien préfet de la Seine, ancien Ministre des Affaires étrangères membre de l'Institut qui, ayant remplacé Gaston Doumergue à la présidence du Sénat, avait ressuscité dans l'hôtel du Petit Luxembourg tous les fastes de la Belle Epoque.

Pour deux sièges à pourvoir trois candidats sérieux étaient en lice. Trois candidats, c'est-à-dire trois caractères et trois tendances différentes : Justin de Selves, un grand commis promu aux plus hauts honneurs politiques, mondain, aristocratique, un homme du Second Empire attardé au xx^e siècle, sans grandes attaches provinciales, étiquette « Union républicaine », c'est-à-dire représentant de la droite traditionnelle. Auguste Puis, politicien sans convictions profondes, aimable, discret, continuellement désargenté, cultivant l'oisiveté comme une forme des beaux-arts. Roger Delthil, paisible colosse, cachant derrière une démarche paysanne une grande finesse d'esprit, derrière une parfaite courtoisie, l'austérité du magistrat et la rigueur du militant attaché à ses convictions radicales.

Au scrutin du 9 janvier 1927, Auguste Puis est élu dès le premier tour, devançant le président de Selves (188 suffrages) et Roger Delthil (154 voix). Que se passe-t-il entre le premier et le second tour ? Nul témoin ne l'a rapporté. Toujours est-il que l'ordre des deux postulants au second siège était subitement renversé, Roger Delthil gagnant d'un coup 88 voix tandis que Justin de Selves en perdait 11. Le brillant président du Sénat était battu par un homme neuf, solide mais sans éclat, qui n'en conçut nulle fierté apparente.

Inscrit à la Commission sénatoriale de législation civile et criminelle, Roger Delthil y fit preuve d'un labeur acharné, comme en témoigne dans son éloquente sécheresse le compte rendu de ses activités par la « Table des Annales » : année 1927, dépose un projet de loi sur la réorganisation judiciaire ; année 1928, dépose un rapport sur le projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 28 de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée, dépose un rapport sur la proposition de loi relative à la sauvegarde des droits de la défense ; année 1929, dépose un projet de loi sur la

réorganisation judiciaire ; année 1930, défend des amendements au projet de loi sur l'organisation des tribunaux de première instance ; année 1931, parle dans la discussion du projet de loi portant modification de la loi du 17 juillet 1915 sur l'expropriation pour cause d'insalubrité publique, dépose un rapport sur la proposition de loi réprimant la fraude en matière de divorce, etc. Jusqu'à la guerre de 1939, il n'est pas de question importante, en matière de droit civil ou de procédure, où l'opinion éclairée de Roger Delthil n'aît été sollicitée par ses collègues.

« Il s'intéresse avec passion et ténacité à la réforme judiciaire... s'attache à soutenir l'indépendance de la magistrature sans laquelle, disait-il, « il n'y a pas de vraie démocratie », le rapprochement du juge et du justiciable par le maintien des tribunaux d'arrondissement, le principe de la collégialité des tribunaux, seule susceptible d'assurer la sévérité et l'indépendance de la justice dans les petites villes de province. Il s'éleva contre les prisons communes, défendit le principe de l'isolement des détenus, réclama la diminution des frais de justice et le développement de l'assistance judiciaire. Démocrate d'action, Roger Delthil s'est toujours élevé contre les risques d'atteinte à la liberté individuelle. » (Gaston Monnerville).

Il fut réélu, aux élections du 20 octobre 1935, sans grande difficulté, par 269 voix sur 420 votants. Pressentant les menaces d'un nouveau conflit mondial, il milita, à la Commission de l'air, en faveur d'un armement efficace et moderne.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, Roger Delthil fut des 569 parlementaires qui votèrent la révision constitutionnelle. Mais, choqué dans ses convictions républicaines par l'usage que fit le Gouvernement de Vichy des pouvoirs que le Parlement lui avait délégués, il manifesta rapidement son opposition au régime de l'Etat français, qui le destitue de ses fonctions de maire. En raison de ses faits de résistance il fut, en 1948, répondre aux sollicitations pressantes de ses concitoyens qui, durant vingt-cinq années, avaient apprécié ses qualités d'administrateur compétent et dévoué. Personne n'avait oublié son action durant les terribles inondations de 1930, ses efforts pour mettre en valeur l'admirable patrimoine artistique de Moissac et pour développer la culture de raisins de table mondialement renommés. Roger Delthil retrouve donc, à près de 80 ans, son fauteuil sénatorial. Mais l'âge et les épreuves avaient usé sa belle énergie de naguère. Respecté de tous et écouté en Commission, il n'intervint plus dans aucun débat public, jusqu'à sa mort, survenue à Moissac le 12 décembre 1952, à 83 ans.

Deux jours plus tard, le président Monnerville, sénateur du Lot, adressait au « patriarche républicain », au collègue du groupe, au voisin, à l'ami, un long et émouvant adieu. « Personnalité puissante et originale, Roger Delthil possédait, sous les dehors d'une trompeuse nonchalance, la ténacité silencieuse du paysan quercynois. Il observait les hommes plus qu'il n'étudiait les dossiers. Il méditait sur les problèmes plus qu'il n'en débattait, mais une fois que la réflexion avait mûri en lui la décision, il l'imposait autour de lui et en assurait lui-même l'exécution, pénétré de ce principe que l'autorité implique la responsabilité. Nous ne le verrons plus, méditatif et silencieux, entrant lentement dans l'hémicycle par la travée centrale, haute silhouette athétique et sereine, au large front penché qu'illuminait, comme une aurore, une chevelure aux mèches créées de flamme qui eût tenté Fragonard. »

DELUNS-MONTAUD (PIERRE), né le 5 juin 1845 à Allemans-du-Dropt (Lot-et-Garonne), mort le 8 novembre 1907 à Paris (6^e).

Député du Lot-et-Garonne de 1879 à 1898.

Ministre des Travaux publics
du 3 avril 1888 au 22 février 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 328).

Lors des élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, Pierre Deluns-Montaud se présenta de nouveau dans la circonscription de Marmande et fut élu, dès le premier tour de scrutin, avec 13.382 voix sur 26.555 votants, contre 12.770 au bonapartiste-boulangiste Lefèvre. Au renouvellement de 1893, il fut élu au second tour de scrutin ; au premier tour, le 20 août, il avait obtenu 9.705 voix, sur 22.350 votants, contre 6.535 à l'abbé Rambaud et 5.031 à Léo Melliet, ancien membre de la commune de Paris ; le 3 septembre, au scrutin de balancement, il triomphait par 12.136 voix sur 21.545 votants, contre 8.616 à l'abbé Rambaud. Il ne se représenta pas en 1898.

Il siégeait à la Chambre sur les bancs de la gauche républicaine. Son activité, qui avait été grande, s'exerça surtout dans les commissions. Il appartint, en effet, à la Commission générale des douanes (1890), à celle chargée de l'examen du projet de loi sur la navigation intérieure (1890), à la Commission du budget pour l'exercice 1893, dont il fut le vice-président, ainsi qu'à celle du budget de l'exercice 1894 et fut élu membre de la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama (1892). Pendant la sixième législature, il fut membre de la Commission du budget pour l'exercice

1895 (1894), puis pour l'exercice 1896 (1895) et de plusieurs autres commissions.

Abandonnant la carrière politique, il se fit nommer ministre plénipotentiaire de 2^e classe le 26 avril 1898 et fut chargé de la Division des archives au Ministère des Affaires étrangères, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort. C'est à ce titre qu'il fut nommé Commissaire du Gouvernement pour la discussion du budget de ce département pour l'exercice 1903. Il mourut le 8 novembre 1907 à Paris (6^e) ; il était âgé de 62 ans.

DELZANGLES (RENÉ, PIERRE, BERNARD), né à Villefranque (Basses-Pyrénées) le 3 juillet 1899.

Député des Basses-Pyrénées de 1936 à 1942.

Originaire du Pays basque, René Delzangles naquit le 3 juillet 1899 à Villefranque, dont son père dirigea longtemps les destinées.

Ses études secondaires terminées, il fit sa licence en droit, passa son doctorat et obtint même avec la mention Bien un doctorat ès-sciences politiques et économiques, en soutenant une thèse sur les « Banques d'émission et de dépôt ». Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien secrétaire de la Conférence des avocats, il s'intéressa toujours à sa commune natale et devint adjoint au maire de celle-ci avant 1936. Le 10 octobre 1937, il est élu conseiller général du canton nord-ouest de Bayonne.

Il se présenta pour la première fois dans la première circonscription de Bayonne lors des élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, mais sans succès, contre Joseph Garat qui devait s'illustrer malheureusement dans l'affaire Stavisky ; au premier tour de scrutin, il obtenait, sur 17.740 votants, 6.596 voix, derrière Garat, qui passait au second tour avec 8.679 suffrages sur 17.426 votants, alors qu'il en totalisait lui-même 7.726. Quatre ans plus tard, Garat ne s'étant pas représenté, il s'en fallut, au premier tour le 26 avril, de 192 voix pour qu'il fût élu : il avait en effet rassemblé 9.265 voix sur 18.912 votants, contre 4.795 à Simonnet, 2.461 au communiste Aubert et 1.598 à Corcos, U.S.R. ; au second tour le 3 mai, il l'emporta par 10.148 suffrages, sur 19.373 votants, contre 9.008 à Simonnet, seul maintenu contre lui.

Candidat du Front républicain et radical indépendant, il se donnait, devant ses électeurs, comme un adversaire du Front populaire et des « horreurs d'une nouvelle guerre » ; il voulait faire adopter la représentation proportionnelle intégrale, maintenir le franc, alléger les impôts, obtenir la protection de l'enfance, se déclarait contre la conception socialiste des offices, pour l'aménage-

ment rural, et résumait son programme dans la formule « Ni réaction incompréhensive, ni communisme spoliateur ».

A la Chambre, où il siégea parmi les membres du groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante il appartint, dès 1936, aux Commissions de l'hygiène, de la marine marchande, du travail ; en 1937, à celle des P.T.T. et, en 1938, à celles de l'aéronautique et de la santé publique.

Il fut l'auteur, en 1936, d'une proposition de loi tendant à compléter le décret-loi du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique. Les dramatiques événements de la guerre civile d'Espagne le préoccupèrent assez pour qu'il déposât, en 1936, plusieurs demandes d'interpellation s'y rapportant. Il prit part, en 1937, à la discussion d'une proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à la limite de l'inscription maritime, à celle d'un projet de loi tendant à améliorer la situation des personnels de l'Etat et des titulaires de pensions et, en 1938, à celle des propositions de loi relatives aux débiteurs de boissons. L'avocat, enfin, était intervenu dans la discussion du budget de la Justice de l'exercice 1938, en ce qui concernait l'aménagement des dettes, le taux de l'intérêt, les créances.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.

Après la guerre, René Delzangles reprit sa robe d'avocat et présida aux destinées de sa commune natale de Villefranque.

DEMALVILLAIN (LÉONCE, EUGÈNE), né à Saint-Pierre (Amérique du Nord) le 18 janvier 1841. Date et lieu de décès inconnus.

Député d'Ille-et-Vilaine de 1893 à 1897.

Léonce Demalvillain fera carrière en France, à Saint-Servan-sur-Mer, où il devient armateur puis maire de cette ville. Il est aussi président du Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Saint-Malo, conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Servan, président du comice agricole.

Républicain et protectionniste, il se présente une première fois aux élections de 1889, dans la deuxième circonscription de l'arrondissement de Saint-Malo, mais il échoue, n'ayant obtenu que 5.958 voix contre 6.498 à son heureux concurrent, M. de Lorges.

Sa candidature aux élections de 1893 est victorieuse. Il est élu au premier tour de scrutin, le 20 août, avec 8.880 voix sur 17.714 inscrits et 10.072 votants.

Léonce, Eugène Demalvillain avait insisté sur le fait qu'il était républicain et partisan des plus grandes libertés, tout en sauvegardant le respect des lois et des personnes. Il s'était prononcé pour des réformes sérieuses, obtenir

notamment le dégrèvement des boissons hygiéniques, l'égalité des contributions foncière et mobilière et l'établissement équitable de l'assiette de l'impôt, entendant favoriser toutes les branches d'activité françaises, et principalement la marine et l'agriculture ; il voulait mettre les travailleurs à l'abri de la misère.

A la Chambre des Députés, il est membre de plusieurs commissions, dont la Commission chargée de l'examen des projets relatifs aux colonies.

Il dépose notamment une proposition de loi ayant pour objet de réglementer l'expédition des steamers transporteurs de passagers. Il présente un rapport concernant une élection, mais surtout de nombreux rapports sur des projets de loi tendant à autoriser divers dépar tements à contracter des emprunts, ou à créer des ressources extraordinaires. Il demande à interroger le Gouvernement sur le transport du matériel de guerre à Madagascar et développe son interpellation. Il prend part à la discussion du budget de l'exercice 1895 et du budget de l'exercice 1896, section marine, et évoque la protection due à nos compatriotes à Terre-Neuve.

Après avoir obtenu plusieurs congés, il donne en 1897 sa démission de député. Il est alors nommé trésorier-payeur général de Saint-Pierre-et-Miquelon par décret du 13 septembre 1897.

On ignore le lieu et la date de son décès.

DEMARGAY (MAURICE, MARC, AUGUSTE), né à Paris le 26 octobre 1835, mort le 9 septembre 1907 à Saint-Savin-sur-Gartempe (Vienne).

Député de la Vienne de 1881 à 1885 et de 1889 à 1900.

Sénateur de la Vienne de 1900 à 1907.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, t. II, p. 331.)

Maurice Demarcay récupéra son siège aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin. Les électeurs de Montmorillon lui donnèrent une légère préférence sur Louis de Beauchamp (8.661 voix contre 8.101 sur 17.000 votants), son vieux rival conservateur qui, depuis quatre ans qu'il siégeait au Sénat, ne pouvait oublier les couloirs animés du Palais-Bourbon. Membre du conseil supérieur des haras, Maurice Demarcay défendit avec opiniâtreté la cause de la race chevaline, obtenant, non sans difficulté, qu'une part des recettes du pari mutuel soit affectée au budget du Ministère de l'Agriculture pour l'aide à l'élevage. « Car enfin que diriez-vous, s'écriait-il, d'un propriétaire, si charitable qu'il fût, qui, voulant distribuer toute sa récolte aux pauvres, ne réservait pas les semences nécessaires pour les récoltes suivantes ? Je ne demande pas autre chose : rendre à l'élevage une part de ce qui revient à l'élevage, pour assurer l'avenir. »

Il fut réélu aux élections générales du 20 août 1893 avec beaucoup plus de facilité, dès le premier tour de scrutin, obtenant 9.626 suffrages contre 7.623 à son concurrent conservateur, M. de Monplanet, ancien inspecteur des finances, sur 17.300 votants.

Outre diverses interventions destinées à défendre l'élevage de la race chevaline, Maurice Demarcay prononça, dans la discussion de la loi de 1897 portant renouvellement du privilège de la Banque de France, un discours très remarqué. L'article premier renouvelait le privilège jusqu'en 1920 : par voie d'amendement, Maurice Demarcay suggéra que la question soit reprise avant le 31 décembre 1911, le Parlement pouvant décider par un nouveau texte si le privilège était maintenu, modifié ou supprimé. Combalta par le Ministre des Finances, Georges Cochery, mais vigoureusement soutenu par Alexandre Millerand, l'amendement fut finalement rejeté par 318 voix contre 233.

Aux élections générales du 8 mai 1898, Maurice Demarcay l'emporta dès le premier tour de scrutin sur son concurrent, M. Contanain, par 8.206 voix contre 6.448, sur 15.927 votants. Au cours de cette législature, il intervint fréquemment sur les questions relatives aux forces armées : date d'appel des réservistes, engagements volontaires dans les troupes coloniales, remonte de chevaux de guerre.

Il n'ira pas jusqu'au bout de son mandat, ayant été élu sénateur le 16 septembre 1900.

Devant le collège des électeurs sénatoriaux, Maurice Demarcay avait pour concurrent MM. Tiribillot et de Beauchamp, ce dernier fils de Louis de Beauchamp, ancien député, puis sénateur de la Vienne, mort en 1894. Au premier tour, M. de Beauchamp venait en tête avec 197 voix et M. Demarcay en troisième position. Mais la situation est inversée au deuxième tour et, au troisième tour de scrutin, M. Demarcay l'emportait par 349 voix contre 215 à M. Tiribillot et 131 à M. de Beauchamp sur 697 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine.

Il intervint à de nombreuses reprises dans la discussion des différentes propositions de loi intéressant le recrutement de l'armée et la durée du service militaire, insistant notamment pour l'allègement des obligations imposées aux réservistes. N'ayant pas obtenu satisfaction, il revint à la charge, déposant le 11 juillet 1904 une proposition de loi relative au rappel des réservistes, qu'il souhaitait réduire à deux périodes de vingt et un jours. L'urgence fut refusée et la proposition renvoyée à la Commission chargée de l'examen de la proposi-

tion de loi relative au service de deux ans.

Le 22 novembre 1905, dans la discussion du projet de loi sur la séparation des églises et de l'Etat, il intervint nettement en faveur du maintien du budget des cultes. La suppression de ce budget était, selon lui, injuste parce qu'elle instituait une rupture des engagements du Concordat, inopportun parce qu'elle ne répondait pas au vœu de l'opinion et dangereuse pour la paix publique. « Je déplore, s'écria-t-il en concluant, la rupture de l'Etat avec l'Eglise, car je crois que c'est une œuvre vraiment dangereuse. J'estime que rompre avec la politique séculaire de la France est une mauvaise chose. J'estime que le Concordat, qui n'était pas sans défauts, nous a rendu de grands services au point de vue de notre politique intérieure et extérieure. J'estime que la suppression du budget des cultes est plus périlleuse encore et ne peut que nuire aux intérêts du pays et de la République elle-même. »

Il participa très activement à la discussion sur le projet de loi relatif aux habitations à bon marché, et notamment à la séance du 20 mars 1906 où il monta trois fois à la tribune pour demander que les constructions neuves dans les petites communes bénéficient plus largement de la loi. Ce fut son chant du cygne, car il ne devait plus, dès lors, faire que de brèves interventions sur le sujet qui lui tenait certainement le plus à cœur : le progrès de la race chevaline.

Il mourut le 9 septembre 1907, à Saint-Savin-sur-Gartempe (Vienne), à l'âge de 72 ans. Le président Antonin Dubost, prononçant son éloge funèbre, le 22 octobre, disait simplement de lui, après avoir rapidement rappelé ses origines familiales et sa carrière parlementaire : « Membre du Conseil supérieur de l'agriculture et de celui des haras, il intervenait souvent dans ces débats toujours avec simplicité et compétence, et obtenait sans efforts une attention qui leur était toujours profitable. »

DEMELLIER (PIERRE, LOUIS, JOSEPH), né le 7 avril 1862 à Vauvès (Deux-Sèvres), mort le 12 octobre 1943, à Vauvès.

Député des Deux-Sèvres de 1906 à 1919 et de 1924 à 1928.

Sénateur des Deux-Sèvres de 1929 à 1943.

La longue carrière politique de Louis Demellier eut essentiellement pour cadre le département des Deux-Sèvres. Après avoir conquis sa licence en droit et s'être inscrit au barreau, il milite dans les rangs républicains. Dès 1893, il est élu conseiller d'arrondissement du canton de Ménigoute ; en 1904, il est élu conseiller municipal et maire de Vauvès. Il le restera jusqu'en 1943, date de son décès.

Dans l'exercice de ses mandats locaux, il ne connaît aucun échec, aucune interruption. Il prendra en 1921 la vice-présidence, puis, en 1924 la présidence du conseil général des Deux-Sèvres pour la garder jusqu'à sa mort.

Sa carrière parlementaire, en revanche, connaît des revers de fortune. Aux élections générales législatives du 6 mai 1906, il est élu député de l'arrondissement de Parthenay, au premier tour de scrutin, sous l'étiquette radicale, par 11.976 voix contre 10.783 au marquis de Maussabré, député sortant, conservateur, officier de cavalerie démissionnaire, sur 22.914 votants. Dans cette circonscription, profondément divisée par le souvenir des combats fratricides entre « bleus » et « blancs », les élections se jouent souvent à quelques centaines de voix. A celles du 24 avril 1910, Louis Demellier triomphé assez aisément de M. de Lagarde au premier tour de scrutin, par 12.392 voix contre 9.708 sur 22.593 votants. Il a plus de difficulté le 26 avril 1914, en face de M. de Wissocq (11.982 voix contre 10.233, sur 22.504 votants, au premier tour de scrutin).

Louis Demellier ne siégea pas dans la Chambre « bleu horizon ». Sa liste d'action et de concentration républicaine fut, aux élections du 16 novembre 1919, très largement battue par la liste d'Union républicaine et de défense sociale. Lui-même recueillit 29.502 voix sur 79.809 votants, tandis que le chef de file adverse, M. de Puineuf, en obtenait 38.233 et le dernier de la liste, M. Mercier, plus favorisé encore, était « plébiscité » par 41.411 voix.

Il a sa revanche le 11 mai 1924, faisant élire la liste d'Union des gauches. Demellier : 49.275 voix, Mercier, tête de la liste d'Union nationale républicaine : 35.996 voix, sur 87.433 votants. C'est un triomphe. C'est aussi son chant du cygne, comme député, car le retour au scrutin d'arrondissement lui est fatal. La droite lui avait vainement opposé des aristocrates de vieille souche ; elle choisit pour champion, le 22 avril 1928, un secrétaire de mairie, Clovis Macouin, qui l'emporta largement (11.020 voix contre 7.791 à Louis Demellier, sur 20.795 votants).

C'est alors que Louis Demellier opta pour la Haute Assemblée où, président du conseil général, il fut élu sans difficulté le 20 octobre 1929, au premier tour de scrutin, par 564 voix sur 759 votants, profitant d'une élection partielle. En 1935, il était renouvelé dans son mandat, au deuxième tour, par 449 voix sur 763 votants.

De façon évidente, ses préoccupations étaient orientées vers les questions locales et il a toujours appartenu à la Commission de l'administration générale, départementale et communale. Dans ses professions de foi, il s'est toujours fait l'apôtre de la paix, intérieure et extérieure. Député, il vota contre la loi de 3 ans, mais, sénateur, il accorda les crédits et les pleins pouvoirs nécessaires

pour forger « un bouclier nouveau, contre lequel viendraient s'échouer tous les assauts et qui nous permettrait de conserver les deux liens si chers à nos cœurs de Français : la dignité humaine et la liberté du monde ». Il fut un ardent défenseur des retraites ouvrières et paysannes et des premières lois sur les assurances sociales, qu'il envisageait, dès 1929, d'étendre aux ouvriers agricoles. « A l'intérieur, disait-il, aucune réforme ne m'effraie, pourvu qu'elle s'accomplice dans l'ordre et la paix sociale. »

Louis Demellier qualifie lui-même, dans une profession de foi, son activité parlementaire de « labeur modeste mais acharné ». Modeste, en effet, il ne prit la parole qu'une seule fois, au cours de vingt-sept années de mandat. C'était dans la discussion du budget des travaux publics pour l'exercice 1926 : il demanda en quelques mots très simples, que la subvention annuelle aux départements et communes pour l'organisation des services publics réguliers de transports automobiles fût portée de 10.950.000 francs à 14.950.000 francs. Il posa, en revanche, quelques questions écrites sur divers sujets qui intéressaient ses électeurs. Fidèle à cette ligne de conduite permanente, Louis Demellier ne prit pas part au scrutin capital du 10 juillet 1940 à Vichy. Il mourut le 12 octobre 1943, à Vauvès (Deux-Sèvres), à l'âge de 81 ans.

DEMESMAY (Louis), né le 10 octobre 1876 à Templeuve (Nord), mort le 5 janvier 1940 à Templeuve.

Sénateur du Nord de 1932 à 1940.

La famille de Louis Demesmay était originaire de Franche-Comté. Peut-être était-il apparenté à Etienne Demesmay qui fut représentant du Doubs au Cent Jours et à Philippe-Auguste Demesmay, représentant du peuple, puis député de Pontarlier sous la II^e République et le Second Empire. Depuis plusieurs générations, en tout cas, les Demesmay étaient installés dans le Nord, les uns dans l'agriculture, les autres dans le commerce. Le grand-père de Louis Demesmay était, dès 1822, membre de la Chambre de commerce de Lille.

Orphelin de père à l'âge de 16 ans, Louis Demesmay fut destiné par l'un de ses oncles à suivre la carrière commerciale. Il fréquenta l'Ecole supérieure de commerce et en sortit diplômé. Des séjours prolongés à l'étranger, en Angleterre (1894-1895), en Espagne (1897-1898) et même en Amérique (1902) lui permirent de perfectionner ses connaissances techniques. Il épousa, en 1904, Jenny Desprez et, dès lors, partagea son temps entre la firme Brabant et Demesmay, courtiers en coton, la ferme familiale d'Huquin à Templeuve et de nombreuses et importantes fonctions, tant politiques que syndicales ou économiques.

Il assuma le mandat de conseiller municipal de Templeuve pendant près de trente années. De 1904 à 1937, il fut conseiller d'arrondissement, puis conseiller général du canton de Cysoing et secrétaire du conseil général à partir de 1922. Il fut élu sénateur du Nord, le 16 octobre 1932, au troisième tour de scrutin, par 1.262 voix sur 2.609 votants.

Président du Herd-Book de la race bovine flamande, du Syndicat lillois du contrôle laitier et de la Fédération des syndicats laitiers ; président de l'Office départemental des habitations à bon marché du Nord et vice-président du Comité de patronage des habitations à bon marché de ce département ; conseiller du commerce extérieur, chargé de nombreuses missions à l'étranger : à tous ces postes, Louis Demesmay fut preuve d'une efficacité remarquable.

Mais, homme du Nord, il n'était pas un orateur. Durant ses sept années de mandat, il ne prit jamais la parole en séance publique, se réservant pour les travaux de la Commission du commerce et de la Commission des mines. Il mourut à Templeuve, le 5 janvier 1940, âgé de 64 ans. Prononçant son éloge funèbre, à l'ouverture d'une session placée sous le signe de la guerre, M. Damecour, président d'âge, a dit de lui : « Ecarté de nos travaux et enlevé trop tôt par une longue maladie, notre collègue n'aura pas eu le temps de faire aboutir le programme agricole et commercial qu'il s'était tracé en entrant au Sénat... Le monde rural perd en Demesmay un ardent défenseur et, ici, nous perdons un collègue que nous avons trop peu connu, mais dont nous avons su déjà apprécier les hautes qualités de cœur et de dévouement. »

Louis Demesmay avait fait la guerre de 1914 comme sergent de chasseurs à pied. Il avait été fait prisonnier à Maubeuge, puis interné au camp de Munster. Il était Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1927.

DEMIAUTTE (Louis, Joseph), né à Saint-Léger (Pas-de-Calais) le 15 octobre 1829, mort à Saint-Léger le 18 octobre 1904.

Sénateur du Pas-de-Calais de 1882 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 333.)

Ses multiples tâches, à la fois d'ingénieur, d'agriculteur et d'industriel — il présida aux destinées d'une fabrique de sucre — l'amènerent à participer sans relâche aux activités économiques de son département, le Pas-de-Calais. C'est ainsi qu'il fut secrétaire de la Chambre consultative d'Arras, président de la Commission des encouragements à la production du cheval boulonnais, président du

conseil d'administration du chemin de fer Boisieux-Marquion, et enfin président de la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais.

Son activité civique ne fut pas moindre. Avant d'obtenir son siège de sénateur, il fut conseiller d'arrondissement d'Arras pour le canton de Croisilles, membre de la Commission vicinale de ce même canton, juge suppléant.

Il ne se représenta pas au renouvellement du 4 janvier 1891. Il mourut dans son village natal de Saint-Léger le 18 octobre 1904, à l'âge de 75 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DEMOLÉ (CHARLES, ETIENNE, EMILE), né à Charolles (Saône-et-Loire) le 22 mars 1828, mort à Saint-Julien-de-Civry (Saône-et-Loire) le 18 juin 1908.

*Sénateur de Saône-et-Loire
de 1879 à 1908.*

*Ministre des travaux publics
du 16 avril 1885 au 6 janvier 1886.*

*Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
du 7 janvier 1886 au 10 décembre 1886.*

(Voir première partie de la biographie dans *ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 333.)

En 1889, il fut élu par le Sénat membre de la Commission d'instruction de la Haute Cour de Justice (procès du général Boulanger) et réélu en cette qualité en 1890, 1891 et 1892. Il retrouva son siège sénatorial aux renouvellements des 4 janvier 1891, par 975 voix sur 1.300 votants, et du 28 janvier 1900, par 697 voix sur 1.293 votants. Il fut vice-président du Sénat de 1891 à 1894 et de 1898 à 1901. Il était membre de l'Union républicaine, dont il fut longtemps le président.

Il mourut en cours de mandat à Saint-Julien-de-Civry (Saône-et-Loire) le 18 juin 1908, à l'âge de 80 ans. Dans son éloge funèbre, M. Antonin Dubost, président du Sénat, retracé « l'existence politique si pleine et si bien remplie de ce loyal et ferme républicain, son application sérieuse à tous ses devoirs, son assiduité et son aptitude à les remplir, la fidélité à ses opinions et à ses amitiés, toute une longue vie consacrée à son pays ».

DEMOULIN (ALBERT), né le 30 août 1863 à Escombray (Ardennes), mort le 13 août 1946 à Barbonne-Fayel (Marne).

Député des Ardennes de 1914 à 1919.

D'origine modeste — son père était ouvrier charpentier — Albert Demoulin affronta tout jeune les rudes épreuves

de la vie. Apprenti, puis ouvrier mécanicien, successivement à Escombray, à Nouzonville et à Bourg-Fidèle, dans ce département des Ardennes qu'il n'abandonna pour ainsi dire jamais, il s'engagea très tôt dans la politique et dans le syndicalisme de combat, militant notamment à la Libre Pensée et au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire d'Allemagne.

A la veille de la Première Guerre mondiale, il se présente aux suffrages des électeurs de la circonscription de Rocroi. Il soutient, dans sa profession de foi, que les travailleurs des villes et des campagnes ne seront définitivement libérés de l'exploitation capitaliste que lorsqu'une organisation nouvelle leur permettra de bénéficier du produit intégral de leur travail. Il préconise l'émancipation économique des producteurs, la représentation proportionnelle, la gratuité de la justice et de l'enseignement, la suppression des conseils de guerre, l'abolition de tout impôt sur les objets de consommation de première nécessité, la décentralisation administrative et l'autonomie des communes, et donne par avance son adhésion à toute réforme, même partielle, qui tendra à alléger la misère et la souffrance du peuple.

Il emporte le siège par 5.752 voix, au deuxième tour de scrutin, le 10 mai 1914, sur le député sortant Dunaine qui en obtient 5.673, sur 11.660 votants.

Inscrit au groupe socialiste de la Chambre, où il siégera sans interruption jusqu'au 7 décembre 1919, fin de la onzième législature, Albert Demoulin fait partie de la Commission des postes et télégraphes puis de la Commission du commerce et de l'industrie.

Sans renoncer à son programme social, cet enfant des marches de l'Est si souvent envahies et dévastées au cours de l'Histoire — il a souffert de l'occupation allemande en 1870 — s'efforcera surtout d'alléger le fardeau que la guerre fait supporter aux populations qu'il représente. C'est ainsi qu'il intervient dans la discussion de projets ou de propositions de loi concernant le moratoire des loyers, la prime aux soldats des régions envahies, la réparation des dommages causés par les faits de la guerre, l'indemnité de combat et le pécule, le statut des réfugiés. En 1917, il interpelle le Gouvernement sur le problème du charbon et sur la politique minière. Il prend part au débat sur le contrôle aux armées. L'année suivante, il participe à la discussion sur la libération des vieilles classes et il s'intéresse particulièrement au sort des prisonniers civils travaillant derrière le front. Sa dernière intervention concernera l'organisation des fêtes de la Victoire.

Battu aux élections générales du 16 novembre 1919 par l'avocat conservateur François Gallois, par 34.529 voix contre 19.622 sur 57.389 votants (scrutin de liste), Albert Demoulin se retirera de la politique et vivra très modestement à Bourg-Fidèle, dans son cher départe-

ment des Ardennes, puis à Barbonne-Fayel, où il s'éteindra à l'âge de 83 ans, le 13 août 1946.

DEMOULINS DE RIOLS (JEAN, RÉMY, EUGÈNE), né à Mimizan (Landes) le 15 novembre 1833, mort le 14 décembre 1908 à Paris (13^e).

Sénateur des Landes de 1892 à 1897.

Jean Demoulin de Riols fit ses études de médecine, puis se consacra à l'industrie des produits pharmaceutiques.

Maire de Saint-Lon, il fut conseiller général du canton de Peyrehorade de 1883 à 1898, vice-président du conseil général des Landes. Agronome distingué, officier du mérite agricole, il fut secrétaire général de la Société landaise d'encouragement à l'agriculture et créa de nombreux syndicats agricoles. En vue de l'extension et de l'amélioration de l'agriculture, il publia de nombreux articles et brochures et fit de nombreuses conférences.

Il fut élu sénateur des Landes le 20 mars 1892 en remplacement de M. de Cès-Caupenne, décédé, et obtint au second tour de scrutin 456 voix contre 188 à M. de Gavardie, ancien sénateur de la droite, sur 713 votants.

Sénateur de 1892 à 1897, il appartenait au groupe de la gauche républicaine. Il prit part à la discussion du budget et intervint plus particulièrement sur les crédits du Ministère de la Guerre. En 1893, il fut nommé président de la deuxième Commission des pétitions, et en 1894 il participa à l'élaboration du projet de loi relevant le droit de douane sur le blé.

Il échoua au renouvellement du 3 janvier 1897, n'ayant obtenu que 293 voix contre 357 à M. Milliès-Lacroix, élu, sur 711 votants. Il échoua de nouveau le 1^{er} août 1897, lors de l'élection partielle organisée pour remplacer M. Pazat, décédé.

Jean Demoulin de Riols se retira de la vie politique en 1898 et mourut à Paris le 14 décembre 1908, à l'âge de 75 ans.

DEMUSOIS (ANTOINE), né le 4 août 1895 au Creusot (Saône-et-Loire).

Député de Seine-et-Oise de 1936 à 1940, de 1945 à 1948 et de 1951 à 1958.

Sénateur de Seine-et-Oise de 1948 à 1951.

Issu d'une famille ouvrière de la grande cité métallurgique du Creusot, Antoine Demusois entre très jeune à la S.N.C.F., où il devait passer une bonne partie de sa vie laborieuse. Il ne tarde pas à militer dans le syndicalisme de combat et acquiert la confiance de ses camarades du rail, qui feront de lui le

secrétaire général de la fédération C.G.T. des cheminots.

Appréciant ses qualités et son dynamisme, le Parti communiste français — dont il deviendra membre du comité central et de la commission de contrôle financier — le présente aux élections générales de 1936, en Seine-et-Oise, dans la deuxième circonscription de Pontault, où il est élu au deuxième tour le 26 avril, par 16.136 voix contre 8.819 à son principal adversaire, M. Morance, sur 25.396 votants.

À cours de cette législature, qui fut pour lui la première mais la dernière pour la III^e République, Antoine Demusois fait partie de la Commission de l'Alsace et de la Lorraine et de la Commission des travaux publics et des moyens de communication.

Son passé de cheminot, encore tout récent, marque ses initiatives parlementaires, qui concernent notamment : l'adaptation des tarifs de transports dits ouvriers aux conditions nouvelles nées de l'application de la loi des quarante heures, la modification du régime de retraite des agents des grands réseaux de chemin de fer d'intérêt général, le respect des droits acquis pour les agents des grands réseaux victimes de l'application du statut commun de 1920, la création de cartes hebdomadaires de travail facultatives par la S.N.C.F. avec tarifs dégressifs, les insuffisances de garanties données aux cheminots et aux usagers de la S.N.C.F., la coordination du rail et de la route. D'autre part, il intervient dans les débats sur : la dévaluation monétaire et la sauvegarde du pouvoir d'achat des travailleurs, la procédure de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail, l'amnistie et le bénéfice de la réintégration pour les fonctionnaires, employés et ouvriers des entreprises concédées ayant fait l'objet de peines disciplinaires, l'amélioration de la situation des personnels de l'Etat, des départements et des communes, l'aide au département de Seine-et-Oise en matière de constructions scolaires, d'assistance et de chômage. Il demande à interroger le Gouvernement sur la constitution de la S.N.C.F., sur les résultats de la politique de coordination et sur l'amnistie à accorder aux fonctionnaires et ouvriers frappés à la suite de faits de grève.

Le 20 février 1940, il subit le sort de ses collègues communistes et est déchu de son mandat de député. Il sera rétabli dans ses droits par l'ordonnance du 9 août 1944 et la décision du Conseil des Ministres du 28 octobre 1944.

Déporté en Algérie pendant l'occupation, il rentre en Seine-et-Oise à la Libération et se fait élire maire d'Arnouville-lès-Gonesse et conseiller général du canton de Gonesse, fonctions qu'il conservera respectivement jusqu'en 1947 et 1951.

Aux élections générales du 21 octobre 1945 (première Assemblée Nationale constituante), la liste communiste obtient,

dans la première circonscription de Seine-et-Oise, 125.266 suffrages sur 362.362 votants, et Antoine Demusois est élu à la deuxième place, entre ses amis Mathilde Gabriel-Péri et Robert Ballanger. Son mandat lui sera renouvelé — dans le même ordre et avec un nombre de voix sensiblement égal — aux élections générales du 2 juin 1946 (deuxième Assemblée Nationale constituante) où sa liste obtient 128.988 voix, sur 364.407 votants ; et à celles du 10 novembre 1946 (première législature de l'Assemblée Nationale) où il totalisa 118.444 voix sur 357.001 votants.

Membre de la Commission de l'intérieur, de l'Algérie et de l'administration départementale et communale, puis de la Commission du ravitaillement, il prend part à la discussion du budget général et s'intéresse notamment aux subventions aux communes et aux sociétés de secours mutuels de fonctionnaires. Il participe à la discussion d'interpellations sur la situation économique de l'Algérie et à l'examen d'un projet de loi relatif au vote par correspondance. Il dépose des projets de loi ou de résolution concernant la création d'une régie autonome et d'un office régional des transports parisiens, l'aménagement des lotissements défectueux, la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne, la réforme administrative, le statut de retraite des agents des collectivités locales, le droit de grève, les constructions scolaires, les droits des anciens combattants et victimes de guerre, le statut général des fonctionnaires. Puis, membre de la Commission du règlement et du suffrage universel, il rapporte des propositions de loi tendant à la modification de l'électorat des musulmans algériens résidant en France et à la modification du mode d'élection des membres de la Chambre des députés. Il est désigné pour faire partie du Conseil national des services publics départementaux et communaux ainsi que de la Commission parlementaire chargée d'enquêter sur les causes et les responsabilités des événements d'Algérie de mai 1945 et sur la façon dont la loi d'amnistie du 1^{er} mars 1946 a été appliquée.

Mais, à la surprise de nombre de ses collègues, Antoine Demusois se présente aux élections au Conseil de la République et, le 7 novembre 1948, il est élu sénateur de Seine-et-Oise par 719 voix sur 3.286 votants. Il donne sa démission de député le 19 novembre 1948, ce qui permet à son suivant de liste, Eugène Alliot, de prendre sa place au Palais-Bourbon.

Antoine Demusois siège, au Sénat, à la Commission des finances et à celles du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des petitions. Tant dans ses débats que dans ses interventions, il continue son action en faveur des humbles et des déshérités et participe aux débats budgétaires.

Il se représente néanmoins aux élections générales législatives du 17 juin 1951, dans la première circonscription

de Seine-et-Oise, où la liste d'Union républicaine, résistante et antifasciste pour l'indépendance nationale, le pain, la liberté et la paix, présentée par le parti communiste français, obtient 116.510 voix sur 369.973 votants et compte trois élus — les mêmes — Mathilde Gabriel-Péri, Demusois et Ballanger, dont les mandats seront encore renouvelés aux élections du 2 janvier 1956 par 160.861 voix sur 459.918 votants.

Durant ces deuxièmes et troisième législatures de l'Assemblée Nationale, Antoine Demusois confirmera ses qualités de spécialiste du règlement, de la Constitution, des lois électorales et de la législation régissant les personnels de l'Etat, des départements et des communes. Nul, parmi ses collègues, n'aura oublié quel redoutable défenseur des droits et des libertés parlementaires fut Antoine Demusois, à l'allure pittoresque, aux indignations réelles ou feintes mais toujours empreintes de mesure dans le ton, de recherche et de malice dans le verbe. S'il a eu des adversaires, il ne connaissait point d'ennemis.

Battu aux élections générales de novembre 1958 par le socialiste Paul Mazrier, à qui il avait déjà dû céder la place à la mairie et au conseil général, Antoine Demusois a renoncé à la vie politique et poursuit sagement et modestement son existence à Arnouville-lès-Gonesse, entouré de l'estime de ses concitoyens.

DENAIN (GÉNÉRAL VICTOR, LÉON, ERNEST), né à Dax (Landes) le 6 novembre 1880, mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 31 décembre 1952.

Ministre de l'Air du 9 février 1934 au 24 janvier 1936.

Victor Denain fut l'une des figures les plus remarquables de l'armée de l'air entre les deux guerres.

Il entre à Saint-Cyr le 30 octobre 1901, en sort sous-lieutenant de cavalerie le 1^{er} octobre 1903 et est affecté en Afrique du Nord, où il est promu presque aussitôt au grade supérieur.

Officier extrêmement brillant, il entre à l'Ecole supérieure de guerre, d'où il sort breveté en 1912.

La première guerre mondiale le trouve capitaine à l'état-major d'une division d'infanterie de la 3^e armée. C'est alors que s'éveille son goût pour l'aviation, qui deviendra rapidement une véritable passion. Il vole en qualité d'observateur et rend d'éminents services. En juin 1915, il obtient son brevet de pilote. L'année suivante, il est nommé chef d'escadron. Dans notre aviation naissante, ses qualités de chef lui valent bientôt d'être désigné comme responsable de l'aéronautique des armées alliées sur le front d'Orient, commandement qu'il conservera jusqu'à la fin de la guerre.

Le poste qu'il occupe en 1923 à la maison militaire du Président de la République permet au colonel Denain d'affronter les problèmes politiques. Quelques années plus tard, promu général de brigade, il dirigera la mission militaire française en Pologne. En octobre 1931, il commande la 3^e région aérienne. Deux ans plus tard — entre temps il est devenu général de division — il est nommé chef d'Etat-major de l'armée de l'air.

Le 10 février 1934, Gaston Doumergue lui confie dans son Cabinet le Ministère de l'Air. Il en conservera la direction dans les Gouvernements Flandin, Bouisson et Laval jusqu'au 24 janvier 1936, s'efforçant de donner une impulsion nouvelle à l'aéronautique française.

Il intervient en de rares occasions à la Chambre et au Sénat, dans la discussion du budget général, en faveur de la création de l'école de l'air de Salon-de-Provence, pour une meilleure organisation de son administration centrale, pour la création d'un arsenal aérien et pour l'octroi d'une réparation civile aux victimes d'accidents d'aviation. Il fait part à la Chambre du résultat des recherches entreprises pour retrouver le gouverneur général Renard, mort victime du devoir. Il défend un projet de loi tendant à l'établissement de servitudes dans l'intérêt de la navigation aérienne.

Du Ministère, Denain passe à l'inspection générale des forces aériennes d'outre-mer. Pilotant lui-même, il accomplit des voyages dans des conditions qui en sont parfois des exploits aériens.

Promu général d'armée aérienne en 1939, il est placé le 25 juin 1940 dans la deuxième section de réserve d'état-major et, en 1945, dans la réserve. Il n'en poursuivra pas moins son activité au service des ailes françaises, à la vice-présidence de l'Aéro-Club de France.

Blessé deux fois pendant la guerre, une troisième fois en service commandé, titulaire de huit citations dont cinq à l'ordre de l'armée, totalisant 1.604 heures de vol, décoré de plusieurs ordres étrangers, fait Chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille en 1915. Officier en 1918, Commandeur en 1924, Grand-officier en 1933, Grand-croix en 1937, le général Denain, alors âgé de 72 ans, fut terrassé par une crise cardiaque, à Nice, où il résidait les dernières années de sa vie, le 31 décembre 1952.

DENAIS (PAUL, EMILE, MARIE, Joseph), né le 10 août 1877 à Savenay (Loire-Inférieure), mort le 11 février 1960 à Paris (17^e).

Député de la Seine de 1911 à 1919 et de 1928 à 1942.

Délegué à l'Assemblée Consultative provisoire de 1944 à 1945.

Député aux deux Assemblées Nationales Constituantes de 1945 à 1946.

Député à l'Assemblée Nationale de 1946 à 1956.

Fils de Paul Denais, avocat à la Cour, Joseph Denais fait ses études primaires chez les frères des Ecoles chrétiennes, ses études secondaires à l'externat de la rue de Madrid de 1885 à 1893, et ses études supérieures à l'Institut catholique de 1893 à 1896 et à la Sorbonne de 1894 à 1898. Il obtient sa licence ès-lettres avant ses dix-sept ans révolus et se prépare à l'agrégation d'histoire qu'il abandonne pour prendre ses inscriptions de droit. Reçu licencié en droit en 1889, il se fait recevoir au barreau de la capitale et devient secrétaire de M. Jules Auffray, futur député de Paris. Il s'occupe de causes civiles et financières, d'affaires de presse, de procès politiques et plaide notamment pour M. Gauchet accusé de voies de fait contre le préfet Jollet au moment de l'affaire des « fiches », pour M. de Lapparent, membre de l'Institut et pour le Syndicat de l'enseignement libre contre le journal *L'Action*. Les combats politiques ne l'effraient pas : il fonde à Saint-Denis, en 1897, la « Fédération républicaine patriote anti-collectiviste » qui présente, aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898, la candidature du général Lambert, le héros de Bazeilles. Il adhère, dès la première heure, à la « Patrie française » et à l'*« Action libérale populaire »* et donne, à Paris et en province, de nombreuses conférences principalement dirigées contre la Franc-Maçonnerie.

Publiciste de talent, il donne des articles remarqués sur la politique coloniale dans *Le Soleil*, dirigé alors par M. Ambroise Rendu (1899-1900). Il collabore très activement à *La Patrie*, à *La Vérité Française* à *L'Agence de la Presse Nouvelle* et à de nombreux journaux de province tels que *Le Havre-Eclair*, *Le Télégramme* de Boulogne-sur-Mer, *Le Courier de la Champagne*, de Reims, *La Dépêche de Moulins*. Il est co-directeur de la *Libre Parole* de 1910 à 1924 et collabore encore au *Réveil économique*, au *Capital*, à *L'Information*, au *Journal des Finances*, etc.

Candidat aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906, il subit un échec mais il est élu conseiller municipal de Paris par le quartier des Batignolles, deux ans plus tard, en 1908.

Il se fera élire député de la deuxième circonscription du 17^e arrondissement de Paris, le 26 octobre 1911, à la faveur d'une élection partielle destinée au remplacement de M. Joseph Ménard, décédé. Il obtient, au premier tour de scrutin, 4.674 voix contre 2.135 à M. Hautefeuille sur 8.594 votants. Il sera réélu aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin.

tin, par 5.940 voix contre 2.620 à M. Despagnat sur 11.277 votants. Il subit un échec aux élections générales du 16 novembre 1919 faites au scrutin de liste. Inscrit dans la première circonscription de la Seine, au quatorzième rang de la liste du bloc national républicain, Union nationale républicaine socialiste et nationale, il n'obtient que 85.043 voix sur 191.830 votants. Jugeant que ce mode de scrutin lui est défavorable, il ne se représente pas aux élections générales du 11 mai 1924. Mais à celles du 22 avril 1928, qui marquent le retour au scrutin uninominal, il retrouve son ancienne circonscription comme candidat de la Fédération républicaine, au premier tour de scrutin, par 6.445 voix contre 3.402 à M. Miguel, radical-socialiste, et 1.466 à M. Ladet, communiste.

Il est réélu au renouvellement du 1^{er} mai 1932, toujours au premier tour, par 6.450 voix contre 2.249 à M. Luchaire, radical-socialiste, 1.145 à M. Brandy, communiste, et 963 à M. Malbranque, socialiste. Il retrouve enfin son siège aux élections générales du 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, par 7.524 voix contre 2.056 à M. Abbaye, communiste, 1.531 à M. Arlin, socialiste, 343 à M. Dubuc, radical-socialiste et 991 à M. Caillaud, radical du groupe « Camille Pelletan ».

Il s'inscrit en 1911 à la Chambre au groupe d'action libérale, puis siégen, en 1928, avec les membres de l'Union républicaine démocratique et, à partir de 1932, avec ceux de la Fédération républicaine.

Entré à la Commission des finances de la Chambre en janvier 1915, il en devient vice-président en 1932. Il appartient aussi aux Commissions de la législation fiscale (1911, 1914), des octrois (1911), des postes et télégraphes (1914), des comptes définitifs et des économies (1914), du budget (à partir de 1915), du suffrage universel (1917, 1936), de la révision des lois constitutionnelles (1916), du commerce et de l'industrie (1932), des projets de loi sociaux (1936), du travail (1936), etc.

Membre depuis 1936, puis président de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, il s'est particulièrement consacré aux questions économiques et financières. Auteur de plus d'une centaine de propositions de loi et d'une cinquantaine de propositions de résolution, il a obtenu la liquidation de la C.C.D.V.T., la double-part pour les ménages légitimes assujettis à la surtaxe progressive, a été le promoteur de la législation des « Economiquement faibles » et des « Rentiers viagers ». Ses rapports furent nombreux et ses interventions à la tribune se comptent par centaines. Il n'est pas de budgets, dont il fut plusieurs fois le rapporteur, à la discussion desquels il n'a pas participé, ni de grand débat financier, comme la réforme fiscale de 1936, auquel il n'a pas apporté les lumières de

sa compétence et son autorité. Sa formation générale, son orientation politique — il était le secrétaire général du groupe parlementaire de la Fédération républicaine — en firent tout naturellement un adversaire du Front populaire dont il combattit vigoureusement la politique.

Au Congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il ne prit pas part au vote sur la délégation de pouvoirs au Maréchal Pétain, car il faisait partie du groupe parlementaire qui s'embarqua le 20 juin, à bord du *Massilia* à destination de l'Afrique du Nord. Plus tard, son attitude fronteuse à l'égard des occupants lui vaudra d'être incarcéré à Eaux en 1942 et 1943, puis placé en résidence surveillée. En 1945, il était nommé membre de l'Assemblée consultative provisoire et conseiller municipal du 17^e arrondissement de Paris, désigné par la Résistance. Élu membre de l'Assemblée nationale constituante par la deuxième circonscription de la Seine, le 21 octobre 1945, réélu à la deuxième Assemblée Nationale constituante, le 2 juin 1946, il entre à l'Assemblée Nationale le 10 novembre 1946 comme tête de liste du P.R.L. ; il est encore réélu le 17 juin 1951 sur la liste d'Union des indépendants, des paysans et des républicains nationaux.

Au renouvellement du 2 janvier 1956, il se voit refuser l'investiture du Centre des indépendants qui lui préfère, comme tête de liste, le président du Conseil municipal de Paris, Jacques Féron. Il forme une liste dissidente des républicains indépendants et nationaux qui n'a aucun élu.

Durant ces derniers mandats, il est intervenu à la tribune pour la liberté de la presse, contre les juridictions d'exception, pour la liberté de l'enseignement, pour une politique de construction, etc.

Après son échec de 1956, il se retire de la politique et meurt, quatre ans plus tard, le 11 février 1960 à Paris, à l'âge de 83 ans.

On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Pour que la France vive* (1926) ; *Comment les Juifs ont conquis la France, l'égalité civile, politique et religieuse* ; *Les Protestants sous Henri IV*, et une revue mensuelle *Paroles françaises* qui parut de 1926 à 1940.

DENAYROUZE (MARIE, LOUIS), né le 17 mai 1848 à Espalion (Aveyron), mort le 20 février 1910 à Paris.

Député de l'Aveyron de 1884 à 1885.

(Voir la première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 396.)

Après son échec aux élections du 4 octobre 1885, il se retira de la vie politi-

que et mourut à Paris le 20 février 1910, à l'âge de 62 ans.

Ingénieur civil, lauréat de l'Académie des sciences, soucieux du progrès technique au point de déposer sur le bureau de la Chambre des députés, au cours de son bref mandat, une proposition visant à récompenser des mémoires sur la production des composés azotés, de l'aluminium, sur la création des machines individuelles et d'une force motrice supprimant la fatigue musculaire, Marie Denayrouze cultivait aussi les muses. Ses poèmes lui avaient valu un prix de l'Académie française.

Il était Officier de la Légion d'honneur.

DENÉCHEAU (MAURICE, Louis), né le 13 mai 1845 à La Roche-sur-Yon (Vendée), mort le 28 avril 1926 à Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée).

Député de l'Aisne de 1893 à 1906.

Maurice Denècheau fit ses études secondaires au lycée de Meaux, commença son droit à Poitiers et le termina à Paris, puis entra au Ministère des Finances.

Nommé payeur aux armées lors de la guerre de 1870-1871, il fut chargé, au moment de la défaite, de compter aux Allemands une partie de l'indemnité de guerre. Son rôle terminé, il quitta l'administration pour collaborer à différents journaux de Paris. Il fonda *L'Éclair*, journal d'informations rapides, qui conquit promptement une place importante dans la presse, et dont il fut rédacteur en chef.

Il se présenta pour la première fois dans la première circonscription de Verrières, à la faveur d'une élection législative partielle, en remplacement de M. Godelle, démissionnaire, les 14 et 28 mai 1893. Il ne fut élu qu'au second tour de scrutin, ayant obtenu 4.806 voix au premier tour, sur 11.456 votants, contre 3.306 à Larue et 3.141 à Piete ; le 28 mai, il totalisa 6.336 suffrages, contre 5.832 à Larue-Furey, sur 12.328 votants. Trois mois plus tard, lors du renouvellement des 20 avril et 3 septembre suivants, il était élu dès le premier tour de scrutin avec 6.016 voix contre 3.541 à Piete et 1.178 à Copin, sur 11.709 votants. En 1898, lors des élections générales des 8 et 22 mai, il passa dès le premier tour avec 7.476 voix sur 13.503 votants, contre 5.769 au vicomte Foy. En 1902, le 27 avril, il était élu de justesse, au premier tour, par 6.783 voix contre 6.765, soit un écart de 18 voix seulement, à Villemant, sur 13.674 votants.

Candidat du Comité républicain, il voulait « la République honnête dans le sens absolu du mot, tolérante sans faiblesse, forte à l'intérieur, respectée au dehors » ; opposé aux « expéditions lointaines », il se montra résolument protectionniste.

Membre du groupe républicain-radical à la Chambre, il appartint à diverses Commissions, dont celles qui furent chargées de l'examen du projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes et, en 1896, du monopole de rectification de l'alcool, puis à celles de l'armée (1902), des affaires extérieures, protectorats et colonies (1902) et d'enquête dans l'affaire Humbert (1903). Il déposa en 1905 une proposition de loi d'intérêt local et avait rapporté en 1896 plusieurs projets de loi sur le même objet. Il intervint dans la discussion des budgets des exercices 1895 (Finances), 1897 (Beaux-arts, agriculture), 1898 (Beaux-Arts, guerre), 1900 (Agriculture). Il participa à la discussion du projet de loi sur la répression des menées anarchistes, vota résolument, après s'en être longuement expliqué, contre l'ouverture d'un crédit de 65 millions de francs destiné au financement de l'expédition de Madagascar en 1894 et, deux ans plus tard, s'il vota, fidèle aux convictions exprimées dans sa profession de foi, contre le projet de loi déclarant Madagascar et les îles colonies françaises, il vota l'abolition de l'esclavage dans la grande île après s'être chaleureusement battu pour obtenir cette mesure. Il intervint encore en proposant des ordres du jour à la suite d'interpellations relatives, directement ou indirectement, à l'affaire Dreyfus (1900), ou aux tramways parisiens (1902). Il vota le projet de loi de séparation des églises et de l'Etat.

Il ne se représenta pas aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906 et abandonna dès lors la vie publique.

Retiré dans sa Vendée natale, il mourut à Saint-Gilles-sur-Vie, le 28 avril 1926, à l'âge de 81 ans.

DENIAU (EUGÈNE), né le 1^{er} février 1834 à Saint-Claude-de-Diray (Loir-et-Cher), mort le 26 juillet 1893 à Saint-Claude-de-Diray.

Député du Loir-et-Cher de 1879 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 337).

Lors des élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, Eugène Deniau fut réélu au second tour de scrutin, dans la première circonscription de Blois, par 10.352 voix contre 8.462 au candidat boulangiste Roger, sur 19.522 votants, après avoir totalisé, au premier tour, 8.381 voix sur 19.130 votants, contre 8.226 à Roger et 2.251 à Abadie.

Selon son habitude il siégea à gauche ; il appartint à diverses Commissions, dont la Commission générale des douanes.

Auteur d'un amendement tendant à étendre aux ouvrières agricoles le béné-

fice de l'indemnisation accordée aux accouchées ouvrières industrielles pendant le temps de repos auquel la loi les astreint, il défendit son amendement lors de la discussion générale de cette proposition de loi en 1892. Spécialiste des questions viticoles, il intervint dans la discussion du budget de l'exercice 1893, à propos du régime des boissons.

Il mourut en cours de mandat à Saint-Claude-de-Diray, le 26 juillet 1893, à l'âge de 59 ans, quatre jours après la clôture de la dernière session de la cinquième législature; aussi ne bénéficia-t-il pas de l'éloge funèbre d'usage.

DENIS (ALBERT), né à Charmes-sur-Moselle (Vosges) le 12 janvier 1866, mort le 20 janvier 1931 à Meudon (Seine-et-Oise).

Député de Meurthe-et-Moselle de 1911 à 1914.

Issu d'une vieille famille lorraine, petit-fils de Denis de Comincrey, l'éminent biologiste qui fut membre de l'Académie des sciences (section médecine), et de Paul Denis, président honoraire du Tribunal de Toul et ancien vice-président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, Albert Denis fit ses études classiques au collège de Toul, puis sa licence en droit à la Faculté de Nancy. Il se destinait en principe à la magistrature, mais le goût des affaires publiques le détournait bientôt de cette carrière. Élu en 1892, à 26 ans, conseiller municipal de Toul, il devint, en 1895, conseiller d'arrondissement pour le canton de Foul-Sud, en 1898, conseiller général pour le même canton et, la même année, maire de Toul, mandat qui lui fut renouvelé à trois reprises. En cette dernière qualité, il présida à de nombreuses améliorations édilitaires, telles que l'adduction des eaux potables et la création d'un collège de jeunes filles. A l'Assemblée départementale, dont il fut vice-président, il fut à la tête de la Commission d'administration générale et de l'assistance publique.

Il fut, en 1906, candidat au Sénat contre le général Langlois qui fut élu par 535 voix contre 440 à lui-même.

Mais le 7 mai 1911, lors d'une élection partielle destinée au remplacement de M. Chapuis, élu sénateur, il emporta le siège de député de l'arrondissement de Toul, au premier tour de scrutin, par 7.540 voix contre 4.390 à M. Plassiat, libéral, sur 13.184 votants.

Inscrit au groupe de la gauche radicale parlementaire, il fut nommé, dès son entrée à la Chambre, membre de la Commission de l'armée. Il fut également membre du Conseil supérieur de l'Alliance républicaine démocratique et secrétaire de divers bureaux de la Chambre. Il déposa en 1913 une proposition de loi d'intérêt local et rapporta, en 1912, plusieurs projets de loi concernant des

échanges de parcelles entre des particuliers et l'Etat, ainsi que des mesures d'imposition d'office de communes, ou de classement et de déclassement (1912, 1913). Il participa, au titre de la guerre, à la discussion du budget de l'exercice 1912 et lorsque le projet de réforme électorale fut débattu en 1911, il se montra partisan du scrutin uninominal étant adversaire de la représentation proportionnelle; en 1913, il intervint en proposant un ordre du jour motivé dans la discussion d'une interpellation sur les manifestations militaires dans certaines garnisons, ainsi qu'au cours d'une interpellation concernant l'état sanitaire des troupes de l'Est. Il ne se représenta pas au renouvellement général des 26 avril et 10 mai 1914 et mourut à Meudon (Seine-et-Oise) le 20 janvier 1931, à l'âge de 65 ans.

M. Albert Denis était Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 15 janvier 1908. Capitaine d'infanterie territoriale, il était attaché, en cette qualité, au Gouvernement militaire de la Place de Toul.

Il publia les ouvrages suivants : *Histoire de Toul pendant la Révolution*; *Histoire du siège et des bombardements de Toul en 1870*; *Histoire du Comité révolutionnaire de Toul*; *Histoire du Club des Jacobins de Toul*; *La sorcellerie à Toul aux xvi^e et xvii^e siècles*, etc.

DENIS (GABRIEL), né le 23 novembre 1853 à Cognac (Charente-Inférieure), mort le 30 octobre 1903 à Paris.

Député de la Charente-Inférieure de 1898 à 1903.

Propriétaire viticulteur au domaine de la Chauvillière (Charente-Inférieure), en même temps que négociant, Gabriel Denis fonda en 1889 le Comité de viticulture de Cognac dont il devint par la suite président d'honneur.

Il fut conseiller municipal de la commune de Sablonceaux (Charente-Inférieure) en 1892, Gabriel Denis devint, sans concurrent, conseiller général du canton de Sauzon en 1895.

Au renouvellement législatif des 20 avril et 3 septembre 1893 il avait été candidat à la députation dans la deuxième circonscription de l'arrondissement de Saintes, contre M. Dufaure qui fut élu au scrutin de ballottage par 6.052 voix contre 5.619 à Gabriel Denis, sur 11.959 votants.

Ce dernier se représenta dans la même circonscription lors des élections législatives des 8 et 22 mai 1898 et fut élu au deuxième tour de scrutin, sur la liste d'Union progressiste, par 7.384 voix contre 6.294 à M. Dufaure, député sortant conservateur, sur 13.801 votants.

Sincèrement républicain mais absolument indépendant il ne s'inscrivit à aucun groupe de la Chambre des Députés, s'attachant tout particulièrement à

la défense du vignoble charentais. A ce titre il fut membre de la Commission de la crise viticole.

Il fut, en outre, membre de la Commission du Mont-de-Piété.

Il déposa un ordre du jour motivé à la suite des interpellations de M. Viviani touchant un échange de correspondance entre le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de la Guerre et de M. Lasies, sur la démission du Ministre de la Guerre.

Au renouvellement législatif du 27 avril 1902, Gabriel Denis fut réélu au premier tour de scrutin par 6.729 voix sur 13.579 votants, contre 6.602 à M. Dufaure.

Dans cette huitième législature il fut membre de la Commission du commerce et de l'industrie et de la Commission de défense du vignoble charentais.

Il déposa notamment une proposition de loi tendant à instituer un prix de 100.000 francs en faveur de l'inventeur du moyen le plus propre à combattre les ravages causés dans les vignobles par le *botrytis cinevea* ou pourriture grise (1902) et une proposition de loi tendant à réorganiser le corps des gardiens de batterie.

Mort prématurément à Paris en cours de mandat à 50 ans, Gabriel Denis n'eut pas le temps de donner la mesure de toutes ses possibilités.

Le président Léon Bourgeois prononça son éloge funèbre à la séance du 3 novembre 1903 de la Chambre des Députés : « Il s'était, dès les premiers jours, fait une place enviable parmi nous par son extrême courtoisie, l'ouverture et la distinction de son esprit et la droiture d'un caractère dont la bonne grâce et la cordialité lui avaient conquis les sympathies de tous. »

Il fut inhumé à Saintes.

DENIS (GEORGES, GUSTAVE), né le 28 octobre 1868, à Saint-Georges-Buttant (Mayenne), mort le 28 octobre 1936 à Contest (Mayenne).

Député de la Mayenne de 1932 à 1942.

Quoique déjà conseiller général de la Mayenne et maire de Contest, ce n'est qu'à l'âge de 62 ans, en 1932, que Georges Denis se présente à la députation dans la première circonscription de Mayenne. Après ballottage, il est élu, le 8 mai 1932, sous l'étiquette républicain de gauche » par 6.783 voix contre 5.732 au député socialiste sortant M. Chabrun, sur 12.680 votants. Il avait obtenu au premier tour 5.643 voix contre 5.474 à M. Chabrun. Il est réélu, au second tour également, le 3 mai 1936, par 5.418 voix contre 4.905 à M. Martin sur 12.398 votants ; il avait obtenu au premier tour 4.357 voix contre 4.216.

Issu d'une famille d'industriels protestants spécialisés dans le tissage du coton, marié le 7 mars 1896 à Mlle Elisabeth Bacot, il était ingénieur diplômé de l'Ecole centrale de Paris. Tout naturellement, il est porté à s'intéresser à la fois aux questions industrielles et agricoles et en particulier aux questions de main-d'œuvre. C'est à ce titre qu'il fait partie de plusieurs Commissions parlementaires, notamment de la Commission du commerce et de l'industrie, de la Commission des douanes et des conventions commerciales, de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la Commission des comptes définitifs et des économies. Il est désigné comme rapporteur de nombreux projets de loi intéressant la réglementation ou la tarification douanière, l'importation des vêtements confectionnés en soie, l'importation de sarrazin et de produits dérivés, les tarifs de droit de douane de certains velours et cotonns fins ou de certaines marchandises étrangères, en particulier les bois de placage.

À cours de son second mandat, où il s'inscrit au groupe de l'Alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, il appartient à la Commission du commerce et de l'industrie et à la Commission des douanes et des conventions commerciales et rapporte des projets de loi relatifs à l'admission temporaire des tissus de soie artificielle en Alsace-Lorraine, à l'importation des fils de soie, des tissus imitation fourrure, des fils et ficelles.

Adversaire convaincu de l'économie dirigée, il était « partisan d'un régime protectionniste et de droits de douane assurant aux producteurs les moyens de vivre. »

Hostile à l'institution de l'Office du blé, qu'il considérait comme une expérience dangereuse, il était partisan du privilège des bouilleurs de cru, de la suppression de toute surveillance dans l'exploitation agricole et de l'utilisation des fruits à cidre sans aucune inquisition. Il considérait que les assurances sociales, impôts sur les salaires, mettaient une charge trop lourde sur les épaules des travailleurs et il se déclarait défenseur des intérêts des agriculteurs, des artisans et des ouvriers dont les intérêts doivent être solidaires.

C'est dans cet esprit qu'au cours de son premier mandat, il déposa une proposition de loi ayant pour objet de rendre la liberté au commerce des grains et prit part à la discussion de projets de loi relatifs à l'organisation de la défense du marché du blé et à la réduction du prix des baux à ferme.

À cours de ce second mandat, il fut aussi l'auteur d'une proposition de loi relative à l'interdiction d'entrée en France de graines et granulés impropre à la semence et au relèvement des droits de douane des fibres de rayonne non manufacturées. Il rapporta une proposition de résolution relative à l'application de la semaine de quarante heu-

res dans le commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires et intervint dans la discussion du projet de loi relatif à l'institution de l'Office national interprofessionnel du blé, ainsi que dans celui relatif aux procédures de conciliation et d'arbitrage et il déposa même plusieurs amendements à ces deux projets de loi.

Sur le plan politique, il était « partisan du respect de la liberté dans toute la mesure compatible avec l'ordre » et « adversaire de l'expansion des monopoles ». Il intervint dans ce sens lors d'une interpellation relative à la dissolution des ligues et de la discussion du projet de loi relatif aux procédures de conciliation et d'arbitrage.

Le 10 juillet 1940 à Vichy, il votait les pleins pouvoirs au maréchal Pétain et se retirait à Contest où il mourut le jour anniversaire de ses 82 ans. Il était Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre.

DENIS (GUSTAVE), né à Fontaine-Daniel (Mayenne) le 20 août 1833, mort à Fontaine-Daniel le 2 février 1925.

Sénateur de la Mayenne de 1879 à 1888, de 1897 à 1906 et de 1920 à 1925.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, tome II, p. 398.)

Gustave Denis fut un des parlementaires de la III^e République qui demeurèrent le plus longtemps en fonctions avec, il est vrai, un certain nombre d'interruptions.

Il en fut de même pour son siège de conseiller général de la Mayenne, qu'il occupa de 1871 à 1886 et de 1890 à 1907, la présidence de cette Assemblée départementale lui ayant été confiée de 1883 à 1886 et de 1890 à 1907.

Ce fils d'un propriétaire terrien, Martin Denis, épousa Eugénie Merle d'Aubigné dont il eut sept enfants, quatre filles et trois garçons.

Il attacha son nom à plusieurs inventions : le « compensateur automatique Denis », notamment et les régulateurs des machines à vapeur.

Après son échec aux élections de 1888, Gustave Denis reprit en main la direction de sa filature de Fontaine-Daniel, sans pour autant négliger les multiples obligations et occupations que lui valait sa grande connaissance des problèmes économiques et commerciaux, sur le plan national comme sur le plan départemental.

C'est ainsi qu'il fut tout à la fois président de la Chambre de commerce de Laval et de la Mayenne, membre du Conseil académique de Rennes, mem-

bre du Conseil supérieur du Commerce et de l'industrie, membre du Conseil général de perfectionnement de l'Ecole centrale, avant de devenir président de l'Association des anciens élèves de cette école, inspecteur départemental de l'enseignement technique.

Pendant cette période qui sépara ses deux premiers mandats de sénateur, il présenta à la Chambre de Commerce de nombreux rapports sur des sujets très divers, comme la réforme des contributions directes, les accidents du travail, la réglementation du travail des femmes et des enfants. Il produisit même un rapport très remarqué sur « Paris port de mer ».

Il continua, hors du Parlement, à occuper des principales questions qui avaient retenu son attention avant son entrée au Sénat, et surtout pendant la durée de son mandat, à savoir les questions douanières tout spécialement — sa proposition de loi sur le double tarif des douanes avait fait quelque bruit — l'outillage général du pays, les chemins de fer, les canaux et la navigation intérieure, l'enseignement technique, la lutte contre l'alcoolisme.

Au renouvellement du 3 janvier 1897, les remous de l'affaire Dreyfus provoquèrent d'assez grands changements dans l'opinion du corps électoral, même sénatorial, et Gustave Denis retrouva facilement son siège perdu neuf ans plus tôt. Il fut élu au premier tour de scrutin, en première position, avec 353 voix sur 677 suffrages exprimés.

Membre de très nombreuses Commissions, il déploya de nouveau une activité intense dans tous les domaines, à la fois économique, budgétaire et juridique, qui avaient déjà retenu son attention durant son précédent mandat.

Il eut l'occasion d'être le rapporteur d'un grand nombre de projets et propositions de loi, notamment sur les Caisses de retraites des ouvriers de l'industrie, sur l'application à Madagascar du tarif général des douanes, sur le règlement des indemnités dues aux communes et aux particuliers victimes des incendies de forêts d'août 1881 dans le département de Constantine, sur l'extension du régime de l'admission temporaire à une nouvelle catégorie de fils de laine, sur l'extension à l'Algérie des dispositions de la loi sur les alcools dénaturés, sur la régularisation des décrets suspendant temporairement les droits sur le blé et abaissant provisoirement les droits sur la farine, sur la législation douanière appliquée aux poivres importés d'Indochine, sur le régime douanier de la grosse horlogerie.

Il fut également rapporteur du budget des Cultes, du budget des Protectorats, du budget de la Justice et de la Légion d'honneur.

Il participa en outre aux discussions des projets de loi relatifs à la contribution des patentés et aux contrats

d'association, aux débats sur la marine marchande, sur la proposition de loi relative aux conseils consultatifs du travail, sur la proposition de loi relative à la réduction du service militaire, sur le projet de loi autorisant le Gouvernement de l'Afrique occidentale française à contracter un emprunt, sur les projets de loi relatifs aux voies navigables, à la restauration des berges dans le périmètre de l'Allier supérieur et à l'article 103 du Code de commerce.

En 1905, il vota contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

L'année suivante, Gustave Denis ne fut pas réélu. Aux élections du 7 janvier 1906, les trois sièges à pourvoir revinrent à Duboys-Fresnay, Aimé d'Elva et Charles Daniel.

Lorsqu'il quitta la Haute Assemblée, il était membre de quatorze Commissions et président de la Commission du gaz de Paris, qui substitua au régime de la régie directe votée par la Chambre des députés celui de la régie intéresse qui devait durer fort longtemps.

Une nouvelle fois il put consacrer plus de temps à sa manufacture et à ses activités départementales et nationales non politiques. Il y avait ajouté celle de président du Groupe de la navigation intérieure dont il avait été d'ailleurs le fondateur.

Hélas, la guerre de 1914 allait le plonger dans la douleur en se montrant particulièrement meurtrière pour sa famille. Il perdit un de ses trois fils, Henri, à Neuville-Saint-Vaast en 1915 et deux de ses petits-fils.

En 1917, il fut nommé membre du Comité consultatif des chemins de fer.

Après l'armistice de 1918, malgré les deuils que l'armée allemande lui avait infligés, il ne montra pas d'hostilité au peuple d'Outre-Rhin, mais sa ligne de conduite vis-à-vis de l'Allemagne fut d'exiger, en toutes circonstances, que ce pays tînt ses engagements à l'égard de la France. Moyennant quoi, pensait-il, celle-ci ne devait pas faire peser trop lourd sur les vaincus le poids de la défaite. « L'unique hégémonie que nous ambitionnons, disait-il notamment dans un de ses discours, est celle de la raison et du droit. Elle seule est compatible avec le désintéressement généreux qui a toujours inspiré la politique de la France républicaine. »

Au renouvellement du 11 janvier 1920, Gustave Denis retrouva de nouveau son siège de sénateur de la Mayenne, au premier tour de scrutin, en deuxième position, avec 313 voix sur 617 suffrages exprimés.

Cette fois, lui qui avait été l'un des plus jeunes sénateurs durant son premier mandat — il avait 46 ans lors de sa première élection — avait le privilège, pas toujours très envié, d'être le doyen d'âge de la Haute Assemblée et de présider, à ce titre, les séances d'ouverture de chaque session.

Agé désormais de 87 ans, son activité se réduisait dès lors de jour en jour. Néanmoins, il continua à participer aux débats, principalement à ceux où étaient évoquées les questions financières. C'est ainsi qu'on l'entendit encore dans la discussion du projet de loi relatif aux ressources fiscales et dans diverses discussions de budgets et de « collectifs ».

Il fut encore réélu aux élections du 6 janvier 1924, au premier tour, en deuxième position, avec 348 voix sur 622 suffrages exprimés.

Il présida, toujours en qualité de doyen d'âge, la séance d'ouverture de la session ordinaire de 1924, mais ce devait être la dernière fois.

En effet, il mourut à 92 ans, le 2 février 1925, à Fontaine-Daniel (Mayenne) et le président de Selves prononça un émouvant éloge funèbre, le 3 février, retracant la mémoire et la carrière de celui qui, « certes avec des interruptions, avait siégé au Luxembourg durant une période de quarante-six ans, c'est-à-dire près d'un demi-siècle ». Pour honorer son souvenir, les collègues de Gustave Denis décidèrent de lever leur séance en signe de deuil.

Il avait été nommé Chevalier de la Légion d'honneur en 1889 et était Officier de l'Instruction publique.

Son fils, Georges Denis, devait continuer son œuvre parlementaire en devenant député de la Mayenne en 1932. (Voir ci-dessus.)

DENIS (THÉODORE, ABEL, VINCENT), né le 14 mai 1858 à Saint-Paul-les-Dax (Landes), mort à Paris le 27 juin 1908.

Député des Landes de 1893 à 1908.

Avocat, Bâtonnier de l'Ordre, juge suppléant au Tribunal de Dax et rédacteur au journal *Le Dacquois*, ancien adjoint au maire de Dax, Théodore Denis se présente à la députation pour la première fois, comme candidat républicain, le 20 août 1893. Il est élu au premier tour de scrutin par 7.257 voix contre 5.129 au député sortant Loustalot, également républicain, sur 12.569 votants.

Il est réélu le 8 mai 1898, toujours au premier tour, sous l'étiquette de républicain radical par 8.814 voix contre 4.956 à M. Coyola, ancien maire de Herm sur 13.858 votants.

Le 27 avril 1902, devenu maire de Dax, il est réélu sans concurrent par 10.030 voix sur 12.153 votants. Enfin, il est réélu le 6 mai 1906 par 8.540 voix contre 5.267 à M. Chaulet, sur 14.034 votants, toujours au premier tour de scrutin.

« Aimable, courtois, spirituel », c'est ainsi que le qualifie M. Henri Brisson, président de la Chambre des Députés en prononçant son éloge funèbre le 29 juin 1908. Pourtant, il avait partagé les passions de son temps en prenant vigou-

reusement parti dans l'affaire Dreyfus du côté des anti-dreyfusards, et en demandant à interroger le Gouvernement en 1895 « sur les mesures qu'il comptait prendre pour arrêter la prédominance des Juifs dans les diverses branches de l'administration ».

En 1903, il s'opposa à la loi de séparation de l'Église et de l'Etat et proposa même, au cours d'une demande d'interpellation, que soit votée auparavant la loi sur les retraites ouvrières.

Tout au long de ses différents mandats, il prit une part active aux travaux de la Chambre des Députés et fut partie de plusieurs Commissions parlementaires : notamment de celle des économies administratives (1899). Il intervint à plusieurs reprises en séances publiques spécialement lors des discussions budgétaires sur les questions intéressant les travaux publics (amélioration du port de Dax), l'agriculture (loi sur les sociétés d'assurance contre les maladies du bétail, indemnisation des propriétaires d'animaux atteints de tuberculose bovine) et les beaux-arts (intervention sur l'école de musique classique).

En 1894, membre de la Commission d'enquête sur Panama, il participe à la rédaction du rapport général. La même année, il avait protesté contre la révolution du maire de Dax en prenant spirituellement la défense des courses de taureaux, sujet sur lequel il intervint à plusieurs reprises à la tribune de la Chambre, notamment à l'occasion de la discussion d'une interpellation.

Il mourut en cours de mandat le 27 juin 1908, à Paris, âgé seulement de 50 ans.

A la séance du surlendemain, le président Henri Brisson prononça son éloge funèbre, s'exprimant ainsi : « M. Denis appartenait à la Chambre depuis quinze ans ; il nous est enlevé à cinquante ans ; il prenait une part active à nos travaux, et dans les Commissions et à la tribune... La Chambre se rappelle ses improvisations spirituelles et substantielles en même temps. »

DENISE (PAUL), né le 19 mai 1863 à Paris, mort le 28 juillet 1936 à Paris-14^e.

Député du Var de 1919 à 1924.

Après ses études de droit, Paul Denise se fit recevoir avoué-avocat à Draguignan.

En 1914, à la déclaration de guerre, il contracta un engagement volontaire à 51 ans. Il fut blessé deux fois, à la bataille de Crouy, le 12 janvier 1915, et devant le fort de Brimont, le 16 avril 1917, ce qui lui valut trois citations et la Croix de guerre.

Beau-frère de Camille Pelletan, fondateur de la Fédération radicale-socialiste du Var, Paul Denise se présenta aux élections générales législatives du

16 novembre 1919 qui se déroulèrent au scrutin de liste et devaient amener à la Chambre des Députés une majorité d'Union nationale. Il occupait la troisième place sur cinq dans la liste du Bloc républicain qui groupait des socialistes, des radicaux, des indépendants, mais s'opposa au Parti socialiste uniifié. Tous les candidats de la liste furent élus et Paul Denise recueillit lui-même 24.896 voix sur 47.618 votants.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste de la Chambre des Députés, il fut vice-président de la Commission de la marine militaire, membre de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, membre de la Commission des marchés et spéculations de la guerre.

Il appartint aux groupes viticole, oléicole, de défense paysanne et agricole, des familles nombreuses, de défense des mutilés et anciens combattants, de défense des ports et arsenaux.

Il s'intéressa particulièrement à toutes les questions relatives tant à la marine civile qu'à la marine de guerre. A ce titre, il intervint durant toute la législature dans la discussion des budgets de la Marine.

Il fut l'auteur :

— d'une proposition de résolution tendant à incorporer dans nos forces navales les 29 sous-marins allemands ou austro-hongrois qui devaient être livrés à la France (1920) ;

— d'une proposition de loi ayant pour objet de rendre applicable à tous les exploitants mobilisés entre le 1^{er} août 1914 et le 31 décembre 1919 le bénéfice de l'allocation en franchise de 10 litres d'alcool (1921) ;

— d'une proposition de loi modifiant le paragraphe premier de l'article 5 de la loi du 29 avril 1921 sur l'amnistie ;

— d'une proposition de loi ayant pour objet de modifier le paragraphe 5, 2^e alinéa, de l'article 8 du Code civil relatif à la naturalisation des étrangers ;

— d'une proposition de loi tendant à modifier les articles 309 et 310 du Code civil sur la conversion des jugements de séparation de corps en jugements de divorce.

Il fut rapporteur :

— du projet de loi portant : 1^{er} arrêt de la construction de 5 cuirassés type « Normandie » dont les mises en chantier avaient été autorisées par les lois des 30 juillet 1919 et 9 janvier 1914 ; 2^{me} mise en chantier de 6 éclaireurs d'escadre prévus par l'état A annexé à la loi du 30 mai 1912 ; 3^{me} construction de 12 bâtiments torpilleurs-éclaireurs (1920) ;

— du projet de loi autorisant la mise en chantier des unités constituant la deuxième tranche du programme naval et fixant les annuités à insérer au budget de 1924 à 1933 pour la construction desdites unités (1923) ;

— de projets de loi intéressant le programme naval et les marchés de l'Etat (1924).

Il intervint également dans la discussion de nombreux projets et propositions de loi relatifs aux personnels de la marine et à l'amnistie.

Il interpella le Gouvernement sur la perte du cuirassé « France » en 1922, sur l'échouage du cuirassé « Bretagne » et au sujet du dirigeable « Dixmude ».

Paul Denize se représenta aux élections générales du 11 mai 1924, qui se déroulèrent encore au scrutin de liste, sur la liste d'Union républicaine et socialiste, mais il ne fut pas réélu.

Il se présenta à nouveau aux élections des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin d'arrondissement, mais il fut encore battu et abandonna définitivement la vie politique.

Il mourut à Paris-14^e, le 28 juillet 1936 à l'âge de 73 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DENIZOT (ISIDORE, HYACINTHE), né le 4 avril 1830 à Saint-Benoit-du-Sault (Indre), mort le 4 décembre 1891 à Paris.

Député de la Vienne de 1889 à 1891.

Lorsqu'une licence ès-sciences eut couronné de solides études, Isidore Denizot devint professeur à la Roche-sur-Yon. Mais il ne borna pas ses ambitions à l'enseignement qu'il abandonna bientôt pour se consacrer au notariat.

Installé à Bourges, puis à Châteauroux, Isidore Denizot cède son étude pour venir à Poitiers et commence dans cette ville une carrière politique que seule la mort viendra prématurément interrompre.

Conseiller municipal, son dynamisme, la confiance de ses administrés lui valent d'être adjoint, puis maire en 1888.

Il se présente aux élections générales du 22 septembre 1889 et est élu député de la première circonscription de Poitiers, au premier tour de scrutin, par 7.115 voix contre 6.701 à M. Mousset, conservateur, sur 13.918 votants.

A la Chambre, il siège parmi les républicains. Membre de diverses Commissions, il se signale par sa simplicité, son sérieux, l'intérêt qu'il porte à la chose publique.

La mort vient le surprendre, au cours de la session, le 4 décembre 1891, alors qu'il n'a pas atteint l'âge de 62 ans.

« M. Denizot avait exercé ses fonctions législatives avec une grande modestie, mais avec une grande application et une grande assiduité », devait déclarer le président Charles Floquet dans son éloge funèbre prononcé à la séance du 7 décembre. « Il avait su se créer des amitiés solides. Il était estimé et apprécié de tous ceux qui l'ont connu et il emporte les regrets de l'Assemblée. »

DENOIX (ARNAUD), né le 29 juin 1848 à La Bachellerie (Dordogne), mort le 26 décembre 1917 à Paris.

Député de la Dordogne de 1891 à 1896. Sénateur de la Dordogne de 1896 à 1917.

Arnaud Denoix fit ses études classiques au collège de Brive (Corrèze), puis vint prendre à Paris ses inscriptions médicales en 1867.

Il fit la campagne de 1870-1871 comme simple soldat à l'armée de la Loire, dans les Mobiles de la Dordogne, et prit part aux batailles de Coulmiers, Beaume-la-Rolande et Le Mans. Après l'armistice, lors des élections destinées à former l'Assemblée Nationale, il se trouvait à Château-Gontier où, bien que soldat, il soutint activement les candidatures républicaines. Reçu, en 1874, docteur à la Faculté de Médecine de Paris, avec une thèse portant sur les *fractures du col du fémur*, il alla s'établir à La Bachellerie.

Maire de Peyrignac, conseiller d'arrondissement (1880-1889), conseiller général du canton de Terrasson en 1889, puis maire de sa commune natale à partir de 1904, il fut élu député le 11 octobre 1891, lors d'une élection partielle, par la première circonscription de Sarlat, en remplacement de M. Clerjouin, décédé. Il obtint alors 9.334 voix contre 79 à M. Lacroisville, sur 11.163 votants.

Arnaud Denoix était un républicain progressiste, mais de gouvernement. Sa circulaire électorale proclamait « qu'il ne reculerait devant le vote d'aucune réforme démocratique, mais ne voterait jamais une loi qui violerait la liberté individuelle et porterait atteinte à l'égalité. Anticlérical, il préférerait un clergé national à la séparation de l'Eglise et de l'Etat et dénoncerait volontiers le concordat ».

Membre des Commissions du travail, de la réforme de l'impôt, du monopole de l'alcool, il se prononça en 1893 pour le maintien du Sénat et de la présidence de la République. Il pensait que la Chambre devait être élue pour six ans et renouvelable par moitié tous les trois ans.

Approuvant les lois précédemment votées en faveur de l'amélioration du sort des travailleurs, il préconisa le vote de nouvelles lois sur les caisses des retraites de la vieillesse, l'assistance publique dans les campagnes, le crédit agricole et industriel, les assurances agricoles, la suppression des octrois, le dégrevement des vins, cidres et boissons, tous impôts de consommation dont il dénonçait l'injustice. Il demandait une plus juste répartition des charges publiques, la révision du cadastre, la réforme de l'impôt des portes et fenêtres et de la voie mobilière.

Il fut réélu le 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 9.321 voix, sans concurrent, sur 11.192 votants. Il combattit notamment avec énergie le

projet d'impôt global et progressif présenté par M. Doumer, Ministre des Finances dans le Cabinet Bourgeois (1895). Lors de la discussion des lois sur la presse, combattant un amendement présenté par M. Denécheau, député de l'Aisne, il prononça la phrase fameuse : « La presse, cette industrie privilégiée » qui lui valut l'hostilité des journalistes parlementaires et la menace de nombreux duels qui n'eurent pas lieu. Il se battit toutefois à l'épée avec M. Goussot, député de la Seine, qu'il blessa grièvement et au pistolet avec M. Gérault-Richard sans résultat.

Il fut élu sénateur le 12 avril 1896, sans avoir fait acte de candidature, lors d'une élection partielle, en remplacement de M. Dietz-Morin, sénateur inamovible, décédé. Il obtint au deuxième tour de scrutin 647 voix, contre 407 à M. de La Batut, sur 1.149 votants. Il fut réélu le 4 janvier 1903, au premier tour, par 628 voix sur 1.127 votants, ainsi que le 7 janvier 1912, au premier tour, par 641 voix sur 1.116 votants.

Arnaud Denoix appartenait à l'Union républicaine. Il siégea plus de vingt ans au Sénat, où son activité fut très grande. Spécialisé dans les questions d'assistance, d'économie rurale et d'enseignement, qu'il développa fréquemment à la tribune, il rapporta de nombreux projets et propositions de loi. Il fut membre de toutes les grandes Commissions, dont celles des finances et de l'Armée, secrétaire du Sénat en 1900, 1901 et 1902, et fut élu questeur le 11 janvier 1912.

Il fut chargé de rapports sur les budgets de l'Agriculture, des Cultes, de l'Intérieur, de l'Instruction publique, de l'Algérie, etc. Il présenta, au moment de la discussion du projet de loi instituant l'impôt sur le revenu, une proposition modifiant complètement l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, combattit le rachat des chemins de fer de l'Ouest par l'Etat, et vota le principe de la loi sur les retraites ouvrières dont il réprouva l'obligation.

Il mourut en cours de mandat, le 26 décembre 1917 à Paris, à l'âge de 69 ans. Le président du Sénat, M. Antonin Dubost, termina ainsi son éloge funèbre prononcé le 29 décembre 1917 : « Dans les circonstances actuelles où les caractères bien trempés nous sont plus que jamais nécessaires, la perte de Denoix nous afflige particulièrement. »

DENORMANDIE (LOUIS, JULES, ERNEST), né à Paris le 6 août 1821, mort à Paris le 28 janvier 1902.

Représentant de la Seine à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1875.

Sénateur inamovible de 1875 à 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGSY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 339.)

De 1889 à 1902, Louis Denormandie, sénateur inamovible, participa encore avec beaucoup d'assiduité aux travaux de la Chambre Haute. En 1890, il intervint dans la discussion du projet de loi concernant les contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1891 et, en 1892, dans la discussion du projet de loi portant fixation du budget sur le point particulier des ventes judiciaires.

En 1893, il prit la parole dans la discussion de la proposition de loi modifiant le régime de la séparation de corps et du projet de loi relatif au régime des boissons. Il adressa une question au Ministre de l'Agriculture sur la disette des fourrages et rapporta le projet de loi relatif aux Caisses d'épargne.

En 1896, il intervint dans la discussion de la proposition de loi modifiant l'article 310 du Code civil relatif au divorce. Enfin, en 1897, il déposa et lui le rapport sur les élections du département de Loir-et-Cher.

Ce fut la dernière manifestation de son activité parlementaire en séance publique. Il mourut à la suite d'une longue maladie, le 28 janvier 1902, à Paris, dans sa 81^e année.

Il était membre de la Commission supérieure des expositions et du Conseil supérieur des colonies.

M. Armand Fallières, président du Sénat, prononça le 30 janvier 1902 l'éloge funèbre de Louis Denormandie, retragant la vie de cet homme resté fidèle aux opinions que son patriotisme lui avait imposées, toujours ouvert à l'esprit de progrès et de liberté, ferme dans ses deseins, résolu au devoir :

« Denormandie n'était pas seulement un juriste consulte éminent, il était aussi un homme de tribune. Sa connaissance du droit, sa compétence dans les questions économiques et financières qu'il avait étudiées dans une des plus grandes charges de l'Etat, une hauteur de vue et une puissance d'analyse qui lui permettaient de passer sans effort des généralisations les plus lumineuses à la mise en valeur des plus petits détails, une rare facilité d'improvisation, tout ne concourrait-il pas à donner à sa parole claire, alerte, toujours élégante, un charme qui séduisait en enlevant les suffrages ? Que faut-il de plus pour toucher à l'éloquence ? »

DENTU (GEORGES, HENRY), né à Lisieux (Calvados) le 20 octobre 1861, mort à Vimoutiers (Orne) le 13 novembre 1950.

Sénateur de l'Orne de 1927 à 1944.

Georges Dentu, né d'une famille normande modeste, fils de Stanislas, Alexis Dentu et de Pauline Girard, sentit naître en lui, fort jeune, la vocation médicale. Bien que son existence familiale ne favorisât pas ce genre d'études, il parvint au doctorat en médecine. Il n'oublia pas

pour autant ses origines et se fit médecin de campagne.

Il se maria en 1887 et eut huit enfants, dont deux moururent en bas âge. Bien que de fortune modeste, il réussit à donner une solide instruction aux six autres, cinq filles et un garçon.

Mais son dévouement à ses semblables ne se limita pas à la cause médicale ; il comprit bientôt que ses compatriotes de l'Orne avaient besoin de ses services sur les plans municipal, départemental et national.

C'est ainsi qu'il suivit cette sorte de filière politique traditionnelle qui fut le sort de tant de parlementaires. Conseiller municipal de Vimoutiers, il fut maire de sa commune de 1908 à 1945. Conseiller général de l'Orne, il présida l'Assemblée départementale de 1931 à 1940.

Enfin, il fut élu le 9 janvier 1927 sénateur de l'Orne, au troisième tour de scrutin après avoir recueilli 342 voix sur 838 suffrages exprimés au premier tour, 417 sur 842 suffrages exprimés au deuxième tour et 458 voix sur 835 suffrages exprimés au troisième tour.

Au Palais du Luxembourg, il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine.

Il appartint successivement à plusieurs commissions ; mais son activité parlementaire se manifesta plus spécialement au sein de la Commission de l'hygiène, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociale, et de la Commission de l'enseignement. En 1933, il fut également membre de la Commission de comptabilité et de la Commission de l'administration générale, départementale et communale.

Au nom des Commissions de l'hygiène et de l'enseignement, il déposa et soutint de nombreux rapports : sur l'application aux ouvriers forestiers de certaines dispositions du Code des assurances sociales en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, sur le projet de loi rattachant au Ministère du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale divers services du Commissariat général de la République à Strasbourg (1930), sur divers textes relatifs à l'exercice de la médecine (1931, 1932, 1933, 1935) et de l'art dentaire (1935), sur la fixation des prix de journée dans les établissements hospitaliers (1932), sur la composition et les attributions de l'Office national et des Offices départementaux des Pupilles de la Nation (1933).

Georges Dentu fut réélu sénateur de l'Orne le 20 octobre 1935, au premier tour de scrutin, avec 640 voix sur 843 suffrages exprimés.

Le 16 janvier 1936, il fut élu secrétaire du Sénat. Il le demeura jusqu'en 1940.

Au cours de son deuxième mandat, il appartint aux Commissions de la comptabilité, de l'administration générale, départementale et communale, de l'enseignement et des finances.

C'est au nom de cette dernière Commission qu'il participa aux discussions budgétaires en qualité de rapporteur du budget de la Légion d'honneur et demanda que le contingent de décorations avec traitement fut fixé pour cinq ans à dater du 1^{er} décembre 1937, pour divers personnels des armées de terre et de mer.

Son activité parlementaire se déploya désormais surtout dans le cadre de la Commission des finances. C'est ainsi qu'il présenta des rapports sur un projet de loi tendant à autoriser l'achat de terrains à Mexico, Ottawa, Sofia et Rio de Janeiro (1937), sur l'ouverture de crédits pour l'exécution de travaux exceptionnels d'intérêt forestier sur les domaines de l'Etat, des départements et des communes (1938), sur le projet de création de nouveaux contingents de décorations (1939).

A la séance de l'Assemblée Nationale du 10 juillet 1940 à Vichy, Georges Dentu ne prit pas part au vote accordant des pouvoirs exceptionnels au maréchal Pétain.

Il se retira alors dans son département, où il reprit sa vie d'autan auprès de sa femme et de ses enfants, et ses administrés retrouveront en lui le dévoué médecin de campagne. Il conserva cependant une activité d'administrateur public comme membre du conseil départemental, poste auquel il fut nommé en 1943. Cette fonction d'ailleurs purement honorifique, fut le dernier acte de sa vie politique.

La fin de son existence fut empreinte de tristesse car il assista, impuissant, à la perte totale de la vue qui frappa son épouse. La fatalité devait d'ailleurs abréger ses jours puisqu'il fut victime d'un accident automobile sur la route de Canapville, à Meulles, le 5 novembre 1950 ; Georges Dentu succombait huit jours plus tard à ses blessures, à Vimoutiers (Orne). Il était âgé de 89 ans.

DEPASSE (LUCIEN, Hector), dit HECTOR-DEPASSE, né le 20 décembre 1842 à Armentières (Nord), mort le 16 septembre 1911 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Député de la Seine de 1906 à 1911.

Licencié ès-lettres, publiciste, Hector-Depasse collabore à de nombreux journaux parisiens et notamment au *Siècle*, au *Radical*, au *Rappel*, et devient rédacteur en chef de la *Gazette du Village*.

Candidat aux élections municipales, il est élu en 1881 dans le 6^e arrondissement de Paris par le quartier de Saint-Germain-des-Prés et ses électeurs lui maintiennent leur confiance en 1884 et 1887.

Au conseil municipal, où il est membre du groupe des Droits de Paris, il lutte contre les théories autonomistes. Il participe activement à la création des lycées de jeunes filles et est le promuo-

teur de la Commission de l'histoire de Paris pendant la Révolution française. Il écrit des articles pour la *République française* que dirige Léon Gambetta, *l'Echo de Paris*, les *Droits de l'Homme*, etc.

Le Parlement le tente et il se présente, mais sans succès, dans son département d'origine, le Nord, aux élections législatives de 1885 et 1889 sous l'étiquette républicaine.

Eloigné du conseil municipal de Paris en 1890, il est chef de Cabinet de Spuller, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 3 décembre 1893 au 30 mai 1894, ayant d'essuyer un nouvel échec aux élections générales de 1902.

Sa persévérance est récompensée lorsque, au renouvellement des 6 et 20 mai 1906, il pose sa candidature à la députation dans la cinquième circonscription de Saint-Denis. Sans doute, au premier tour de scrutin, le député sortant, Guyot de Villeneuve, est-il nettement en tête avec 7.685 suffrages contre 4.583. Mais au second tour, Hector-Depasse le bat avec 8.206 voix contre 7.365, sur 15.717 votants.

Il est réélu le 8 mai 1910, également au second tour, par 7.890 voix contre 6.362 à M. Prache, député sortant du 6^e arrondissement de Paris, sur 15.030 votants, après s'être trouvé au premier tour, le 24 avril, en deuxième position avec 5.754 voix contre 6.962 à M. Lagneau.

A la Chambre des Députés, Hector-Depasse s'inscrit au groupe des républicains radicaux-socialistes.

Sous la neuvième législature (1906-1910) il fait partie notamment de la Commission de l'administration générale, de la Commission du règlement de la Chambre, de la Commission des travaux publics, des chemins de fer et de la locomotion aérienne.

Il multiplie les propositions de loi, s'intéresse particulièrement au régime électoral des députés pour lesquels il demande le rétablissement du scrutin de liste, mais aussi aux P.T.T., aux terrains des fortifications déclassées de Paris, au repos hebdomadaire. Il réclame la suppression de la publicité pour les exécutions capitales, envisage une exposition de la locomotion aérienne, se préoccupe des problèmes du logement.

Il prend part à la discussion des budgets de 1908, 1909 et 1910. Il intervient notamment dans les débats sur la réglementation du travail, l'impôt sur le revenu, le tarif général des douanes.

Sous la dixième législature, en 1910, Hector-Depasse est nommé membre de la Commission des affaires extérieures des protectorats et des colonies et de la Commission des comptes définitifs. Il dépose des propositions de loi sur le louage d'appartements et la création de Commissions municipales des logements.

Son activité à la Chambre est brutalement interrompue par la mort qui le frappe le 16 septembre 1911, à l'âge de 59 ans. Son décès ayant eu lieu pendant

l'intersession, l'éloge funèbre d'usage n'a pas été prononcé.

Hector-Depasse, qui collaborait à la collection des célébrités contemporaines, a publié de nombreux ouvrages. On cite de lui : *Le cléricalisme, sa définition, ses principes, ses dangers, ses remèdes* (1877), *Carnot* (1880), *Paris, son maire et sa police* (1881), *Challemel Lacour* (1883), *de Freycinet* (1883), *Henri Martin* (1883), *Léon Gambetta* (1883), *Paul Bert* (1883), *Ranc* (1883), *Spuller* (1883), *Suppression du cumul législatif* (1889), *Des transformations sociales* (1894), *Du travail et de ses conditions* (1895).

DEPEYRE (OCTAVE, VICTOR), né à Cahors (Lot) le 15 octobre 1825, mort à Paris le 29 septembre 1891.

Représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Sénateur du Lot de 1876 à 1879.

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 26 novembre 1873 au 22 mai 1874.

(Voir première partie de la biographie dans Rouet et Coutry, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 341).

Octave Depeyre quitta la vie parlementaire à l'expiration de son mandat, mais n'abandonna pas pour autant la vie politique. En effet, en 1887, à la mort de M. P. Dalloz, il prit la direction politique du *Moniteur universel*.

Il continua, par ailleurs, à exercer les fonctions d'administrateur de l'Université catholique de Paris qui lui avaient été confiées en 1877, au départ du comte de Germigny, démissionnaire à la suite de sa condamnation.

Il mourut à Paris, le 29 septembre 1891, à l'âge de 66 ans.

DÉPIERRE (JOSEPH, MARIUS), né à Lagresle (Loire) le 15 mars 1888, mort à Bourg-de-Thizy (Rhône) le 27 mars 1961.

Sénateur du Rhône de 1935 à 1944.

Fils de Jean-Pierre Dépierre et de Jeanne Lagresle, Joseph Dépierre fut très vite attiré — ce qui était normal pour un habitant de la région lyonnaise — par le métier de tisseur.

Il se maria en 1914 avec Thérèse Lacroix dont il eut un fils qui devint instituteur.

Membre du Parti socialiste S.F.I.O., il fut maire de Bourg-de-Thizy et conseiller général du Rhône dans les années qui précédèrent la guerre.

Il fut élu sénateur du Rhône le 20 octobre 1935, au troisième tour de scrutin. Au premier tour, il recueillit 127 voix sur 820 suffrages exprimés et se trouva

en douzième position ; au deuxième tour il obtint 328 voix sur 819, ce qui le plaça en neuvième position ; au troisième tour, avec 411 voix sur 825 suffrages exprimés, il fut élu en cinquième position.

Il fut admis sénateur lors de la séance du 15 janvier 1936. Il adhéra au groupe socialiste. Il appartint d'abord à la Commission de l'enseignement (1936), puis à la Commission des douanes (1937) et surtout à la Commission de l'armée (de 1937 à 1940).

Il eut l'occasion de présenter et de soutenir un rapport sur la proposition de loi tendant à transformer l'école pratique de commerce et d'industrie de jeunes filles de La Martinière de Lyon en école nationale professionnelle.

Il se préoccupa également du sort des anciens combattants.

A Vichy, lors de la réunion de l'Assemblée Nationale du 10 juillet 1940, il fut un des « quatre-vingts » qui refusèrent la délégation de pouvoirs exceptionnels au Maréchal Pétain.

Dès lors, il abandonna la vie politique pour se consacrer à ses activités privées.

Il mourut à Bourg-de-Thizy (Rhône) le 27 mars 1961, à l'âge de 79 ans.

DEPREUX (Théophile), né à Nœppé (Nord) le 7 mars 1826, mort à Viesly (Nord) le 28 mai 1912.

Sénateur du Nord de 1895 à 1906.

Issu d'une famille d'agriculteurs aisés, Théophile Depreux fit ses études secondaires à Douai, puis son droit à Paris. Avocat au barreau de Cambrai, il y exerça durant quinze ans.

En décembre 1869, il fonda le journal *Le Libéral de Cambrai*, destiné à préparer et à soutenir la candidature de M. Gorne qui venait d'échouer, en mai, dans la huitième circonscription du Nord contre M. Seydoux. Ce fut un journal d'opposition sous l'Empire, républicain après le 4 septembre, comme l'indiqua alors son sous-titre : *Journal républicain de l'arrondissement de Cambrai*.

Théophile Depreux fut président du Comité républicain de Cambrai pendant vingt-huit ans, maire de Viesly de 1878 à 1884, conseiller municipal de Cambrai du 4 mai 1884 au 6 mai 1888. Il était membre de plusieurs Commissions agricoles, administrateur et vice-président des Verreries de Fresnes, administrateur de diverses suceries.

Il fut élu sénateur du Nord le 23 juin 1895, à une élection partielle au premier tour de scrutin, par 1.429 voix contre 842 à M. Lainé sur 2.379 votants (élection destinée à pourvoir au remplacement de M. Charles Merlin, décédé). Il fut réélu le 3 janvier 1897, au premier tour, par 1.394 voix contre 780 à M. Delhou, sur 2.387 votants.

Il intervint très rarement en séance publique et présida, en janvier 1904, la Commission chargée de rapporter la proposition de loi relative au placement des employés et ouvriers des deux sexes et de toutes professions. Il appartenait au groupe de la gauche républicaine.

Il ne se représenta pas au renouvellement du 7 janvier 1906 et se retira à Viesly, où il mourut le 28 mai 1912, à l'âge de 86 ans.

DEPREZ (André, Louis), né le 23 juin 1839 à Harnes (Pas-de-Calais), mort à Paris le 15 mars 1900.

Député du Pas-de-Calais de 1881 à 1885 et de 1889 à 1891.

Sénateur du Pas-de-Calais de 1891 à 1900.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGSY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 366) (Orthographe Desprez.)

Elu maire de Harnes en 1889, André, Louis Deprez fut vice-président du Conseil général, président de la Chambre de commerce de Béthune et président de la délégation cantonale de Lens.

Aux élections générales législatives de 1889, après le rétablissement du scrutin uninominal, il se représenta dans son ancienne circonscription de Béthune et il fut réélu, au premier tour de scrutin, par 10.663 voix contre 5.474 à M. de Clercq sur 16.312 votants ; au renouvellement triennal du Sénat du 4 janvier 1891, il fut élu au premier tour, par 1.266 voix sur 1.762 votants ; il fut réélu sénateur du Pas-de-Calais aux élections du 28 janvier 1900, avec 1.102 voix sur 1.786 suffrages exprimés.

Membre de diverses Commissions à la Chambre des Députés, il s'occupa spécialement des questions agricoles et des questions ouvrières. Il prit une part active aux discussions concernant les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (1890) et aux discussions sur le régime des sucrens (1891).

Au Sénat, en 1891, il intervint sur le régime des sucrens, sur les syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers ; il interrogea le Ministre des Affaires étrangères sur les retraites des ouvriers mineurs (1893) ; il intervint sur le projet de loi portant réforme des boissons (1896) et sur la proposition de loi relative aux délégués à la sécurité sociale des ouvriers mineurs (1897).

André Deprez demandait une protection plus efficace des intérêts de l'agriculture et de l'industrie. Il se prononçait contre le renouvellement des traités de commerce. Il ne repoussait pas le principe de la révision de la Constitution, mais il la subordonnait à la consolidation et au progrès de la République.

André, Louis Deprez était républicain progressiste radical. Il mourut en cours

de mandat de sénateur, dans le Cabinet même de M. Ernest Monis, Garde des Sceaux, avec lequel il était en conférence, et c'est à la Chancellerie qu'il rendit le dernier soupir, le 15 mars 1900. Il était âgé de 61 ans.

A la tribune du Sénat, le président Fallières prononça son éloge funèbre le 15 mars 1900 et s'exprima en ces termes : « A la Chambre, M. Deprez a livré des combats heureux en faveur de l'industrie sucrière. Cette industrie n'oubliera pas, dans sa reconnaissance, qu'il fut de ceux qui l'ont le plus utilement servie. Dans une lutte mémorable, il déploya autant d'habileté que de conscience pour amener le Parlement, sollicité par de si respectables intérêts, à faire œuvre de prévoyante sagesse en protégeant notre grande industrie de la région du Nord contre la concurrence étrangère et en permettant ainsi de ne pas voir réduites à la misère des populations laborieuses et dévouées qui, à toutes les époques de notre histoire, ont donné tant de preuves éclatantes de leur attachement à la patrie. M. Deprez parlait en expert la langue des affaires. Sa parole en avait le nerf et la simplicité. Il dédaignait les fins ornements de la rhétorique. Il savait animer les discussions les plus arides et, aux séductions du sentiment, il opposait, à propos, l'irrésistible éloquence des chiffres... Au Sénat, on a pu particulièrement apprécier ce qu'il y avait en lui de connaissances pratiques et d'élans généreux dans la Commission qui a eu à s'occuper du travail des enfants, des fils de mineurs, et des femmes, dans les établissements industriels. C'était un républicain résolu, éclairé, incapable de faiblesse ou de transaction en face du devoir. »

DEPROGE (Louis, Joseph, Ernest), né le 5 août 1850 à Fort-de-France (Martinique), mort le 19 décembre 1921 à Sanyie (Seine-Maritime).

Député de la Martinique de 1882 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COIGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 342.)

Réélu le 6 octobre 1889, au deuxième tour de scrutin, par 2.643 voix sans concurrent sur 3.445 votants, Louis Deproge est nommé membre de diverses Commissions.

Il prend part aux discussions sur l'organisation municipale de la Guyane, le tarif des douanes applicable aux produits importés des colonies, l'organisation de l'armée coloniale. Il intervient dans le débat sur le budget des Colonies pour 1893 et dépose une proposition de loi tendant à la création d'un ministère des colonies.

Aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1898, Louis Deproge est

a nouveau réélu, au deuxième tour de scrutin, par 3.052 voix contre 2.061 à M. Duquesnay, docteur en médecine, sur 5.152 votants.

Il est nommé membre de diverses Commissions et notamment de la Commission chargée de l'examen des projets de loi relatifs aux colonies.

Il prend part à la discussion d'une proposition de résolution invitant le Gouvernement à appliquer à la Réunion la loi de 1889 sur le recrutement de l'arrière et demande que tous les Français d'outre-mer paient « l'impôt le plus sacré », « l'impôt du sang ». Lors de l'examen du projet de loi déclarant Madagascar colonie française, il fait un vibrant plaidoyer en faveur de l'abolition de l'esclavage. Il intervient dans la discussion du budget des Colonies pour 1897 et pour 1898.

Il est inscrit à la gauche radicale avec laquelle il vote presque toujours.

Mais aux élections des 8 et 22 mai 1898, Louis Deproge est battu par M. Duquesnay et n'obtient que 5.158 voix au second tour de scrutin contre 6.497 à son adversaire, sur 11.665 votants.

Cet échec, s'ajoutant à un mauvais état de santé, conduit Louis Deproge à se retirer de la politique.

Après avoir été affecté à la Réunion, il est nommé percepteur à Sanyie, près du Havre. Il y meurt le 19 décembre 1921, à l'âge de 71 ans, après vingt-cinq ans de service.

Sa dépouille mortelle est inhumée au cimetière du Père-Lachaise, dans la tombe des Fabien.

DERANGÈRE (Pierre, Joseph, Eugène), né le 27 janvier 1863 à Villepouuron (Nièvre), mort le 21 février 1930 à Villepouuron.

Député de la Nièvre de 1914 à 1919.

Négociant en vins à Villepouuron, Pierre Derangère s'intéresse à la vie publique, puisqu'il est déjà maire de cette petite ville et conseiller général de la Nièvre.

Il se présente donc aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, dans la circonscription de Château-Chinon, comme membre du groupe du Parti Républicain radical et radical-socialiste. Il est élu au deuxième tour de scrutin, en remplacement de M. Pierre Houzey, par 7.438 voix contre 6.382 à M. Imbart de la Tour, sur 14.177 votants.

Dans sa profession de foi, il déclare « avoir toujours été, être et vouloir rester radical-socialiste et vouloir faire triompher le programme du Parti radical et radical-socialiste sur lequel sont inscrites les légitimes espérances de la démocratie et toutes les justes revendications des travailleurs des villes et

des campagnes », programme qui se résume ainsi :

— défense nationale : le retour aussitôt que possible à la loi de deux ans,

— justice fiscale : l'impôt progressif sur le revenu et l'impôt sur l'enrichissement, avec suppression des quatre vieilles,

— laïcité : obligation scolaire avec sanctions, défense de l'école laïque,

— lois sociales : extension de l'assurance contre les accidents du travail aux ouvriers de l'industrie et aux ouvriers agricoles et assurance contre l'invalidez et le chômage.

Pierre Derangère fit partie de la Commission des pensions civiles et militaires. Il présenta un rapport, au nom du premier bureau, sur l'élection de M. Brainbant dans l'arrondissement de Rethel (Ardennes).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste, et se retira dans son pays natal de Villepouçou (Nièvre) où il mourut le 21 février 1930 à l'âge de 67 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DEREUSE (EUGÈNE, HENRI), né le 13 mai 1872 à Lille (Nord), mort le 8 février 1953 à Lomme (Nord).

Député du Nord de 1936 à 1942.

Fils d'un fileur de coton, Eugène Dereuse était cafetier à Lomme (Nord). Il fut élu conseiller municipal de Lomme en 1900, fut battu en 1904, mais réélu en 1919, date à laquelle il devint maire. Il fut conseiller d'arrondissement pour le canton d'Haubourdin de 1913 à 1919 et de 1925 à 1934. Il fut candidat au conseil général dans le même canton en 1922 et en 1928 et il fut élu conseiller général d'Haubourdin en 1934.

Il se présenta aux élections générales législatives dans la cinquième circonscription de Lille en 1928 et en 1932, mais fut battu chaque fois par M. G. des Notours.

Candidat socialiste S.F.I.O., il fut enfin élu le 3 mai 1936, par 11.070 voix, contre 9.296 à M. Brasme, au deuxième tour de scrutin, sur 20.590 votants, alors qu'au premier tour, le 26 avril, il avait obtenu 7.306 voix contre 8.284 à Brasme.

Son élection fut validée le 3 juin 1936.

Eugène Dereuse était membre de la Commission administrative du Parti socialiste.

Il fut nommé membre de la Commission du travail mais n'eut pas l'occasion de prendre la parole en séance publique. Il était néanmoins considéré comme un militant influent.

Il vota à Vichy, le 10 juillet 1940, les pouvoirs constitutifs au Maréchal Pétain, ainsi que la majorité de ses collègues.

Il rentra alors dans la vie civile, à Lomme, où il mourut, le 8 février 1953, à l'âge de 81 ans.

DÉRIBÉRÉ - DESGARDÉS (PAUL, MARIE, STANISLAS), né à Saint-Gaultier (Indre) le 28 octobre 1848, mort à Tours le 24 août 1924.

Député de la Mayenne de 1898 à 1906.

Après des études classiques au petit séminaire de sa ville natale, puis au collège Saint-Joseph de Poitiers, Paul Déribéré-Desgardes — dont un ancêtre, Pierre Déribéré-Desgardes, a appartenu à la première municipalité instituée à Saint-Gaultier le 24 janvier 1790 — s'inscrit à la Faculté de droit de Poitiers, puis à celle de Paris. Il obtient sa licence en 1868. Inscrit comme avocat à la Cour d'appel de Paris, il sera pendant deux ans élève dans une étude d'avocé. Il passe ensuite le concours de la magistrature et obtient un premier poste de juge à Guéret.

Engagé volontaire en 1870, il est incorporé dans les mobiles de l'Indre et fait la campagne avec le grade de lieutenant.

Après la paix, il est attaché au Parquet du Procureur de la République de la Seine, poste qu'il occupe de 1872 à 1874, époque à laquelle il est nommé juge suppléant à Beauvais. Il est ensuite nommé substitut à Loudun (1877), à Guéret (1878), Procureur de la République à Château-Gontier (1880), puis à Mayenne (1882) et à Laval (1882-1898).

En 1898, les comités républicains de l'arrondissement de Laval présentent sa candidature à la députation, à la faveur d'une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Chaulin-Servinière, député de la deuxième circonscription de Mayenne, mort accidentellement en chemin de fer.

Il est élu le 18 septembre 1898, par 9.457 voix contre 7.084 à M. Leblanc, monarchiste, sur 16.710 votants, et il s'inscrit au groupe progressiste de la Chambre.

Au cours de ce premier mandat, il sera membre des Commissions suivantes : Commission chargée de l'examen d'un projet de loi portant aggravation de la peine des travaux forcés à perpétuité, au cas où elle est substituée à la peine de mort, soit par suite de l'admission des circonstances atténuantes par le jury, soit par l'effet de la commutation de peine (1899) ; Commission d'hygiène publique (1900) ; Commission chargée de l'examen d'une proposition de loi relative aux mauvais traitements exercés envers les animaux (1900) ; Commission chargée de l'examen d'un projet de loi sur l'extinction de certaines actions pénales (1900) ; Commission des pétitions (1901).

Le 6 décembre 1900, il prend pour la première fois la parole à la Chambre, en tant que rapporteur de la Commis-

sion chargée d'examiner un projet du Gouvernement portant extinction de certaines actions pénales. A ce titre, il demande à la Chambre d'inviter le Gouvernement à proposer une amnistie générale qui, selon lui, doit s'étendre non seulement aux crimes et aux délits politiques, mais aussi à des délits de droit commun qui, s'ils ne sont pas la conséquence du procès Dreyfus, en ont cependant tous, ou pour la plupart, subi le contrecoup et ressenti l'influence, et par conséquent aux condamnés de la Haute Cour.

Le 4 mars 1901, il participe à la discussion des projets de résolution concernant la déchéance de MM. Déroulède et Marcel Habert. Demeurant convaincu de la nécessité de l'amnistie générale qu'il a réclamée le 6 décembre précédent, il estime cependant, en présence du texte impératif de la loi, devoir voter la déchéance qui est demandée et qui sera prononcée.

Le 21 mars 1902, il intervient dans la discussion d'une proposition de loi relative à l'amnistie en faveur des condamnés de la Haute Cour. Déclarant que le texte proposé a pour but, non pas une mesure de clémence et de pacification mais une manifestation politique, il s'abstient dans le vote.

Il se représente aux élections générales du 27 avril 1902, toujours dans la deuxième circonscription de la Mayenne. Il est élu au premier tour de scrutin, par 10.658 voix contre 25 à M. Delprat, sur 14.068 votants.

Pendant ce second mandat et toujours inscrit au groupe progressiste de la Chambre, il sera nommé : membre de la Commission d'enquête concernant l'affaire Humbert (1903) ; membre de la Commission d'enquête sur la tentative de corruption faite auprès du président du Conseil (1904) ; membre de la Commission de réforme judiciaire (1905) ; président du premier bureau (1905), puis président du 1^{er} bureau (1905).

Le 29 décembre 1903, il est entendu dans la discussion d'une proposition d'amnistie pour faits de grève, assortie d'une disposition additionnelle tendant à l'extension de la mesure d'amnistie aux condamnations prononcées par la Haute Cour en 1900 et 1901. Devant le refus du Gouvernement, M. Dérribéré-Desgardes maintient la position qu'il a déjà adoptée lors de son premier mandat. Estimant que l'amnistie est essentiellement une mesure d'ordre gouvernemental, il s'abstient dans le vote sur la disposition additionnelle proposée.

Le 29 janvier 1904, il dépose un projet de résolution visant l'intervention de certaines influences dans le fonctionnement de la justice.

Le 2 février, il prend part à la discussion d'un projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1903, au titre du Ministère de la Justice. Il dépose et fait adopter un amendement tendant à une réduction indicative de mille francs au sujet de la création par

le Ministre de postes de magistrats à la Cour d'appel de Paris.

Le 14 juin de la même année, il prend la parole sur un projet de résolution et une proposition de loi relatifs à une Commission d'enquête.

Le 12 avril 1906, au nom de la Commission de réforme judiciaire, il présente un rapport sur la proposition de loi de M. Lemire, tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage.

Il subit un échec aux élections générales du 6 mai 1906 où il n'obtient au premier tour de scrutin que 7.077 voix contre 9.699 à M. Leblaïnc, sur 16.986 votants.

Il reprend sa place dans la magistrature. Nommé président de Chambre, puis juge au tribunal de la Seine, il est maintenu temporairement en fonctions par décret du 29 octobre 1918.

Après sa retraite et jusqu'à sa mort, à Tours (Indre-et-Loire), le 24 août 1924, à l'âge de 76 ans, il sera président du Tribunal des dommages de guerre à l'Hôtel de Ville.

M. Dérribéré-Desgardes a été promu Officier d'Académie en 1898.

DEROGNAT (LAURENT, JULES, JEAN), né le 15 février 1863 à Saint-Triviers-de-Courtes (Ain), mort le 7 avril 1931 à Bourg (Ain).

Député de l'Ain de 1914 à 1979.

Après avoir terminé ses études de droit et passé sa licence, Laurent Dérognat entra dans la carrière préfectorale comme conseiller de préfecture à Rodez, puis à Bourg.

S'intéressant à la politique, il donne sa démission de l'administration pour se faire élire conseiller général du canton de Saint-Triviers-de-Courtes (Ain). Il devint ensuite maire de cette ville et le resta jusqu'en 1919, exerçant en même temps la profession d'avocat.

Il se présente aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, dans la deuxième circonscription de Bourg, comme membre de la gauche républicaine, et il est élu, au deuxième tour de scrutin, par 7.511 voix contre 6.121 à M. Bozonet, député sortant, sur 13.776 votants.

Dans sa profession de foi, il se déclare « passionnément attaché à la cause de la Révolution et de la République, accordant le respect à toutes les convictions et portant au cœur l'amour du peuple, des pauvres et de ceux qui souffrent ».

Il demande de sévères économies dans les finances, la diminution du nombre des députés et sénateurs, la suppression de tous les fonctionnaires inutiles, la diminution notable des gros traitements.

Il déclare s'opposer, de tous ses efforts, au nom de la liberté, au monopole de l'enseignement par l'Etat et demande le vote d'une nouvelle loi militaire destinée à revenir à la loi de deux ans et la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement.

Laurent Derognat fit partie de la Commission des comptes définitifs et économies. Il déposa diverses propositions de loi et propositions de résolution concernant la mobilisation des soutiens de famille et des cultivateurs pères de cinq enfants.

Il interpella le Gouvernement au sujet de la mobilisation des agriculteurs pères de famille nombreuse, déposant un ordre du jour motivé. Il prit part à la discussion d'une proposition de loi relative à la réforme de la loi électorale.

Laurent Derognat se représenta aux élections législatives du 16 novembre 1919, du 11 mai 1924 et du 22 avril 1928, mais ne fut pas réélu.

Il mourut à Bourg, le 7 avril 1931, à l'âge de 66 ans.

DÉROULÈDE (PAUL-MARIE-JOSEPH), né à Paris le 2 septembre 1846, mort au Mont-Boron (Alpes-Maritimes) le 30 janvier 1914.

Député de la Charente de 1889 à 1893 et de 1898 à 1899.

Paul Déroulède, né à Paris, place Saint-Germain-l'Auxerrois, descend en ligne directe du romancier Pigault-Lebrun. Fils d'un avoué à la Cour d'appel de Paris, il est par sa mère, neveu de l'illustre auteur dramatique Emile Augier. Cet atavisme explique peut-être le double caractère de Paul Déroulède : poète et soldat.

Après des études aux lycées Louis-le-Grand et Bonaparte — ce dernier deviendra plus tard le lycée Condorcet — puis au lycée de Versailles, il s'inscrit à la Faculté de droit de Paris et obtient sa licence. Mais les lettres ont pour lui plus d'attrait que la procédure et on le voit plus souvent à la Comédie française qu'à la Faculté de droit. Avocat amateur, la gloire du poète le tente plus que les triomphes du Palais.

En 1868, sous le pseudonyme de « Jean Rebel », il envoie des vers à la *Revue nationale*. Voyageant beaucoup, il visite l'Europe et l'Egypte. En 1869, il assiste à l'inauguration du canal de Suez. De retour en France, il fait recevoir au Théâtre français et jouer, le 9 juin 1869, une pièce en vers en un acte, *Juan Strenner*.

En 1870, engagé comme volontaire dans les zouaves dès la déclaration de guerre, il est blessé d'une balle qui s'amortit sur un volume des *Poésies* d'Alfred de Musset. Fait prisonnier en

portant secours à son frère, André Déroulède, à la bataille de Sedan, il fut interné en Silésie d'où il s'évada. Paul Déroulède reprend du service dans les armées de la Loire et de l'Est. A la tête d'une compagnie de tirailleurs algériens, il occupe Montbéliard, fait pour lequel il est cité à l'ordre du jour de l'armée et décoré. Il est fait Chevalier de la Légion d'honneur le 2 février 1871.

Plus tard, il participe à la répression de la Commune. Il a le bras fracassé en enlevant une barricade. Alors qu'il vient d'être promu lieutenant, il doit quitter le service militaire à la suite d'un accident de cheval qui lui a brisé la jambe.

Paul Déroulède, dont le nom est déjà connu dans les milieux littéraires, continue à écrire poésies et drames.

En 1872, il publie un volume de vers, les *Chants du soldat*, dont le succès est retentissant et qui est couronné par l'Académie française. En 1875, il publie les *Nouveaux chants du soldat*. En 1877, un drame en cinq actes et en vers, *l'Hetman*, obtient près de cent représentations à l'Odéon. En 1878, il écrit *Pro Patria*. En 1880, il présente au Théâtre Français un drame biblique *La Moabite*, qui, après avoir été reçu n'est pas joué en raison d'une interdiction de la censure. La même année, il écrit un hymne patriotique, *Vive la France*, dont Charles Gounod compose la musique. En 1881, il publie les *Marches et sonneries* qui sont une suite aux *Chants du soldat*.

Tout en déclarant qu'il veut se consacrer exclusivement au culte de l'idée de revanche, Paul Déroulède manifeste une vive sympathie, sinon pour la politique, du moins pour la personnalité de Gambetta, à la mémoire duquel il consacrera, lors de sa mort, des strophes émues.

En janvier 1882, retiré dans sa propriété de famille de Langely, commune de Gurat (Charente), il écrit un drame, *Pierre-le-Grand*. C'est alors qu'il apprend par l'Officiel sa nomination de membre d'une Commission d'éducation militaire qui vient d'être instituée au Ministère de l'Instruction publique. Son ardeur au sein de la Commission se heurte à la prudence de Jules Ferry. Il fait claquer la porte et donne sa démission.

Quelques jours plus tard, il reçoit la visite de M. Félix Faure, qui deviendra Président de la République, et de M. Turquet, futur sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. Ceux-ci l'invitent à prendre la tête d'un mouvement patriotique. C'est de cette entrevue que naît l'idée de la Ligue des patriotes dont il sera le créateur, avec Henri Merlin et quelques autres Français. Le 18 mai, il prend la parole au cours d'une fête organisée au gymnase Heiser. La Ligue des patriotes et sa devise, « Qui vive ? France ! Quand même ! » sont acclamées.

mées ; les feuilles d'adhésion se couvrent de signatures.

La ligue des patriotes, à laquelle Déroulède consacre dès lors son activité et sa fortune, fait appel au dévouement patriotique de tous les citoyens, sans distinction d'opinion ou de parti. C'est le début du nationalisme. En somme, ce mouvement — qui a bien-tôt des ramifications dans toutes les villes de France — se propose de réaliser par l'initiative privée ce que le Gouvernement ne peut pas ou ne veut pas faire. Ainsi celui-ci peut-il voir dans la Ligue un auxiliaire parfois utile, mais aussi parfois gênant.

Comme ambassadeur de sa Ligue et apôtre de la revanche, Paul Déroulède parcourt la Grèce, la Turquie, la Russie où il examine avec Tolstoi, Katkoff et les principaux hommes politiques, la possibilité d'une alliance franco-russe. En France, il préside des banquets, des concours de tir, de gymnastique, fait des conférences d'un patriotism exalté. Dans toutes les cérémonies, on le voit vêtu d'une immense redingote verte qui contribue à l'originalité de sa personne.

Pour voies de fait sur M. Mayer, directeur de *La Lanterne*, qui l'accuse de vouloir faire de la Ligue des patriotes une entreprise électorale, il fait l'objet d'un procès retentissant, qui le condamne à 25 francs d'amende.

De son activité littéraire pendant cette période, il faut retenir *L'éducation militaire*, brochure publiée en 1882 ; *Le Livre de la Ligue des Patriotes* (1882-1887) ; *La défense nationale* (1883) ; *M. le Uhlans et les trois couleurs*, contes (1884).

La Ligue des patriotes change tout à fait de caractère après l'avènement au Ministère de la Guerre du général Boulanger, le 11 décembre 1884.

Paul Déroulède tente d'entrer dans la politique en se présentant aux élections législatives complémentaires de Paris, le 13 décembre 1885, comme « candidat de la revanche ». Sur 378.000 votants, il obtient 104.000 suffrages au scrutin de liste. Il n'est pas élu.

La même année, il fonde le journal *Le drapeau* organe hebdomadaire de la Ligue.

Déroulède est l'un des tout premiers et des plus ardents lieutenants du général Boulanger et il engage peu à peu dans son parti la Ligue des patriotes dont il vient d'être nommé président, après la démission du comte Féry d'Esclands, en 1887, et qui devient entre ses mains habiles un instrument puissant d'agitation politique et électorale. Il se montre préoccupé d'exciter à l'étranger l'agitation contre les ennemis de la France.

Paul Déroulède est l'organisateur avéré ou occulte des manifestations de la gare de Lyon, de la revue du 14 juillet 1887, et le contrôleur général des scrutins plébiscitaires. Il se signale

dans les réunions publiques par la véhémence de ses attaques contre les scandales financiers produits dans l'entourage de l'Elysée. La retraite du chef de l'Etat devenant imminente, il organise des manifestations destinées à faire pression sur le Parlement, à la veille de la nouvelle élection présidentielle ; il va même jusqu'à menacer le Gouvernement d'une descente de cinquante mille hommes dans le cas où le candidat le plus en vue, Jules Ferry, serait élu Président de la République. La crainte de l'avènement de cet adversaire du général Boulanger le conduit à faire, le 30 novembre, une démarche auprès du président Grévy, si attaqué jusque là, pour le supplier, au nom des intérêts d'une entente franco-russe, de rester à son poste.

Il subit un nouvel échec à l'élection législative partielle du 17 juin 1888. Au premier tour, il obtient 20.966 voix contre 55.390 partagées entre le candidat bonapartiste et le candidat républicain. Cette fois, c'est sous l'étiquette boulangiste qu'il s'est présenté dans la Charente d'où sa famille est originaire. Maintenu au scrutin de ballottage, il n'obtient que 10.891 voix.

C'est lors de la fameuse élection partielle de la Seine, le 27 janvier 1889, que l'action de la Ligue des patriotes se fait surtout sentir et émeut le Gouvernement qui en décide la dissolution. A la suite d'une perquisition dans les bureaux de la Ligue, le 1^{er} mars 1889, Déroulède se voit infliger une amende de 100 francs.

Il reste l'un des plus fidèles défenseurs du général Boulanger qui, condamné par la Haute Cour, s'est retiré à l'étranger.

Le 22 septembre 1889, il se présente aux élections générales législatives, dans la deuxième circonscription d'Angoulême, en déclarant : « L'important, aujourd'hui, est de fermer l'entrée de la Chambre à tous les hommes, quels qu'ils soient, qui osent encore se réclamer de l'opportunisme et du parlementarisme et qui combattent contre la volonté nationale pour le maintien de cet état de choses ruineux et tyrannique qui s'appelle la république parlementaire. »

Il est élu au premier tour de scrutin, par 10.475 voix contre 3.893 à M. Donzole, candidat républicain, et 639 voix à M. Navarre, socialiste, sur 15.227 votants.

Hardi, passionné, violent, Paul Déroulède prend place au premier rang du groupe boulangiste plus bruyant que nombreux. Son éloquence et son tempérament lui donneront un des premiers rôles dans l'opposition. Il interviendra fréquemment, interrompra plus souvent encore, ce qui lui vaudra de nombreux rappels à l'ordre par le président de la Chambre, M. Floquet. Ses bruyantes interpellations soulèveront des scènes orageuses.

Dès le 20 janvier 1890, au cours d'une séance des plus tumultueuses à la Chambre, à l'occasion de la discussion d'une interpellation sur l'annulation des crédits votés par le Conseil municipal de Paris en faveur des grévistes de Cours (Rhône) et du Nord, avec deux de ses collègues, MM. Millevoye et Laguerre, il tente d'empêcher de parler M. Joffrin, député de Paris, proclamé dans le XVIII^e arrondissement aux lieu et place du général Boulanger déclaré inéligible. La censure avec exclusion temporaire est prononcée contre Paul Déroulède et ses deux collègues. Sur leur refus de quitter la salle des séances, tous les trois sont expulsés *manu militari*.

Un mois plus tard, le 25 février 1890, Paul Déroulède prend part à la discussion d'un projet de résolution portant modification de l'article 125 du règlement de la Chambre, lequel a trait, précisément, à la censure avec l'exclusion temporaire appliquée aux députés.

Le 3 mars 1890, il est nommé membre de la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi relative à la régularisation de l'indemnité auquelle des conseillers municipaux de Paris.

Le 29 mars, pour avoir « donné le signal d'une scène tumultueuse », il se voit à nouveau infliger la censure.

Le 20 octobre de la même année, le Gouvernement est interpellé par M. Goussot sur les mesures qu'il compte prendre contre les menées boulangistes. Paul Déroulède prend à partie M. Joseph Reinach qu'il qualifie de « domestique de tous les pouvoirs », ce qui lui vaut une nouvelle application de la censure et, le lendemain, une rencontre sur le pré avec M. Reinach.

Le 4 novembre, il demande au Ministre des Affaires étrangères si la République française a des vues de conquête sur la Tripolitaine.

Le 13 novembre, un nouveau duel l'oppose à l'un de ses principaux frères d'armes de la campagne boulangiste, M. Laguerre, moins fidèle que lui à la cause du général.

Le 22 novembre, à l'occasion de la discussion du budget, il dépose un ordre du jour tendant à réservier un tiers des bourses nationales aux élèves les plus méritants des écoles primaires, munis de leur certificat d'études.

Le 5 décembre, il dépose une proposition de loi tendant à empêcher que les députés puissent voter pour leurs collègues absents.

Le 29 janvier 1891, avec Maurice Barrès, s'opposant à la suspension des représentations de *Thermidor* à la Comédie Française, il dépose un ordre du jour qui n'est pas adopté.

Le 5 février, il prend part à la discussion d'un projet de loi relatif au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Le 19 février, avec plusieurs de ses collègues, il dépose un ordre du jour motivé tendant à la suppression du Conseil supérieur du Travail nommé par décret ministériel et invite le Gouvernement à présenter un projet de réorganisation ayant pour base la représentation prépondérante des travailleurs nommés par voie d'élection.

Peu de temps après, il prend part à la discussion d'un projet et de propositions de loi relatifs à l'exercice de la médecine.

Le 28 juin 1891, à la suite d'une interpellation de M. Lasserre sur le retard apporté par le Gouvernement dans les poursuites exercées contre les personnes impliquées dans l'affaire dite de la mélinite, il se pose en défenseur de l'armée — il en aura d'ailleurs plusieurs fois l'occasion au cours de sa vie parlementaire — comme il soutient, le 10 juillet, la cause des condamnés pour faits de grève, pour débits de presse, de parole, de réunion, d'association, et pour tous les crimes ou délits politiques pour lesquels une amnistie générale est demandée.

Le 17 juillet, il prend part à la discussion sur l'ajournement d'une interpellation relative aux mesures que le Gouvernement compte prendre pour assurer la liberté commerciale à nos frontières.

Le 29 octobre de la même année, prenant la parole sur l'urgence d'une proposition de loi relative à la séparation des Eglises et de l'Etat, il se proclame « républicain chrétien » et déclare que son vote de républicain est « tout prêt à tomber dans l'urne avec ceux de la droite pour la défense de la foi chrétienne ».

En novembre et décembre 1891, il est entendu dans la discussion du budget de l'exercice 1892 et dépose plusieurs amendements. L'un a pour objet de majorer le crédit en faveur de l'enseignement agricole ; un autre amendement tend à favoriser la reconstitution des vignobles de France ; un autre enfin demande une réduction des frais d'occupation du Dahomey.

Il participe à la discussion du projet de loi portant approbation de l'arrangement conclu avec le roi du Dahomey le 3 octobre 1890.

Le 11 décembre, il oppose la question préalable à une interpellation relative aux récentes manifestations ultramontaines de certains évêques de France et spécialement sur une lettre pastorale de l'archevêque de Bordeaux.

Le 29 mars 1892, il s'oppose à toute diminution de crédit sur le budget du Ministère de la Guerre.

Le 7 avril, à l'occasion de l'examen d'un projet de loi portant ouverture de crédits pour le Soudan et d'une interpellation relative aux événements du Dahomey, il se déclare hostile au maintien de la France dans ce dernier pays.

Le 21 mai, la Chambre est saisie d'une demande d'interpellation relative à des arrestations opérées le 22 avril, à la suite de divers attentats à la dynamite commis dans la capitale. L'interpellateur, M. Lavy, attaque vivement le mouvement boulangiste et, à travers lui, Paul Déroulède qui, cependant, se déclare l'adversaire de toutes les anarchies.

Le 16 juin, Paul Déroulède appuie une proposition de loi tendant à l'organisation du crédit agricole et populaire.

Le 11 juillet, la Chambre se prononce contre la mise à l'ordre du jour de la prise en considération d'un projet de résolution que Paul Déroulède a déposé plus d'un an auparavant et tendant à modifier le règlement, en ce qui concerne le vote d'abstention volontaire et le vote personnel, par la création d'un troisième bulletin permettant de discerner et de séparer les abstentions volontaires des abstentions involontaires.

En novembre et décembre 1892, lors de la discussion du budget de l'exercice 1893 et de l'examen du régime des boissons, Paul Déroulède défend les bouilleurs de cru, « cette bonne race de travailleurs... » — dit-il — «... dont les robustes et laborieuses mains nous versent de loin dans nos verres l'eau-de-vie de France et le vin gaulois ». Avec plusieurs de ses collègues, il présente un amendement tendant à faire exception en faveur des bouilleurs de cru pour ce qui concerne la déclaration préalable à la régie. Il demande la suppression de l'article 17 qui oblige tout détenteur d'appareils propres à la distillation des eaux-de-vie d'en déclarer à la régie le nombre et la capacité. Il dépose un amendement — qui n'est pas adopté — portant fixation à quarante litres de la tolérance pour consommation de famille.

Le 21 novembre, il fait adopter une motion dans laquelle la Chambre adresse ses félicitations au général Dodds et à l'armée du corps expéditionnaire au Dahomey.

Le 23 novembre, il est élu contre son gré membre de la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama. Dès le lendemain, il se démet de ce mandat.

Le 13 décembre, il prend part à la discussion de l'interpellation de M. Troquillot sur la démission de M. Rouvier, Ministre des Finances, et sur les motifs de cette démission.

Le 20 décembre, il demande à interroger le Gouvernement sur les mesures disciplinaires à prendre par le Grand Chancelier de la Légion d'honneur au sujet de Cornelius Herz, actionnaire au journal *La Justice* dirigé par M. Clemenceau. Au cours de cette séance historique, Paul Déroulède dénonce l'action plus ou moins occulte de Cornelius Herz, « agent de désagrégation funeste pour notre pays », et prend directement à partie M. Clemenceau qu'il accuse d'avoir reçu des subsides de cet

« agent de l'étranger cosmopolite de race hostile, d'origine germanique », qui, selon M. Clemenceau, est citoyen américain. Il tente de démontrer que M. Clemenceau a subi l'influence de l'étranger et que cette influence a eu pour résultat de diriger sa politique et de jeter la perturbation dans le pays. Une violente joute oratoire oppose les deux hommes qui, le soir même, décident de se battre en duel, chacun revendiquant la qualité d'offensé. Une rencontre au pistolet — sans résultat — a lieu le 23 décembre dans le champ de course de Saint-Ouen, en présence de quelque trois cents curieux.

Le 16 février 1893, Paul Déroulède prend part à la discussion d'une interpellation de M. Leydet sur la direction que le Gouvernement entend donner à sa politique générale. Il reproche au président du Conseil, M. Ribot, « sa souplesse, sa mobilité, ses ondulations qui désorientent le pays ».

Le 26 avril, il pose au Ministre de la Guerre une question au sujet d'attaques dirigées contre le général Ladvacat à l'occasion de l'affaire Turpin.

Le 1^{er} juin, il est nommé membre de la Commission d'intérêt local.

Le 15 juin, il demande et obtient en faveur de l'agriculture française la suppression temporaire des droits de douane sur les fourrages étrangers.

Le 19 juin, il sera de nouveau question de Cornelius Herz et l'on en reparlera encore dans la séance du 22 au cours de laquelle après l'insuccès d'une interpellation de M. Millevoye au sujet d'une prétendue trahison, les débats ayant montré que celui-ci et ses amis avaient été joués (affaire Norton), Paul Déroulède donne sa démission de député, qu'il renouvelera par lettre adressée au président de la Chambre.

Il ne se représentera pas aux élections générales de 1893 et restera éloigné du Parlement jusqu'à 1898.

Il conserve toutefois son mandat de conseiller général du deuxième canton d'Angoulême où il a été élu sous l'étiquette boulangiste, le 31 juillet 1892, par 2.768 voix sur 4.899 votants. Il se maintiendra au renouvellement suivant et, le 31 juillet 1898, il sera réélu conseiller général au premier tour de scrutin, dans le même canton, cette fois sous l'étiquette nationaliste. Ce mandat prendra fin en juin 1901, date à laquelle M. Mulac lui succédera.

Pendant ces douze dernières années, son œuvre littéraire est marquée par la publication des ouvrages suivants : *Le premier grenadier de France*, *La Tour d'Avrigne et Avant la bataille* (1886) ; *Histoire d'amour*, roman (1890) ; *Chants du paysan*, couronné par l'Académie française en 1893 ; *Messire du Guesclin*, drame joué à la porte Saint-Martin en 1895 ; *Paris* (1896) ; *La mort de Roche*, drame (1897) ; *La plus belle fille du monde*, conte dialogué en vers libres, joué à la Comédie française en 1898.

Il obtient en 1894 le prix Jean Renand.

Paul Déroulède ne rentre dans l'arène politique que pour prendre part à l'agitation intense qui entoure l'affaire Dreyfus.

Il se présente au renouvellement législatif du 8 mai 1898 dans la deuxième circonscription d'Angoulême, son ancien collège, où il est élu en remplacement de M. Gellibert des Séguiers qui ne se représente pas. Il obtient 7.768 voix contre 5.880 à M. Mulac, ancien maire d'Angoulême, républicain, et 1.169 voix à M. Legrand, socialiste, sur 15.067 votants, dès le premier tour de scrutin.

Leader du parti nationaliste à la Chambre, il réorganisera la Ligue des patriotes en septembre 1898. Par ses actes au Parlement comme au dehors, il s'efforce de ressusciter sous le vocable de « nationalisme » le boulangisme plébiscitaire dont il est demeuré l'inébranlable champion.

Partout, sur la voie publique, dans des meetings, dans des bagarres, Déroulède paie de sa personne et se manifeste toujours à la tête des mouvements populaires qui s'opposent à la révision du procès Dreyfus. Il ne cache pas son intention de modifier le régime. Il veut jeter bas la Constitution et fonder la république plébiscitaire.

Le 10 juin 1898, plusieurs de ses collègues ayant annoncé leur intention de lui accorder leurs suffrages pour la vice-présidence de la Chambre, il décline la candidature à ces fonctions.

Le 27 juin, il dépose et fait adopter une proposition de loi tendant à l'organisation d'une Commission agricole de trente-trois membres, chargée d'étudier les projets et propositions qui intéressent l'agriculture, la viticulture, la sylviculture, la sériculture et, en général, tous les projets et propositions concernant la culture de la terre. Il sera nommé membre de cette Commission le 5 juillet suivant.

Le 30 juin, le Gouvernement est interpellé par M. Krantz sur sa politique générale. Paul Déroulède se déclare prêt à voter avec ses amis pour un Cabinet ayant pour Ministre de la Guerre M. Cavaignac. Il ajoute : « Nous tenons seulement à déclarer que si nous lui donnons notre confiance, c'est que nous sommes convaincus que l'homme de droit courage et de ferme volonté qui a pris nettement position dans l'affaire Dreyfus dira tout ce qui doit être dit, fera tout ce qui doit être fait — sans nuire à la France — pour la défense de l'armée, pour l'honneur de la Légion d'honneur et pour l'apaisement de la nation. »

Le 12 juillet, il est nommé membre de la Commission du suffrage universel.

Le 25 octobre, il se prononce pour la discussion immédiate des interpellations relatives à la transmission à la Cour de cassation de la demande en révision du procès Dreyfus. Au cours de cette séance, le général Chanoine, Ministre de la Guerre, donne sa démission, à la sur-

prise du président du Conseil, M. Henri Brisson.

Le 1^{er} décembre, Paul Déroulède est nommé membre de la Commission des congés.

Le 16 février 1899, M. Félix Faure meurt subitement. Le Congrès appelle M. Loubet à lui succéder. Le moment paraît favorable à Paul Déroulède pour tenter un coup de force. Le 23 février, place de la Nation, à l'issue des funérailles du président Félix Faure, il essaie d'entraîner les troupes et la population parisienne à faire un coup d'Etat ; il adjure le général Roget de le suivre à l'Elysée « pour sauver la France et la République ». Il s'obstine à suivre le général jusque dans la cour de la caserne de la rue de Reuilly. Le général Roget le fait arrêter. Paul Déroulède est poursuivi pour cette tentative mais la Cour d'assises de la Seine prononce son acquittement le 29 mai 1899, la Chambre des mises en accusation ayant écarté l'accusation de complot.

Le 27 juin, à la Chambre des Députés, proclamant que son but est l'émancipation pleine et entière du suffrage universel, il demande sans succès la déclaration de l'urgence d'un projet de résolution qu'il a déposé et dont l'objet est la révision des lois constitutionnelles.

Le 29 juin, il est nommé membre de la Commission des pétitions.

En dépit de l'arrêt rendu précédemment par la Cour d'assises, le nouveau président du conseil, Waldeck-Rousseau, fait perquisitionner chez les chefs des partis nationalistes et monarchistes, à la suite de quoi Paul Déroulède est incarcéré. Malade, il ne se présente qu'une fois à l'audience devant le Sénat constitué en Haute Cour de justice et se distingue, le 19 novembre 1899, par ses violences de langage. Pour insultes à la magistrature, il est d'abord condamné à deux ans de prison. Puis, le 3 janvier 1900, après des débats qui ont nécessité quarante-sept audiences, il s'entend condamner à dix ans de bannissement, pour complot contre le Gouvernement.

Il s'établit alors à Saint-Sébastien, en Espagne.

En 1900, après une très vive polémique, il décide de se battre en duel contre son ancien coéquipier, M. André Buffet, au sujet de la responsabilité revenant à chacun des chefs des partis royaliste et nationaliste dans les événements qui viennent d'être rappelés. La rencontre doit avoir lieu en Suisse, mais la police vaudoise, prévenue, parvient à l'empêcher.

D'Espagne, Paul Déroulède — qui a été déchu de son mandat de député dans la séance de la Chambre du 4 mars 1901 — continue de diriger *Le Drapeau* qui, de quotidien qu'il était alors, devient hebdomadaire.

En 1905, il refuse le bénéfice de la grâce qui vient de lui être accordée et séjourne à Vienne, en Autriche. Il ne rentrera en France que quelques mois

plus tard, après le vote de la loi d'amnistie du 2 novembre 1905.

Il sort de sa retraite en 1906 et se présente de nouveau aux élections législatives, toujours dans la deuxième circonscription d'Angoulême. Alors qu'au premier tour, le 6 mai, il a obtenu 7.087 voix contre 6.948 à M. Mulac, maire d'Angoulême, député sortant, il est battu le 20 mai au second tour : il n'obtient cette fois que 7.205 voix, tandis que son adversaire, M. Mulac, se fait élire par 9.353 voix, sur 16.826 votants.

Dès lors, Paul Dérouléde se consacre presque exclusivement à ses fonctions de président de la Ligue des patriotes.

Membre de la Société des auteurs et compositeurs de musique, il fait encore publier, en 1907, *Les Nouvelles feuilles de route* qui sont la suite des *Feuilles de route* écrites en 1870 ; en 1909, *Pages et discours* ; en 1910, *Qui vive ? France ! Quand même ! Notes et discours et, en 1911, Corneille et son œuvre.*

A la fin du mois de novembre 1913, son état de santé s'est aggravé. Néanmoins, il tient à assister, le 7 décembre, à la cérémonie annuelle de Champigny, en l'honneur des soldats français morts pour la patrie au cours de la guerre de 1870-1871 ; il y prononce même une allocution. Mais il a trop présumé de ses forces et, le soir même, son état empire. Sur les conseils de ses médecins, il part pour le Mont-Boron, près de Nice, où il possède une propriété, la villa « Roc Fleuri », en bordure de la Petite Corniche. C'est là que, le 30 janvier 1914, à l'âge de 68 ans, il succombe à une crise cardiaque. Sa dépouille mortelle sera ramenée à Paris et inhumée au cimetière de La Celle-Saint-Cloud.

Maurice Barrès — qui, lui aussi, participa activement au mouvement boulangeriste — a dit : « Un trait principal de Dérouléde, c'est de ne point admettre une volonté qui lui résiste », et il est indéniable que, même dans ses erreurs, Paul Dérouléde, grand cocardier, fut toujours animé de l'amour le plus passionné pour sa patrie, « France, quand même ».

L'approche de la guerre de 1914 en laquelle il voyait une occasion de revanche, lui inspira son dernier sonnet : Sous le portrait d'une charmante Alsacienne aux cheveux blonds surmontés du traditionnel nœud noir, il écrivit :

« Allons petits soldats, et vous grands
[capitaines
Qui portez nos drapeaux sur des
[plages lointaines,
Regardez-les ces yeux qui cherchent
[à vous voir !

« Il est là le salut, elle est là la Patrie.
Ah ! que puisse ma main moribonde
[ou meurtrie,
Piquer nos trois couleurs aux plis
[de son nœud noir ! »

Une statue de Paul Dérouléde a été élevée à Paris, square Henri-Bergson.

DEROYER (JOSEPH, MARIE, CONSTANT, MICHEL), né à Saint-Etienne-en-Coglès (Ille-et-Vilaine), le 24 septembre 1824, mort à Saint-Etienne-en-Coglès le 7 juin 1889.

Député des Côtes-du-Nord de 1882 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 344.)

Retiré à Saint-Etienne-en-Coglès (Ille-et-Vilaine), il y mourut le 7 juin 1889, à l'âge de 65 ans.

DERRIEN (HENRI, GABRIEL, MARIE), né le 23 juillet 1857 à Sizun (Finistère), mort le 7 octobre 1903 à Lannion (Côtes-du-Nord).

Député des Côtes-du-Nord de 1897 à 1903.

Après avoir été élève de l'école des Frères de Lannion, puis du collège Saint-Charles à Saint-Brieuc et du collège Saint-François-Xavier à Vannes, Henri, Gabriel, Marie Derrien fut un des premiers élèves de la faculté de droit de l'université catholique de Paris, en 1875.

Il fut reçu licencié en droit à Paris en 1879 et obtint le diplôme de docteur en droit à Caen, en 1882, en soutenant une thèse sur « *Les droits du mari sur les biens dotalux et sur la communauté réduite aux acquêts* ».

Il s'établit ensuite à Lannion où il exerça la profession d'avocat.

Il débute dans la politique comme conseiller municipal de cette ville, en 1884. Adjoint au maire à partir de 1888, il fut élu maire en 1892. Mais cette élection devait être cassée et Henri Derrien fut réélu maire de Lannion en 1893, puis en 1896.

Capitaine au 73^e régiment d'infanterie territoriale, il donna sa démission en 1895. Président du comice agricole de Lannion, il fut élu conseiller général des Côtes-du-Nord en 1896.

Il se présenta pour la première fois aux élections générales législatives, comme candidat conservateur, dans la première circonscription de Lannion, le 30 mai 1897, lors d'une élection partielle provoquée par le décès de M. le marquis de Kergariou. Unique candidat, il obtint 7.651 voix sur 8.678 votants. Cette élection devait être validée au cours de la séance du 15 juin 1897.

Henri Derrien fut réélu, lors du renouvellement du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 6.871 voix contre 1.138 à M. Rolland, candidat républicain, sur 9.060 votants.

Cette élection devait être validée au cours de la séance du 6 juin 1898, une lettre de protestation de M. Rolland, adressée au préfet et communiquée au président du 3^e bureau de la Chambre des Députés ayant été jugee « sans

aucune importance au point de vue de l'élection ».

Le 6 juin 1898, M. Derrien, inscrit au groupe des conservateurs, présenta, au nom du quatrième bureau, ses rapports sur les élections de M. de Kerjégu, de M. Jaouen et de M. le comte de Mun.

En 1899, il fut membre du 5^e bureau de la Commission des économies administratives puis, le 3 décembre 1901, il fut nommé secrétaire du premier bureau.

Lors du renouvellement du 27 avril 1902, il fut réélu, également au premier tour de scrutin, par 5.913 voix contre 4.106, au docteur Le Bellec, inscrit d'action libérale, sur 10.071 votants. Cette élection fut validée le 27 avril 1902.

Membre de diverses Commissions, dont la Commission des congés, il présenta, au nom du neuvième bureau, ses rapports sur les élections de M. Paul Beauverger, le 3 juin 1902, et de M. Bagnol, le 16 juin de la même année.

M. Henri, Gabriel, Marie Derrien mourut en cours de mandat, le 7 octobre 1903, à Lannion, à l'âge de 46 ans.

Il fut remplacé par M. le marquis de Rosambo.

Le déces ayant eu lieu durant l'intersession, l'éloge funèbre d'usage ne fut pas prononcé.

DERVELOY (EUGÈNE, ALPHONSE), né le 16 janvier 1855 à Saint-Just-en-Chaussée (Oise), mort le 5 juin 1923 à Vichy (Allier).

Député de Seine-et-Marne de 1893 à 1898 et de 1899 à 1919.

Eugène Derveloy naquit à Saint-Just-en-Chaussée où son père avait des propriétés, le 16 janvier 1855. Ses études terminées et sa licence en droit obtenue, il devint avocat et secrétaire du président de la Chambre des Députés, Charles Floquet. Il entra au Conseil général de Seine-et-Marne en 1886, mais ne se présenta pour la première fois à la députation qu'en 1893. Lorsqu'il épousa à Vichy, le 30 septembre 1895, Mlle Desbrest, fille du maire de cette ville, il eut pour témoins les députés Gacon, Montaut et Paul Doumer.

Il se présenta avec succès aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893, dans la circonscription de Meaux, où il fut élu avec 10.168 suffrages, contre 5.772 à Prévét et 3.876 à Renaud de Moustier, sur 20.245 votants. Lors du renouvellement général des 8 et 22 mai 1898, il fut battu dans la première circonscription de Meaux, au second tour de scrutin, par le chanoinal Gaston Menier ; en seconde position dès le premier tour où il avait obtenu 5.615 voix contre 5.853 à Gaston Menier et 1.496 à Demars sur 13.076 votants, il ne put rassembler au second tour que 6.406 voix contre 6.635 à son

principal adversaire. Onze mois plus tard, le 9 avril 1899, il prenait sa revanche dans l'arrondissement de Provins, cette fois, à la faveur d'une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Montaut, décédé le 12 février, celui-là même qui avait été un des témoins de son mariage quatre ans plus tôt ; Eugène Derveloy triompha aisément avec 7.038 voix sur 12.161 votants de son adversaire Lesage qui totalisa 4.929 suffrages. Aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, il l'emporta facilement à Provins, dès le premier tour, par 7.611 voix contre 3.275 à Monnot et 1.303 à Canas, sur 12.341 votants. Il en fut de même quatre ans plus tard, en 1906, où dès le 6 mai, il écrasait avec 8.041 voix son adversaire Prugnard qui n'en rassemblait que 1.783 sur 11.900 votants. Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il fut mis en ballottage ; il avait obtenu au premier tour de scrutin 5.459 voix sur 11.844 votants contre 2.763 à Fourey, 2.235 à Proffit et 1.093 à Robillot ; par contre, il passait aisément au second tour avec 6.661 voix sur 10.153 votants, contre 2.701 à Robillot, seul maintenu contre lui. En 1914, il ne l'emporta qu'au second tour de scrutin ; au premier tour, le 26 avril, il avait obtenu 4.879 voix contre 3.538 à Fournier et 2.492 à Massey sur 11.414 votants et il avait été élu au second tour, le 10 mai, avec 5.236 voix contre 3.953 à Fournier et 1.843 à Massey, sur 11.213 votants. Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919 qui se déroulèrent au scrutin de liste.

Dans sa profession de foi il se donna comme candidat républicain résolu à « tenir les promesses de la République », partisan d'un « impôt gradué sur le capital ou le revenu », des lois sociales, de la liberté de conscience et de la séparation des Eglises et de l'Etat.

A la Chambre, où il siégea sur les bancs des radicaux-socialistes, il appartint à diverses Commissions, dont celle du travail (1896), de l'armée (1902, 1906), de la réglementation des jeux (1907), de l'agriculture (1910), du commerce et de l'industrie (1914), au sein desquelles s'exerça principalement son activité. Auteur d'une proposition de loi d'intérêt local (1917) et de divers rapports sur des pétitions (1896), il participa souvent à la discussion des budgets (exercice 1898), s'attachant même, pour les exercices 1900 à 1903, à obtenir la suppression des périodes militaires de treize et de vingt-huit jours, s'intéressant, pour l'exercice 1905, à l'ouverture de la chasse au faisan, et en 1914 à la grave question des inondations de la Seine. Il proposa quelques ordres du jour, s'intéressa à la question des librairies de gare (1897, 1902), demanda, en 1906, l'affichage de discours de Briand et de Viviani, prit part à la discussion d'un projet de loi concernant le captage des eaux, pour la ville de Paris, de la Voulzie, du Durteint et du Dragon (1916), ainsi que d'un projet de loi accordant

un secours de 20 millions aux agriculteurs (1916). Fidèle à son engagement devant les électeurs, il avait voté, en 1905, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Il reprit en 1919 ses occupations d'avocat. Il mourut à Vichy, d'où sa femme était originaire, le 5 juin 1928, à l'âge de 68 ans.

DERVILLERS (PRUDENT), né le 1^{er} décembre 1849 à Beuvrard (Aisne), mort le 31 octobre 1896 à Paris.

Député de la Seine de 1893 à 1896.

Ancien maître tailleur, M. Prudent Dervillers peut être considéré comme l'un des fondateurs du Parti ouvrier. Il en a été l'un des membres les plus actifs et c'est sous cette étiquette qu'il fut élu conseiller municipal de Paris, pour le quartier Croulebarbe du XII^e arrondissement, en 1889. Il participait alors activement aux campagnes électorales au cours desquelles il défendait avec ardeur son ami intime Chabert.

C'est ainsi que, candidat du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, il se présenta aux élections générales législatives du 20 août 1893, dans la deuxième circonscription du XIX^e arrondissement de Paris.

Il fut élu, au scrutin de ballottage, le 3 septembre, par 1.912 voix contre 1.417 à M. Charles Bos, rédacteur du *Rappel*, radical-socialiste, sur 4.828 votants. (Au premier tour, M. Bos avait obtenu 1.198 voix contre 1.151 à M. Dervillers, 870 à Eugène Fournière, socialiste, 643 à M. Warnault, socialiste guesdiste, 592 à M. Blanc, radical, et 277 à M. Chapelle, socialiste révisionniste.)

Membre de diverses Commissions et secrétaire du dixième bureau, Prudent Dervillers suivait de très près les débats de la Chambre. Il a notamment pris part aux discussions : de l'interpellation de M. Faberot sur le maintien de la fermeture de la bourse du travail ; du projet de loi concernant les contributions directes et taxes assimilées pour l'exercice 1895 ; du projet de loi relatif à l'allocation d'une pension exceptionnelle à la veuve de M. A. Burdeau, président de la Chambre ; du projet de loi modifié par le Sénat tendant à ouvrir au Ministre de l'Intérieur, sur l'exercice 1894, un crédit extraordinaire de 1.200.000 francs destiné à venir en aide aux victimes des orages et des inondations dans la région du Nord.

Au cours des débats sur le budget de 1895, il intervint fréquemment, notamment sur le budget de la Légion d'honneur, en déposant, avec M. Lavy, un amendement portant suppression de certains chapitres et création d'un chapitre 6 tendant à attribuer des bourses

pour les enfants d'officiers ou de légionnaires ; sur le budget des Affaires étrangères, en défendant deux amendements dont l'un tendait à la suppression de l'ambassade près du Vatican et l'autre prévoyait une augmentation de 50.000 francs des crédits du chapitre 4 pour la création d'agents commerciaux ; sur le budget de l'Instruction publique, en soutenant un amendement tendant à augmenter de 100.000 francs les crédits relatifs à l'enseignement primaire, aux examens et aux cours d'études ; sur le budget de l'Intérieur par le dépôt, avec plusieurs de ses collègues, d'un amendement portant suppression des agents secrets de sûreté générale.

Il prit également part aux débats du budget de 1896. Lors de la discussion sur le budget de l'Intérieur, il déposa un amendement tendant à augmenter le crédit du chapitre 24 concernant la célébration de la Fête nationale du 14 juillet. Au cours de la discussion du budget des Postes et Télégraphes, il présenta, avec M. Lavy, un amendement tendant à l'établissement de bureaux auxiliaires.

Il intervint également au cours de la discussion de la proposition de loi portant modification de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Au cours de son bref mandat, Prudent Dervillers avait demandé à interroger le Gouvernement, une première fois, sur les mesures que celui-ci comptait prendre pour remédier au chômage et, une seconde fois, sur la situation à Madagascar.

Prudent Dervillers a déposé, avec plusieurs de ses collègues, une proposition de loi ayant pour objet l'adjonction de trois paragraphes à l'article 1780 du Code civil, concernant le contrat de louage.

Il a toujours fait preuve d'une application spéciale pour les questions d'affaires, les réformes financières, administratives et sociales.

Il a notamment fait partie des 202 députés qui se sont prononcés pour la révision des lois constitutionnelles.

Il mourut, en cours de mandat, à l'âge de 47 ans, le 31 octobre 1896. Le président Henri Brisson prononça son éloge funèbre au cours de la séance du 31 octobre 1896 : « Il exposait ses idées dans un langage limpide, sous une forme agréable et qui donnait le désir d'être d'accord avec lui. Les débuts promettaient à l'œuvre législative, un collaborateur précieux. Il nous quitte, bien jeune encore, laissant parmi nous le souvenir des relations les plus courtoises. Nos regrets sont toujours plus vifs lorsque nous voyons disparaître un collègue que son âge et son mérite appelaient à rendre encore de longs et sérieux services. »